



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

POSER LES BASES D'UNE AGRICULTURE CANADIENNE FORTE ET DURABLE

Le 25 novembre 2016



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-173-6 (PDF)
Dépôt légal, 4^e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

TABLE DES MATIÈRES

L'Union des producteurs agricoles	1
Processus de consultation	2
1. Introduction	3
1.1 <i>Soutenir l'agriculture : une intervention justifiée.....</i>	3
1.2 <i>Répondre aux impératifs sociétaux et environnementaux : un devoir collectif</i>	3
1.3 <i>Pour une agriculture forte et durable : une base solide, la gestion des risques.....</i>	4
2. Gestion des risques.....	5
2.1 <i>Sécuriser les revenus agricoles : une approche gagnante pour l'économie canadienne</i>	5
2.2 <i>Contribuer financièrement à la hauteur des besoins du secteur.....</i>	5
2.3 <i>Des programmes essentiels, mais incomplets.....</i>	7
2.3.1 Agri-stabilité.....	9
2.3.2 Agri-protection	10
2.3.3 Agri-investissement	13
2.3.4 Agri-relance.....	13
2.3.5 Autres programmes.....	15
2.3.6 Mise en marché collective et gestion de l'offre	17
2.3.7 Relève agricole.....	18
2.3.8 Liens avec le commerce extérieur	19
2.4 <i>Résumé des recommandations</i>	19
2.4.2 Agri-stabilité.....	20
2.4.3 Agri-protection	20
2.4.4 Agri-investissement	20
2.4.5 Agri-relance.....	20
2.4.6 Agri-risques.....	21
2.4.7 Programme de paiements anticipés.....	21
2.4.8 Mise en marché collective et gestion de l'offre	21
2.4.9 Relève agricole.....	21
2.4.10 Liens avec le commerce extérieur	22

3. Innovation et science.....23

3.1	<i>Investir pour la recherche et le développement : un tremplin vers l'augmentation de la productivité et l'innovation.....</i>	23
3.1.1	Mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard	23
3.1.2	Accroître le support aux entreprises agricoles innovantes	26
3.2	<i>Des initiatives stratégiques à long terme pour un secteur agricole visant une amélioration continue</i>	27
3.2.1	Programmes actuels	27
3.2.2	Centres de recherche et grappes scientifiques	27
3.2.3	Marché du carbone et agriculture.....	29
3.2.4	Agroenvironnement	30
3.2.5	Énergie verte.....	31
3.2.6	Amélioration des terres	32
3.2.7	Biens et services environnementaux.....	32
3.2.8	Bien-être animal	33
3.2.9	Résistance aux antimicrobiens	34
3.3	<i>Un appui significatif à la diffusion et au transfert des connaissances</i>	34
3.3.1	Rôle des organismes scientifiques.....	35
3.3.2	L'importance des services-conseils	36
3.4	<i>Résumé des recommandations</i>	37
3.4.1	Recommandations générales	37
3.4.2	Centres de recherche et grappes scientifiques	37
3.4.3	Marché du carbone et agriculture.....	37
3.4.4	Agroenvironnement	37
3.4.5	Énergie verte.....	38
3.4.6	Amélioration des terres	38
3.4.7	Biens et services environnementaux.....	38
3.4.8	Bien-être animal	38
3.4.9	Résistance aux antimicrobiens	38
3.4.10	Diffusion et transfert de connaissances	38
3.4.11	Services-conseils	39

4. Stratégie de croissance	40
4.1 <i>Rassembler tous les intervenants du secteur agricole autour d'un objectif commun.....</i>	40
4.1.1 Un secteur économique aux caractéristiques particulières	40
4.1.2 Un travail d'équipe essentiel pour une croissance durable	41
4.2 <i>Protéger nos outils de soutien et de développement de l'agriculture, emblèmes des valeurs agricoles canadiennes</i>	42
4.2.1 Commerce international.....	42
4.2.2 Mesures compensatoires	42
4.2.3 Gestion des frontières et de la réglementation interne.....	43
4.2.4 Mise en marché collective	44
4.3 <i>Une marque distinctive qui met de l'avant l'importance accordée par notre agriculture à son environnement</i>	45
4.3.1 Maintien et développement des marchés.....	45
4.3.2 Acceptabilité sociale	45
4.3.3 Marque distinctive Canada.....	46
4.4 <i>Des outils concrets pour une économie durable.....</i>	47
4.4.1 Adaptation aux changements climatiques	47
4.4.2 Infrastructures : transports, communications, transformation et conditionnement	49
4.4.3 Gestion de l'eau et des écosystèmes en milieu agricole	49
4.4.4 Support au secteur biologique	50
4.4.5 Salubrité et normes	51
4.5 <i>Résumé des recommandations</i>	52
4.5.1 Commerce international.....	52
4.5.2 Mesures compensatoires	52
4.5.3 Contournement des frontières.....	52
4.5.4 Mise en marché collective	52
4.5.5 Maintien et développement des marchés.....	53
4.5.6 Acceptabilité sociale	53
4.5.7 Marque distinctive Canada.....	53
4.5.8 Adaptation aux changements climatiques	53
4.5.9 Infrastructures : transports, communications, transformation et conditionnement	53
4.5.10 Gestion de l'eau et des écosystèmes en milieu agricole	53
4.5.11 Support au secteur biologique	53
4.5.12 Salubrité et normes	54

5. Administration des programmes et des initiatives stratégiques	55
5.1 Des programmes par et pour les producteurs agricoles	55
5.2 Des délais considérables.....	57
5.3 Une lourdeur administrative qui décourage la participation	57
5.4 Une administration plus transparente et ouverte.....	58
5.5 Résumé des recommandations	59
5.5.1 Des programmes par et pour les producteurs	59
5.5.2 Délais	59
5.5.3 Administration des programmes.....	59
5.5.4 Transparence	60
6. Agriculteurs.....	61
6.1 Un réseau de soutien au fait de la réalité agricole.....	61
6.2 Des fermes sécuritaires	62
6.3 Une main d'œuvre présente et compétente.....	63
6.3.1 Main-d'œuvre	63
6.3.2 Formation	65
6.4 Une relève dynamique, qui a les moyens de réaliser ses rêves	67
6.4.1 Programmes de soutien.....	67
6.4.2 Financement agricole	68
6.4.3 Pérennité et accès aux actifs agricoles	68
6.5 Résumé des recommandations	71
6.5.1 Santé psychologique.....	71
6.5.2 Santé et sécurité au travail	72
6.5.3 Main-d'œuvre et formation.....	72
6.5.4 Relève et transfert	72
7. Conclusion.....	73
7.1 Des investissements essentiels	73
7.2 Le secteur agricole au cœur d'une économie canadienne plus verte.....	73
7.3 Une vision compatible avec les principes du prochain CSA	74

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'Union et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 200 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 422 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à 55 800 personnes. Chaque année, ils investissent au-delà de 620 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2014, le secteur agricole québécois a généré 8,1 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 35 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 250 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,1 G\$ aux usines de transformation.

L'action de l'Union trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'OCDE pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs, productrices agricoles et forestiers a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

Processus de consultation

Une position rassembleuse, connectée aux besoins des différents secteurs de production

Afin de regrouper dans un argumentaire commun les demandes reflétant un éventail de besoins, variant selon les productions, l'Union des producteurs agricoles a travaillé en constante collaboration avec ses affiliés. Ainsi, une première consultation des groupes spécialisés s'est tenue en mai 2016, préalablement à l'envoi des premières réponses en juin au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) et au ministre de l'Agriculture fédéral, M. MacAulay.

Plusieurs instances et tables de travail de l'organisation ont par la suite été consultées durant l'été et l'automne : une dizaine de discussions ont eu lieu avec des représentants des groupes. Les documents de positionnement d'organismes partenaires et des groupes affiliés ont également été analysés, pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins du plus grand nombre.

Une version préliminaire du document a par la suite été transmise aux groupes spécialisés en octobre, pour recueillir les derniers commentaires et valider les orientations mises de l'avant. Le document final a été adopté par le conseil général de l'Union à la mi-novembre 2016.

1. Introduction

1.1 Soutenir l'agriculture : une intervention justifiée

En 2015, le Groupe AGÉCO a produit une étude intitulée *L'intervention de l'État en agriculture : toujours pertinente au 21^e siècle?*¹ Celle-ci revisite la théorie du « problème agricole » qui a été à la base de l'établissement des programmes d'intervention en agriculture que l'on connaît aujourd'hui.

Cette étude fait ressortir que les caractéristiques de l'offre et de la demande soulevées par la théorie du « problème agricole » sont toujours présentes et qu'elles sont même exacerbées par la globalisation des marchés, les changements climatiques et les considérations de biosécurité.

Ainsi, **l'intervention de l'État est toujours pertinente, mais elle doit maintenant tenir compte des nouvelles attentes de la société en matière d'agriculture et des récentes contraintes auxquelles le secteur doit faire face**, entre autres, la rareté des ressources et les nouvelles sources de risque. Cette intervention devrait aussi pallier l'instabilité des revenus et indemniser les producteurs pour la réalisation de fonctions qui ne peuvent être rémunérées par le marché ou qui le sont insuffisamment.

La création de conditions encourageant l'investissement et le développement de la production représente un enjeu crucial pour assurer l'essor du secteur agricole.

1.2 Répondre aux impératifs sociétaux et environnementaux : un devoir collectif

En 2016, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a produit une étude intitulée *Perspectives d'avenir pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*² qui présente les défis et les opportunités auxquels devra faire face le secteur agricole et alimentaire d'ici 2050, au moyen de différentes hypothèses de croissance. L'analyse a été réalisée à partir de trois scénarios, correspondant à des trajectoires distinctes que pourrait prendre le développement de l'agriculture.

Pour l'OCDE et aussi selon l'Union, le meilleur scénario est celui qui est le plus bénéfique pour l'environnement, soit la **Croissance durable portée par l'engagement citoyen** : la protection sociale et la protection de l'environnement sont au cœur des préoccupations, les échanges mondiaux sont limités et il y a peu d'extraction de ressources fossiles. Il demanderait toutefois des adaptations du secteur agricole.

Pour qu'un tel scénario se réalise, l'étude met en évidence cinq stratégies :

- I. L'accélération de la transition vers des modes de vie et de consommation plus durables et motivés par des politiques publiques, complétée par la mobilisation privée;
- II. L'amélioration de la cohérence de la réglementation des marchés alimentaires entre les pays au cœur de la coopération internationale, qui permettrait de réduire les fluctuations d'offres sur les marchés et d'augmenter la sécurité alimentaire;
- III. La croissance durable de la productivité, notamment la fin du soutien à l'utilisation des énergies fossiles et une accélération de l'innovation favorisant la croissance durable de la productivité;
- IV. L'amélioration des infrastructures servant à accroître la résilience climatique et l'efficacité des marchés;
- V. L'amélioration et l'élargissement des systèmes de gestion des risques agricoles pour gérer la volatilité des marchés causée par des conditions climatiques variables, l'action publique et les chocs technologiques.

¹ Groupe AGÉCO, 2015. *L'intervention de l'État en agriculture : toujours pertinente au 21^e siècle?*, Rapport final, octobre 2015, 58 pages.

² OCDE, 2016. *Perspectives d'avenir pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, 126 pages.

Également, il ressort de cette analyse que les possibilités d'amélioration ne sont pas limitées à la modification de la politique agricole et que la coopération internationale peut être renforcée dans des domaines clés comme le climat, le commerce international et la cohérence réglementaire.

1.3 Pour une agriculture forte et durable : une base solide, la gestion des risques

Les programmes de sécurité du revenu en agriculture ont pour objectif de réduire le risque des entreprises. Avec des risques atténués, les imprévus sont moins susceptibles de compromettre la viabilité des entreprises. Les conditions sont alors propices afin que les producteurs agricoles puissent se concentrer sur leur développement et éventuellement sur leur transfert à la génération suivante. Cet environnement d'affaires plus stable et moins risqué favorise également les investissements en recherche, développement et innovation. Ces investissements sont essentiels au maintien de la compétitivité du secteur. Ils pourront de plus permettre à l'agriculture canadienne de se distinguer sur les marchés par son implication dans le développement d'une économie plus verte. **Conséquemment, pour assurer la croissance durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada, un réinvestissement du gouvernement s'impose dans la gestion des risques ainsi qu'en recherche et innovation.**

2. Gestion des risques

Un filet de sécurité du revenu offrant un soutien suffisant, prévisible et concurrentiel, incluant la mise en marché collective et la gestion de l'offre

2.1 Sécuriser les revenus agricoles : une approche gagnante pour l'économie canadienne

Au fil du temps, l'intervention de l'État a aidé à développer l'agriculture canadienne, que ce soit par la législation mise en place ou par les programmes de soutien créés. L'agriculture a été et est encore un moteur économique important au Canada : d'un bout à l'autre du pays, ce sont environ 295 000 personnes³ qui œuvrent en production agricole, dont près de 1/5 d'entre elles au Québec. Le secteur agricole canadien a ainsi pu générer 59,4 G\$ en recettes monétaires agricoles en 2015. En tenant compte du secteur agroalimentaire, ce sont un emploi sur huit au pays et 6,6 % du PIB qui découlent de la production et la transformation⁴.

Toutefois, l'agriculture est réalisée dans des conditions risquées : les aléas climatiques, les ennemis des cultures, les maladies animales, la volatilité des prix, la compétitivité sur les marchés mondiaux et les risques financiers liés aux investissements importants requis pour la production⁵ font partie des risques avec lesquels doivent vivre les producteurs agricoles. Pour faire face à une partie de ces risques, les producteurs ont l'opportunité d'utiliser les outils réglementaires mis à leur disposition, dont la mise en marché collective. Ils démontrent ainsi par la mise en marché collective leur volonté de travailler ensemble à une meilleure stabilité du secteur et à son développement, souvent dans un contexte de filière. Cette concertation permet de mieux équilibrer les forces en présence et tirer des revenus décents du marché. C'est pourquoi il est essentiel de reconnaître la mise en marché collective comme un outil de gestion des risques.

Pour poursuivre leurs opérations, s'adapter aux changements, innover, être concurrentielles et favoriser les transferts à la relève, les entreprises agricoles ont besoin d'un horizon de stabilité sur lequel s'appuyer : bien que proactives pour gérer leurs risques à la ferme, elles doivent donc avoir accès à des programmes de gestion des risques des entreprises (GRE) efficaces et fiables.

2.2 Contribuer financièrement à la hauteur des besoins du secteur

Pour continuer à être un fleuron de l'économie canadienne, le secteur agricole a besoin de l'appui des gouvernements. Or, alors que les conditions de production sont de plus en plus risquées et complexes, le soutien offert aux producteurs agricoles du pays ne cesse de diminuer depuis 2003, la dernière coupe ayant été la mise en place de Cultivons l'avenir 2 (CA 2) en 2013. En effet, l'évolution de l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP), une mesure de comparaison de l'intervention des États en agriculture établie par l'OCDE, permet d'observer cette érosion du soutien aux producteurs (Figure 1). À la suite de la

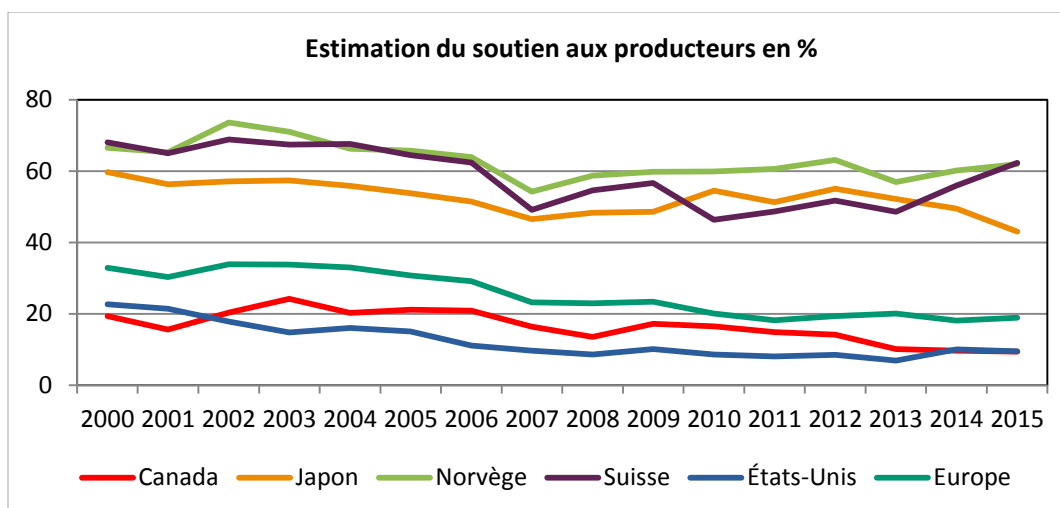
³ Moyenne pour l'année 2015. Statistique Canada. *Tableau 282-0088 – Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), désaisonnalisées et non désaisonnalisées, annuel (personnes)*, CANSIM (base de données). (site consulté le 2 août 2016).

⁴ AAC, 2016. *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*, 2015.

⁵ En agriculture, 8 \$ d'actifs sont requis pour générer 1 \$ de revenus. Statistique Canada, 2015. Publication 61-008-x, *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*. À cette situation, il faut ajouter la fixité et la spécificité des actifs, entraînant une immobilité des ressources et diminuant conséquemment la capacité d'ajustement du secteur en période de faibles prix.

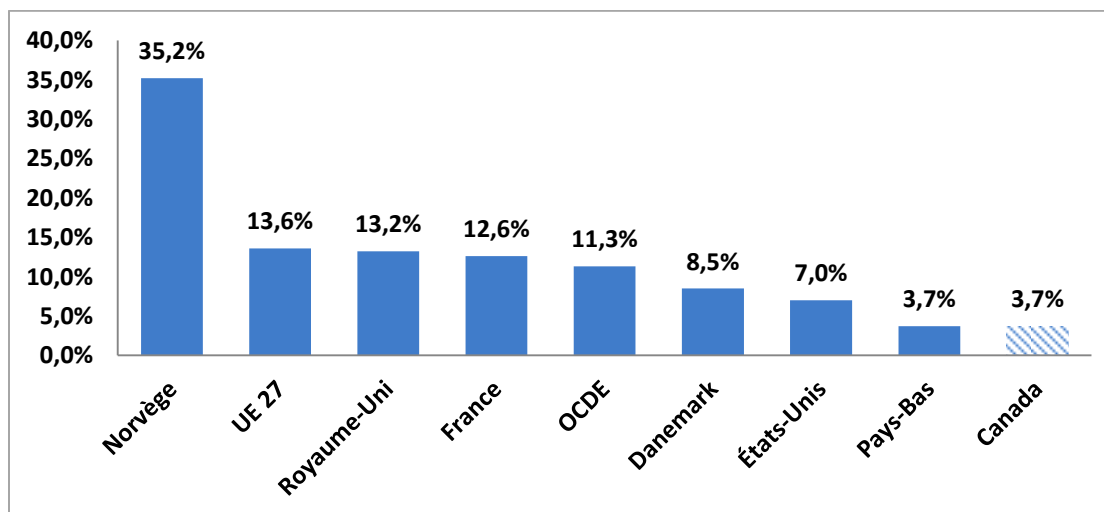
mise en place de CA 2, le soutien aux producteurs canadiens est même devenu plus faible que celui aux producteurs américains⁶.

Figure 1 : Évolution du soutien aux producteurs du Canada et d'autres régions, 2000-2015⁶



En coupant dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), le Canada a pris du recul comparativement aux autres juridictions en matière d'intervention directe en agriculture. Offrir un soutien équivalent à celui des États-Unis représenterait un accroissement d'environ 3 % des dépenses gouvernementales canadiennes pour les programmes, toutes choses égales par ailleurs⁷. Dans un contexte mondial, le Canada est également en queue de peloton par rapport aux transferts gouvernementaux en agriculture (Figure 2).

Figure 2 : Importance des transferts gouvernementaux par rapport à la valeur de la production Canada, Québec et autres régions, 2013⁸



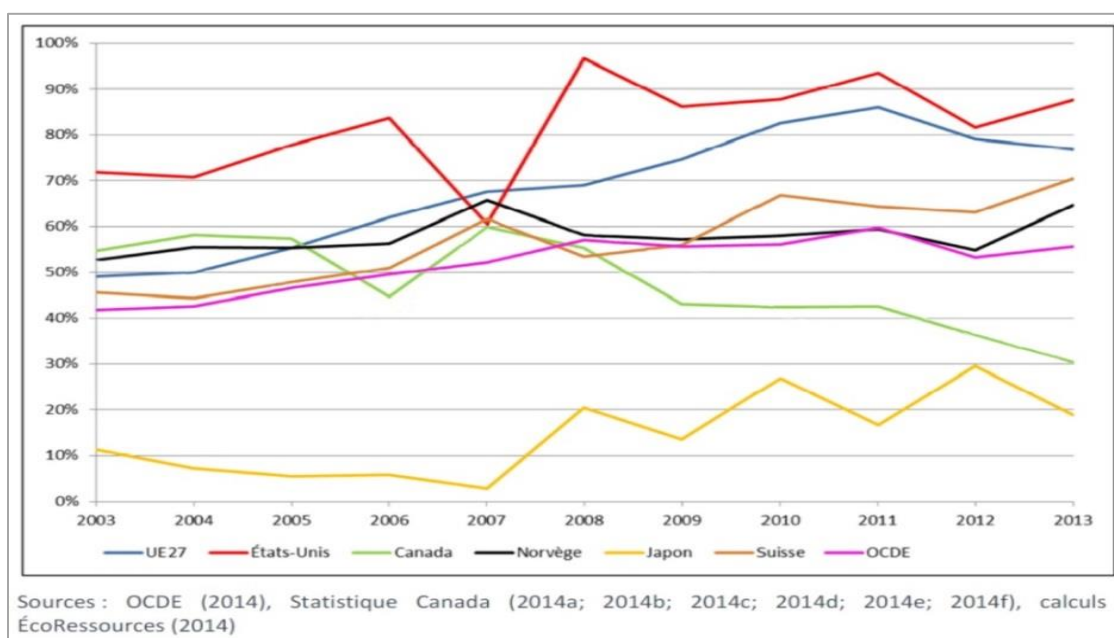
⁶ OCDE, 2016. Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs, Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). L'ESP s'exprime en pourcentage des recettes agricoles brutes aux fins de comparaisons entre les pays. Ces données incluent les mesures de soutien des prix, comme la gestion de l'offre.

⁷ Calcul réalisé par l'Union à partir des données de l'OCDE.

⁸ ÉcoRessources, 2014. Le soutien agricole au Québec. Mise à jour du proxi-ESP pour le Québec et comparaison avec l'ESP dans d'autres régions.

De façon générale, le soutien apporté par le Canada à son secteur agricole est inférieur à celui de ses principaux compétiteurs et à la moyenne de l'OCDE. En plus d'un soutien inférieur, l'apport financier direct du gouvernement est aussi en recul. Depuis 2012, les paiements de transferts canadiens représentaient moins de 40 % du soutien au secteur (Figure 3). C'est donc le soutien des prix de marché, soit la gestion de l'offre, qui supporte majoritairement et de manière de plus en plus importante l'agriculture canadienne. Ce mécanisme étant affecté par différentes problématiques (lait diafiltré, importations de poulets avec sauce, ententes commerciales dont la mise en œuvre est à venir, etc.), le filet de sécurité des agriculteurs canadiens se retrouve encore plus fragilisé. La reconnaissance de la gestion de l'offre comme un mécanisme efficace de gestion des risques est donc toujours d'actualité, comme dans le cadre stratégique précédent.

Figure 3 : Évolution de la part des transferts gouvernementaux dans le soutien total aux producteurs, pourcentage, Canada et autres régions du monde, 2003-2013⁹



2.3 Des programmes essentiels, mais incomplets

Tout d'abord, comme mentionné précédemment, les coupes subies par les programmes lors de la transition entre Cultivons l'avenir et CA 2 ont fait mal au secteur agricole canadien. Plusieurs effets ont été visibles dans toutes les provinces, bien qu'atténués au Québec par le support du gouvernement provincial (Figure 4 et Figure 5).

⁹ ÉcoRessources, 2014. Le soutien agricole au Québec. Mise à jour du prox-ESP pour le Québec et comparaison avec l'ESP dans d'autres régions.

Figure 4 : Dépenses de programmes des gouvernements provinciaux en agriculture, milliers de dollars, 2010-2011 à 2015-2016¹⁰

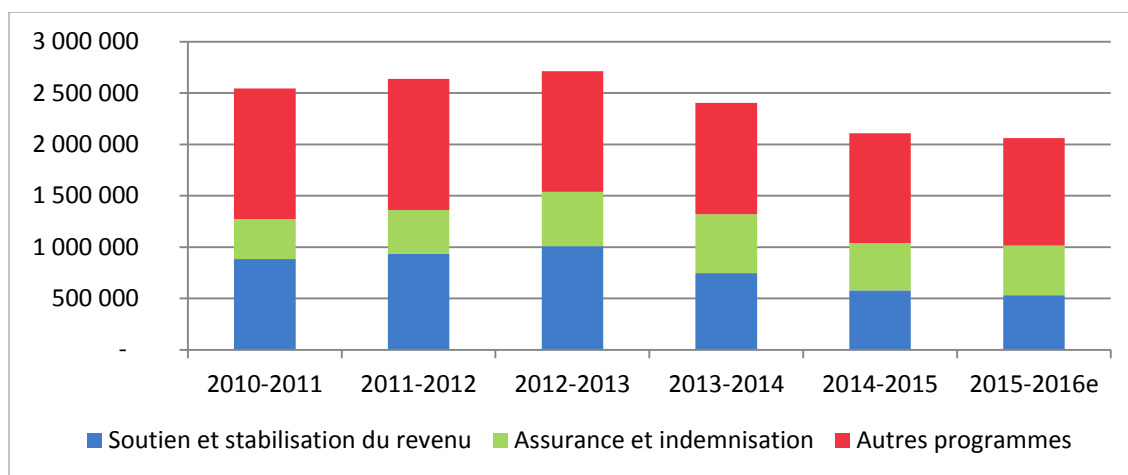
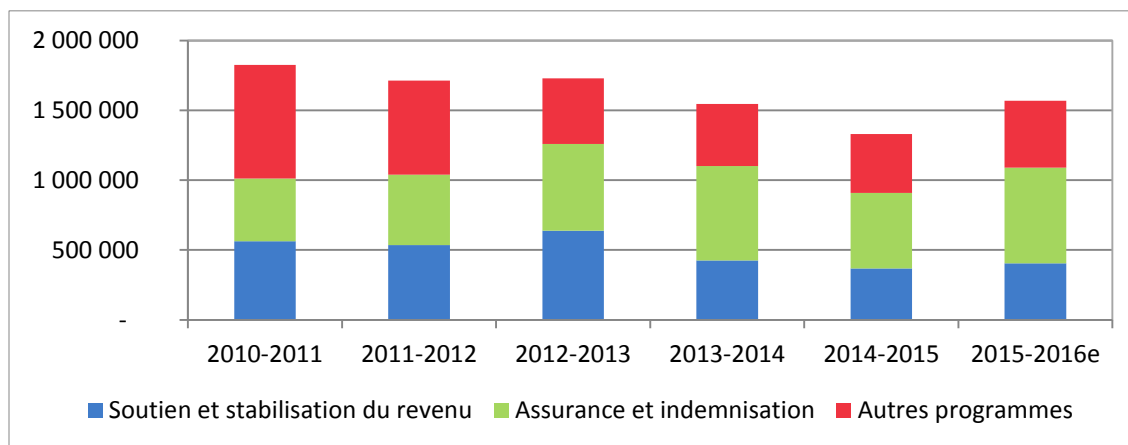


Figure 5 : Dépenses de programme du fédéral en agriculture, milliers de dollars, 2010-2011 à 2015-2016¹¹



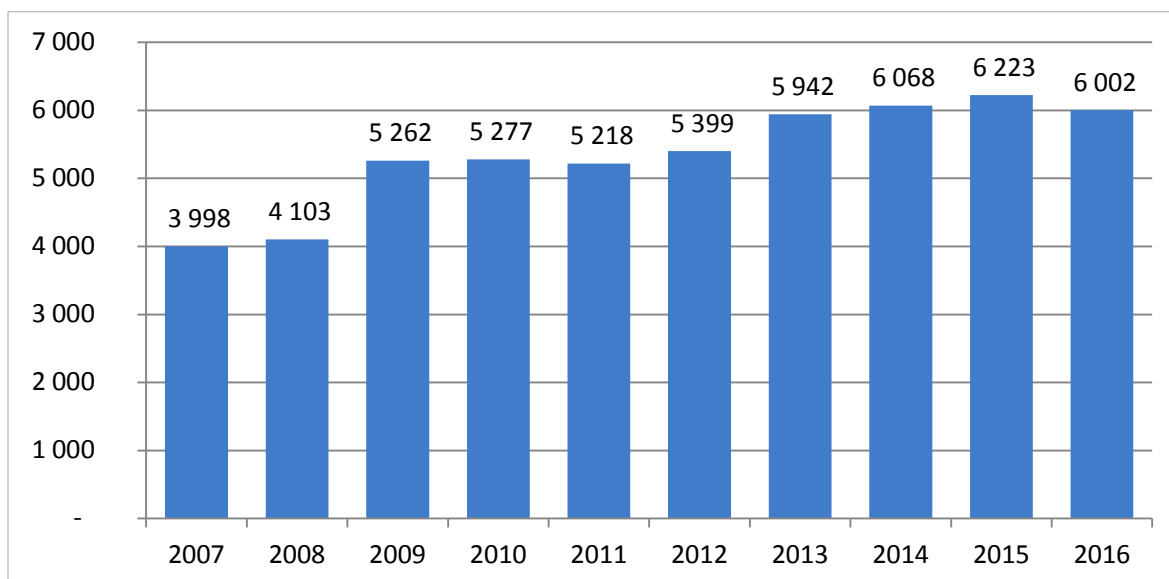
Ces coupes dans les programmes ont été réalisées alors que de bons programmes de gestion des risques sont essentiels pour créer un climat propice à l'investissement pour les producteurs. À titre d'exemple, alors que plusieurs crises ont été vécues durant la période couverte par Cultivons l'avenir 1 (CA 1), les dépenses en immobilisations des entreprises agricoles canadiennes ont crû de 32 % entre 2008 et 2012. Depuis 2013, celles-ci stagnent, avec moins de 1 % d'augmentation¹² (Figure 6), tandis que les prix des viandes et des grains ont connu des sommets. La présence d'un filet de sécurité moins efficace pourrait avoir joué un rôle important dans cette situation, où les producteurs ont à assumer une plus grande part des risques, et donc des pertes potentielles, avant de recevoir une aide financière.

¹⁰ AAC, Direction générale des politiques stratégiques, données présentées dans : AAC, 2016. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données 2015*, Tableau C.2, page 37. Compilation UPA, 2016. La catégorie *Autres programmes* comprend les programmes de réduction de coûts, d'aide au financement, d'entreposage et transport, programmes sociaux et de main-d'œuvre, de recherche, de mesures de salubrité et contrôle, d'aide alimentaire, de marketing et commercialisation, de développement rural et régional, de pratiques, produits et technologies innovateurs, d'enseignement, de vulgarisation et les dépenses fiscales.

¹¹ AAC, 2016. *Op. cit.* Compilation UPA, 2016.

¹² Statistique Canada, juin 2016. *Tableau 029-0045 – Immobilisations et réparations*, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada, provinces et territoires, annuel (dollars).

Figure 6 : Dépenses en immobilisations du secteur agricole canadien, millions de dollars, 2007-2016¹²



Bien que le gouvernement québécois ait en partie pallié ces coupes, l'Union estime qu'il relève du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'offrir un filet de sécurité adéquat aux producteurs, d'un bout à l'autre du pays. Qui plus est, le mettre en place durant une période de prix élevés, comme actuellement, permet de prévenir les crises pour l'avenir plutôt que de les guérir.

Afin de répondre aux impératifs d'une gestion des risques efficace, il est donc essentiel de revoir et d'améliorer les programmes actuellement offerts aux producteurs. Ceux-ci devraient, notamment :

- ➔ **permettre aux entreprises agricoles de survivre à des baisses prolongées de leurs revenus et de faire face aux situations exceptionnelles;**
- ➔ **être concurrentiels et permettre aux entreprises d'être compétitives sur les marchés;**
- ➔ **garantir une marge de production permettant aux entreprises de rester en activité et de se développer;**
- ➔ **faire une place spécifique à la relève agricole pour stimuler sa participation et soutenir les premières années du transfert ou de l'établissement;**
- ➔ **inclure des mécanismes pour soutenir les productions émergentes et les modes de production alternatifs;**
- ➔ **minimiser les coûts de participation afin d'encourager les producteurs à participer aux programmes de GRE.**

2.3.1 Agri-stabilité

Les modifications apportées à Agri-stabilité en 2013 ayant diminué considérablement la couverture offerte aux producteurs, plusieurs d'entre eux délaissent le programme. Deux contraintes actuellement en place limitent particulièrement le soutien offert aux entreprises agricoles :

1. Le seuil de déclenchement à 70 % de la marge de référence nécessite une variation très importante de la marge de production afin qu'un paiement soit effectué;
2. La limitation de la marge de référence à la moyenne des dépenses admissibles réduit considérablement la marge de référence des entreprises.

Conséquemment, l'atteinte du seuil de déclenchement est encore plus difficile : l'entreprise doit connaître une variation de sa marge de production Agri-stabilité de 30 % dans CA 2 au lieu de 15 % dans CA et la variation de la marge de production réelle doit être encore plus prononcée, considérant l'écart entre la marge de référence réelle et celle limitée aux dépenses admissibles. Cette situation constitue une menace à la viabilité et à la compétitivité des entreprises agricoles.

Au Québec, le programme Agri-Québec Plus a été mis en place dès 2013 afin de contrer ces effets négatifs. Celui-ci annule l'effet du plafonnement des marges et remonte le niveau de protection d'Agri-stabilité à 80 % (2013 et 2014), puis à 85 % (depuis 2015). En contrepartie, le paiement du programme est limité à la différence entre le bénéfice net de l'entreprise agricole pour l'année de participation et un montant déterminé.

Les entreprises agricoles peuvent parfois se retrouver dans des situations difficiles. Dans ces cas, les programmes de GRE devraient leur permettre de couvrir minimalement l'ensemble de leurs dépenses admissibles. Or, actuellement, la nécessité d'avoir deux années positives sur les trois utilisées pour calculer la marge de référence fait en sorte qu'une entreprise qui connaît plus de deux mauvaises années sur les cinq de la moyenne olympique ne bénéficie plus de la protection d'Agri-stabilité. Retirer cette limite pourrait permettre aux producteurs agricoles d'avoir les liquidités nécessaires le temps de se relever, même si se remettre sur pied prend plus d'un an.

L'instauration d'un tel plancher, en couvrant 100 % des marges de production négatives, pourrait se faire conjointement à la création d'un plafond visant à éviter de verser des aides aux entreprises en situation profitable.

En ce qui concerne les productions qui ne sont pas couvertes par Agri-protection, principalement celles du secteur animal, le programme Agri-stabilité devrait être adapté pour éviter une érosion de la marge de référence, lorsqu'une entreprise traverse un épisode de crise sanitaire ou une catastrophe climatique. Cela permettrait d'éviter d'affecter négativement la marge de référence de l'entreprise, comme le ferait par exemple un produit d'assurance mortalité pour le secteur animal.

Ainsi, afin de rendre l'intervention du programme Agri-stabilité efficace et de répondre aux besoins des producteurs, tout en plafonnant l'intervention, les mesures suivantes devraient être appliquées :

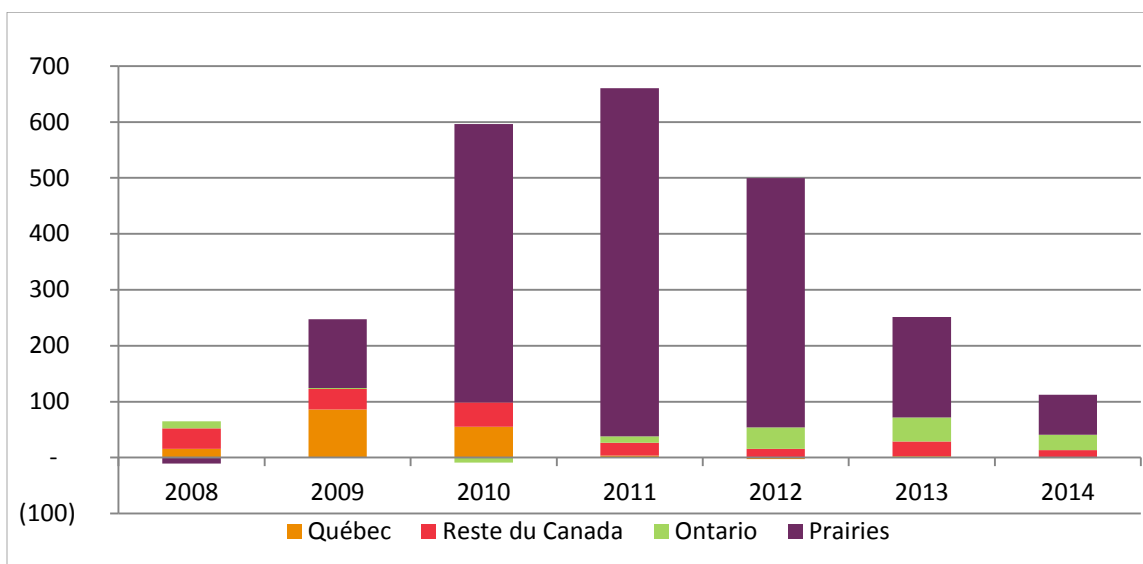
- ➔ **hausser le seuil de déclenchement à 85 % de la marge de référence et une couverture accrue pour les productions sous gestion de l'offre, comme dans le cadre de Cultivons l'avenir;**
- ➔ **retirer la limitation de la marge de référence aux dépenses admissibles;**
- ➔ **retirer le test de la marge négative pour l'établissement de la marge de référence;**
- ➔ **couvrir 100 % de la marge négative;**
- ➔ **intervenir en fonction d'un niveau de bénéfice net pour plafonner le versement d'aides, lorsque l'entreprise est profitable;**
- ➔ **inclure les paiements du programme dans l'établissement de la marge de référence, lorsqu'un paiement lié à une crise sanitaire ou une catastrophe a été réalisé.**

2.3.2 Agri-protection

De prime abord, toutes les productions agricoles devraient avoir accès à une protection minimale contre les aléas climatiques, les ravageurs et maladies incontrôlables. Un tel filet de sécurité permet aux agriculteurs de se concentrer sur la gestion des autres risques auxquels ils font face. Le cadre actuel d'Agri-protection laisse une grande flexibilité aux provinces en ce qui concerne la livraison de l'assurance-

production. Si cette situation permet de moduler le support offert aux situations vécues dans chaque province et en fonction des cultures produites, il peut dans certains cas y avoir un déséquilibre entre les couvertures disponibles. Ainsi, selon les modes d'indemnisation offerts et les seuils de déclenchement identifiés, deux entreprises cultivant les mêmes produits peuvent recevoir des montants sensiblement différents pour le même dommage d'une province à l'autre. La figure 7 permet d'illustrer cette grande disparité dans la répartition régionale des paiements versés au titre du programme Agri-protection, notamment depuis 2010. Si ces deux entreprises desservent le même marché, cet écart d'intervention peut influencer le prix que chacune peut accepter pour sa production et incidemment, la marge qu'elles dégagent. Les bases d'indemnisation des produits couverts devraient donc être facilement évaluables et comparables afin de s'assurer qu'elles sont équivalentes et ne causent pas de disparités entre les provinces.

Figure 7 : Programme Agri-protection, paiements nets en millions de dollars, 2008-2014¹³



Les programmes d'assurance-production doivent suivre le développement de l'agriculture, s'adapter aux nouvelles pratiques, mais aussi aider les producteurs agricoles à apprivoiser les impacts des changements climatiques. Les agriculteurs innovateurs, qui mettent de l'avant de nouvelles cultures, assument des risques décuplés : recherche de débouchés, adaptation des productions au climat, risques de marchés, services-conseils plus limités, machineries moins adaptées, etc.

Pour les productions qui le justifient, un accès accru au fractionnement du risque en courbes de production, en zones et en fonction de risques circonscrits permettrait de mieux refléter la réalité des marchés avec laquelle doivent fonctionner les agriculteurs. Par exemple, une entreprise ne peut rattraper les revenus réduits par la perte d'une culture plantée pour être livrée en primeur à meilleur prix, malgré une reprise de la production après une intempérie.

¹³ Statistique Canada. Tableau 002-0076 – Paiements directs versés aux producteurs agricoles, annuel (dollars), 2016.

Les dommages causés par la faune sont aussi couverts par Agri-protection à la hauteur de 80 %. Considérant les impacts subis par les entreprises agricoles, le Québec bonifie, depuis 2016, la couverture offerte par CA 2 en offrant une couverture supplémentaire de 10 %. Les producteurs agricoles subissent les dommages causés par la faune dont la gestion est assurée par une réglementation externe. Se protéger contre les pertes liées à la faune est complexe, voire impossible. Les pertes causées par la faune devraient ainsi être couvertes à 100 % par le programme Agri-protection.

La gestion des risques agricoles dans un contexte de changements climatiques

Le secteur maraîcher québécois, inquiet des conséquences des changements climatiques sur la production, effectue un suivi ponctuel de celles-ci. Dès 2007, des recherches sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques ont permis d'identifier les causes climatiques les plus fréquentes menant à des déclarations de pertes sur la période 1982-2001. Par la suite, en 2011, une enquête a permis de souligner que, pour les producteurs, les changements climatiques représentent l'un des plus importants défis pour le développement du secteur. Des pistes de solution étaient dès lors évoquées (améliorations au champ, améliorations aux conditions de culture), tout comme la crainte d'un abandon de la production par certaines entreprises en raison des conditions imprévisibles nécessitant une gestion des risques accrue.

Depuis, une analyse récemment réalisée des indemnités versées entre 2004 et 2010 pour le secteur maraîcher et l'entrevue de producteurs ont permis de confirmer quels sont les principaux risques climatiques et d'avancer des méthodes, outils de protection et besoins d'adaptation prioritaires pour limiter les conséquences de ceux-ci. Or, les besoins sont grands pour accentuer l'autogestion des risques climatiques par les entreprises : formation, services-conseils, investissements significatifs, recherche scientifique, mise en place de stratégies de gestion des risques et diagnostics pour les entreprises, etc. Par ses initiatives stratégiques, le prochain CSA peut jouer un rôle-clé dans l'adaptation du secteur maraîcher. Toutefois, des programmes de gestion des risques efficaces sont essentiels pour appuyer les entreprises durant cette période de transition.

Pour une assurance-production favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises agricoles, les mesures suivantes devraient être mises en place :

- ➔ **s'assurer d'une couverture équitable et adéquate dans toutes les provinces, tant pour les situations à court terme que pour celles dont les impacts persistent dans le temps;**
- ➔ **favoriser le développement de protections adaptées aux nouvelles pratiques culturales;**
- ➔ **couvrir l'intégralité des pertes liées à des dommages causés par la faune plutôt que le 80 % actuel;**
- ➔ **offrir une protection minimale aux productions émergentes afin de favoriser leur développement et l'innovation en agriculture;**
- ➔ **élaborer des lignes directrices en ce qui concerne l'assurance-production de la régie biologique et les autres produits de spécialité¹⁴ reconnaissant la rémunération supérieure offerte par le marché;**
- ➔ **prioriser l'établissement de prix unitaires basés sur le prix de marché, qu'ils soient établis à partir d'une enquête de prix ou à partir de l'historique des ventes des trois dernières années de l'entreprise assurée.**

¹⁴ Soya à identité protégée, orge brassicole, avoine de consommation humaine, etc.

2.3.3 Agri-investissement

Ce programme offre une importante flexibilité aux producteurs, ces derniers pouvant utiliser les fonds pour investir en autogestion des risques ou encore les conserver en prévision d'un éventuel coup dur. Par ailleurs, Agri-investissement contribue à faciliter les ajustements en réponse aux demandes du marché et à réaliser des investissements proactifs dans les mesures d'atténuation des risques par les entreprises agricoles se répercutant par la suite dans l'économie canadienne. Or, tout comme pour Agri-stabilité, les coupes entrées en vigueur avec CA 2 ont affecté le niveau de support gouvernemental du programme.

Agri-investissement est pourtant un outil important, qui permet notamment aux producteurs d'assurer la couverture des pertes de moins de 30 % de leur marge de production. En rehaussant le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité, comme demandé par l'Union, les gouvernements pourraient renforcer le rôle d'atténuation des impacts à la ferme que peut jouer Agri-investissement. En effet, ce programme peut être un outil intéressant, et déjà en place, pour accélérer les investissements stratégiques sur les entreprises agricoles.

Pour ce faire, deux éléments ont été identifiés, soit de :

- **hausser le taux de contribution égalé par Agri-investissement à 1,5 % jusqu'à concurrence d'une contrepartie gouvernementale maximale de 22 500 \$;**
- **encourager les producteurs à investir l'argent versé à l'aide d'une exemption fiscale sur les impôts à payer pour la contrepartie gouvernementale, si les sommes retirées sont dirigées vers un investissement préétabli visant à atténuer les risques à la ferme ou augmenter la productivité. Une liste de projets admissibles pourrait être constituée à cette fin.**

La gestion des risques de la production biologique

Le développement de la production biologique va bon train au Canada. Toutefois, en matière de gestion des risques, certains changements doivent être réalisés. Dans un contexte où le marché ne rémunère pas encore l'entreprise en fonction d'une production biologique et où les risques sont accrus, afin de soutenir les entreprises en transition et celles certifiées, des ajustements aux programmes en place sont demandés :

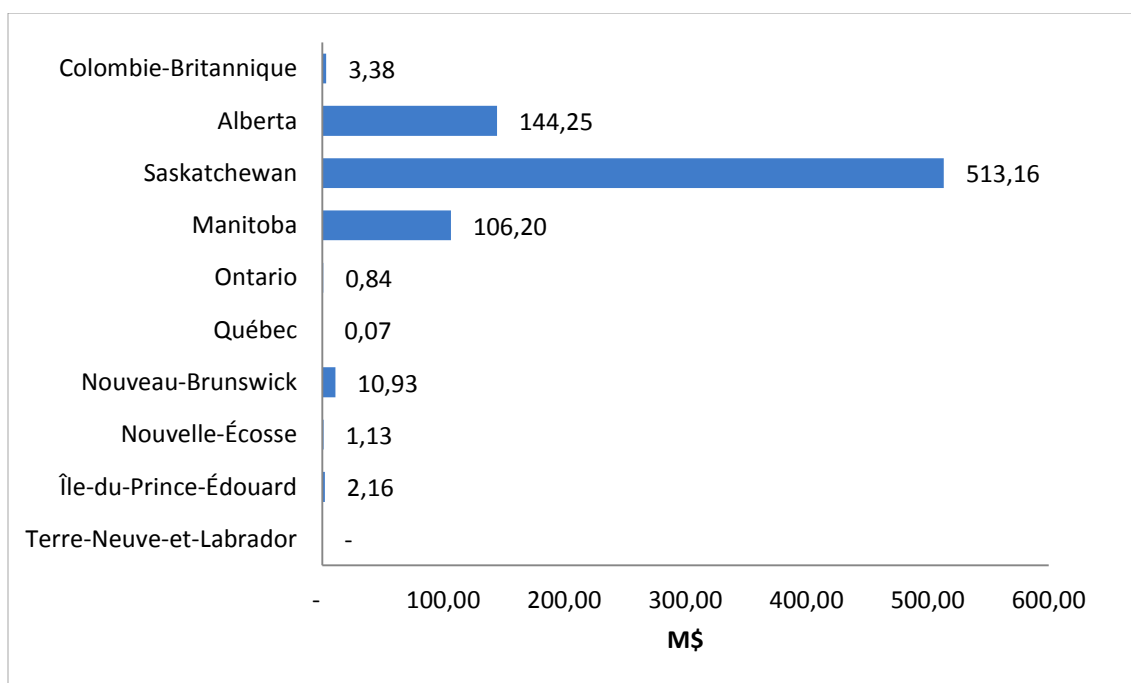
- **bonifier Agri-investissement de manière dégressive selon les revenus des entreprises, pour toutes les entreprises engagées dans un processus de précertification biologique¹;**
- **établir une protection contre la contamination accidentelle environnementale dans les transports ou encore lors de la manutention des produits certifiés qui aurait comme effet de retirer aux produits affectés l'accès à une rémunération du marché basée sur la certification biologique. Cette protection pourrait être offerte dans le cadre du programme Agri-protection, qui inclut déjà la possibilité d'une indemnisation pour une perte de qualité;**
- **accroître l'adaptation d'Agri-protection au mode de production biologique : le développement de nouvelles protections, dont l'intervention est basée sur le prix de marché, est crucial à la croissance de ce mode de production.**

2.3.4 Agri-relance

Plusieurs problématiques ont été vécues ces dernières années en lien avec l'intervention du programme Agri-relance. Des catastrophes vécues par les producteurs du Québec, similaires à celles subies par d'autres agriculteurs au Canada, n'ont pas entraîné le déclenchement du programme. Que ce soit pour le

dépérissement des fraisiers, la brûlure bactérienne des pommiers ou les pertes en entrepôt dans les pommes de terre, cette situation inéquitable crée des frustrations pour les producteurs agricoles québécois, qui s'estiment mal soutenus par leur province. La Figure 8 illustre cette situation et permet de voir que la grande majorité des paiements versés au titre du programme Agri-relance se concentre dans trois provinces seulement. C'est pourquoi une coordination des évaluations initiales et l'analyse des données collectées devraient se faire en collaboration avec les différentes provinces lorsqu'une catastrophe survient.

Figure 8 : Programme Agri-relance, paiements nets par province en millions de dollars, 2008-2014¹⁵



Les programmes actuels de gestion des risques devraient aussi être distingués de l'intervention d'Agri-relance : les coûts exceptionnels ne peuvent être présumés couverts par les programmes usuels en cas de catastrophe. Déjà, les soubresauts d'une telle situation finissent par être captés dans l'intervention de ces derniers. Les conséquences à moyen terme d'une catastrophe se reflètent dans les ventes nettes des entreprises, dans leur marge de référence et dans leurs rendements d'assurance-production. Pour cette même raison, une aide pouvant s'étendre sur plusieurs années est souhaitable, afin de permettre de conserver le plus grand nombre d'entreprises en production malgré les conséquences d'un désastre.

Les changements climatiques et leurs nombreux impacts actuels et futurs doivent aussi faire partie des éléments considérés dans l'actualisation du programme Agri-relance, car comme les recherches réalisées par le Consortium Ouranos le démontrent : « l'accentuation de la fréquence et de l'intensité des conditions climatiques extrêmes serait dommageable pour les cultures, les élevages et la qualité de l'eau de surface¹⁶ ». Étant donné ces conditions climatiques extrêmes qui peuvent prendre la forme d'événements soudains et très localisés, il serait donc nécessaire d'adapter Agri-relance à cette possibilité croissante.

¹⁵ Statistique Canada. Tableau 002-0076, *Paiements directs versés aux producteurs agricoles*, annuel (dollars), 2016.

¹⁶ Consortium Ouranos, 2015. *Vers l'adaptation : Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, Édition 2015, *Partie 2 : Vulnérabilités, impacts et adaptation aux changements climatiques*, 231 pages, pages 15 à 30.

Afin de remédier à cette situation et d'offrir une couverture adéquate à l'ensemble des producteurs canadiens, il est demandé :

- d'intégrer la notion de précédent dans l'administration du programme afin de s'assurer qu'une problématique transfrontalière soit résolue uniformément à travers le pays, pour éviter l'iniquité entre les producteurs;
- d'habiliter le ministre fédéral de l'Agriculture à former une équipe conjointe pour l'évaluation des catastrophes, s'ajoutant aux pouvoirs conférés aux administrations provinciales, lorsque la situation le requiert;
- de définir clairement les mesures offertes dans le contexte du programme Agri-relance comme des mesures visant à fournir de l'aide en réponse à des catastrophes et les séparer d'autres programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'éviter que les paiements versés à la suite de catastrophes soient diminués ou récupérés en vertu d'un autre programme;
- de modifier le programme Agri-relance afin que, lorsque des pertes extraordinaires résultent des effets d'un événement unique ou d'événements récurrents qui ne sont pas gérés efficacement par d'autres mécanismes, le programme couvre non seulement les effets à court terme, mais aussi ceux vécus sur de multiples années;
- de permettre une intervention plus ciblée lorsqu'une catastrophe se réalise dans un territoire très restreint, mais a des conséquences importantes à court et moyen termes pour les entreprises agricoles affectées, afin de mieux protéger les entreprises agricoles dans un contexte de changements climatiques;
- d'assurer l'accès au programme Agri-relance aux activités agricoles réalisées en forêt, comme l'acériculture.

2.3.5 Autres programmes

⇒ Initiatives Agri-risques

Dans un environnement en pleine évolution, où les attentes sociétales et les changements climatiques influencent le développement d'une agriculture canadienne axée sur l'innovation et la durabilité, certains projets sectoriels méritent d'être soutenus adéquatement afin de jouer un plus grand rôle comme leviers de croissance. Si, pour l'Union, les outils à prioriser pour faire face aux nouveaux défis restent les programmes de gestion des risques énumérés précédemment, il importe de mentionner l'apport structurant des projets sectoriels.

Bien que ce programme ait généré plusieurs demandes des groupes de producteurs, il n'a pas permis de mettre sur pied des initiatives concluantes pour les producteurs québécois jusqu'à maintenant. L'administration de celui-ci a été jugée particulièrement problématique. **Dans un contexte où l'autogestion des risques par les secteurs est en développement, il est nécessaire de voir émerger un plus grand nombre de projets sous le chapeau d'Agri-risques, en s'assurant prioritairement que ceux-ci répondent aux objectifs suivants :**

- s'assurer que les projets visent à compléter le panier actuel de programmes de gestion des risques de l'entreprise;
- soutenir prioritairement le déploiement à l'échelle canadienne de projets pilotes réalisés à l'aide du programme et dont la réussite est démontrée, si d'autres provinces en font la demande.

⇒ Programme de paiements anticipés (PPA)

Essentiel pour plusieurs entreprises agricoles, ce programme nécessite une mise à jour, considérant les structures d'entreprises et leur taille qui ont évolués au fil du temps. Une plus grande flexibilité dans l'administration du programme est aussi demandée afin de répondre aux besoins variables des entreprises, car les difficultés vécues par les entreprises, en ce qui concerne l'accès à du financement à court terme, ont un impact sur leurs liquidités, mais aussi sur leur capacité subséquente à investir. De la réduction de la vulnérabilité entraînée par les lignes de crédit chez les fournisseurs aux économies d'intérêts par rapport à un emprunt traditionnel, le PPA contribue à diminuer les risques des entreprises agricoles.

Or, certains secteurs se heurtent à des problématiques d'accessibilité découlant des règles en place; les taux de participation des entreprises s'en trouvent alors fortement affectés. Par exemple, on estime au Québec à seulement 2 % la part des entreprises porcines de type naisseur et 6 % la part des entreprises de type finisseur participant au programme¹⁷. Actuellement, les règles du PPA prévoient que l'avance est calculée en fonction de l'inventaire commercialisable durant la période visée. Dans le cas de productions où l'inventaire n'est pas représentatif de la production annuelle, répartie sur plusieurs cycles, les avances peuvent être considérablement éloignées des besoins des entreprises. Pour les productions animales, une des avenues envisagées serait de considérer l'inventaire à partir de la gestation.

Pour certaines productions, par exemple l'horticulture ornementale, la diversité des plantes cultivées rend difficile l'évaluation d'une valeur pour le PPA et incidemment, l'accès à celui-ci. Cette problématique pourrait être corrigée en utilisant une valeur standardisée en fonction des unités de surface pour ce type de produits.

En ce qui concerne la commercialisation des produits, un cadre de remboursement plus souple permettrait aux producteurs d'optimiser la vente de leurs produits. Ainsi, par rapport au PPA, l'Union demande :

- de hausser le plafond des avances portant des intérêts pour refléter l'augmentation de la taille des entreprises et la hausse constante du coût des intrants;
- d'actualiser le plafond des avances exemptes d'intérêts, minimalement à 400 000 \$, et l'indexer aux cinq ans en fonction de l'indice des prix des entrées dans l'agriculture;
- de permettre aux producteurs de rembourser les avances quand ils le souhaitent, tant qu'ils peuvent démontrer que leurs produits sont entreposés, sans avoir à fournir de preuve de vente et sans pénalité;
- de reconnaître les animaux comme étant commercialisables à partir de l'embryon, à l'instar des productions végétales pour lesquelles l'inventaire est évalué dès les semis;
- d'offrir une plus grande flexibilité administrative aux agents d'exécution afin qu'ils puissent mettre en place des projets mieux adaptés aux besoins de leurs secteurs;
- de s'assurer que les modalités de remboursement soient énoncées dans un accord signé entre le producteur et AAC ou un administrateur du programme et qu'un producteur ne soit plus considéré comme étant en défaut de paiement une fois la conformité établie.

¹⁷ Les Éleveurs de porcs du Québec, 2016.

2.3.6 Mise en marché collective et gestion de l'offre

Depuis près de 60 ans, les producteurs agricoles privilégient l'action collective pour faire leur place dans les réseaux de commercialisation. La mise en marché collective et la gestion de l'offre sont des outils de gestion des risques privilégiés par les producteurs et devraient être reconnues comme telles dans le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, comme ils le furent dans le précédent.

En effet, en se dotant de règles qui permettent d'encadrer leur production, la mise en marché de leurs produits ainsi que leurs relations d'affaires avec les acheteurs, les producteurs tentent d'atténuer les risques inhérents à l'agriculture.

Cette volonté d'agir collectivement a, par ailleurs, été relevée par près de 75 % des répondants à un sondage¹⁸ auprès de 700 jeunes de moins de 40 ans, impliqués de près ou de loin dans une production agricole. En effet, ceux-ci placent la mise en marché collective de leurs produits au premier ou deuxième rang des formes d'aides essentielles à la viabilité de leur entreprise.

Grâce aux outils législatifs et réglementaires mis à la disposition du secteur agricole par le fédéral et les provinces, un rapport de force plus équilibré est établi avec les acheteurs, par l'obligation de négocier : un meilleur revenu pour les producteurs, une plus grande transparence et un meilleur partage des marges. Incidemment, la mise en marché collective contribue à réduire les risques à plusieurs niveaux : la gestion de la qualité des produits par des normes de production, de salubrité, de traçabilité et de bien-être animal, la négociation des prix et des conditions de vente, le financement de la recherche, le développement de marché, la promotion et la valorisation des produits ne sont que quelques exemples de mécanismes mis en place par les producteurs agricoles. Le travail en filière est aussi facilité par ces mécanismes, tant au niveau provincial que national.

Si le Canada a choisi de développer la gestion de l'offre sur son territoire, c'est entre autres parce que ce système permet d'assurer à long terme l'autonomie et la sécurité alimentaire de sa population. Il permet des approvisionnements stables et prévisibles et les consommateurs ont toujours accès à des produits d'ici, de qualité et à prix abordables, sans aucun soutien financier de l'État. À travers les mécanismes de gestion de l'offre, les producteurs obtiennent un prix équitable directement du marché. Il s'agit d'un excellent levier de développement régional et de création d'emplois qui profite à l'ensemble de la société.

L'exemple de l'industrie laitière, un pilier de l'économie québécoise et canadienne¹

À l'échelle du pays, la production laitière a poursuivi sa croissance atteignant 82 millions d'hectolitres en 2015, une hausse de 6,71 % par rapport à 2009. Au cours de la même période, les ventes ont grimpé de 26 %, ce qui a généré une hausse des retombées de 31 % pour le PIB, de 25 % pour les revenus fiscaux et de 3 % pour les emplois. En 2015, le secteur laitier canadien (production et transformation) représentait 221 000 emplois (directs, indirects et induits), une contribution au PIB de 19,9 G\$ et des retombées fiscales de 3,8 G\$. Rappelons que le Québec est responsable de 40 % des retombées de la production et de 30 % des retombées de la transformation de l'ensemble du Canada.

¹⁸ L'UPA et la FRAQ ont confié en 2015 au Bureau d'intervieweurs professionnels (BIP) le mandat de réaliser un sondage auprès de jeunes de moins de 40 ans, de toutes les régions du Québec et impliqués de près ou de loin dans une production agricole.

Pour l'Union, il importe donc de :

- ➔ reconnaître la mise en marché collective (incluant la gestion de l'offre) comme un pilier essentiel de l'agriculture et un outil de gestion des risques;
- ➔ reconnaître les différentes réglementations en vigueur découlant des lois et règlements fédéraux et provinciaux habilitant les offices de producteurs et les offices de promotion et de recherche.

2.3.7 Relève agricole

Pour dynamiser le secteur agricole, il est essentiel d'encourager les jeunes à s'établir en agriculture en leur offrant un environnement d'affaires viable et sécurisant. Pour ce faire, il faut tenir compte des importantes barrières que rencontre la relève agricole comme l'accès aux terres et la baisse du soutien des programmes. Or, l'efficacité de ces derniers est un élément déterminant dans la réussite ou non des projets de démarrage. C'est pourquoi le gouvernement doit davantage soutenir la relève agricole afin de faire une réelle différence au moment de son établissement.

En contribuant au capital de départ ou en soutenant une plus grande partie des risques, ces mesures ont un effet levier et ainsi font en sorte que plus de projets de transfert et d'établissement répondent au niveau de rentabilité exigé par les institutions financières. En ce qui concerne les critères d'admissibilité des programmes, certains pourraient être redéfinis afin de mieux répondre à la réalité que vivent les jeunes producteurs. L'absence d'un historique de production ou de marge de référence pour l'entreprise est aussi un élément technique pouvant nuire au financement des jeunes en agriculture.

Le défi majeur des entreprises en démarrage ou en transfert reste un accès universel au financement, peu importe la production réalisée. Cet accès passe par la présence d'un solide filet de sécurité du revenu, qui permet de réduire significativement le niveau de risque. Car bien que des institutions paragouvernementales existent au Canada afin de garantir des prêts agricoles, ces dernières évaluent elles aussi le risque des projets présentés par la relève et sa capacité à rembourser un emprunt.

De manière générale, des programmes de gestion des risques efficaces peuvent appuyer les cédants dans la préparation au transfert en les aidant, par exemple, à réduire leur endettement. **Pour les entreprises de la relève, de faibles coûts de participation aux programmes aideraient à augmenter les liquidités en supprimant des dépenses, tandis que la bonification de ceux-ci contribue à hausser les revenus. C'est pourquoi il est important :**

- ➔ de réduire les coûts de participation aux programmes pour la relève agricole ou ajuster certains critères d'admissibilité pour faciliter l'accès aux programmes;
- ➔ d'augmenter le soutien offert dans les premières années de démarrage ou transfert, notamment en offrant un taux de contribution gouvernementale plus élevé;
- ➔ de s'assurer que les programmes de gestion des risques offrent un filet suffisant aux entreprises, leur permettant d'accéder au financement nécessaire à la réalisation d'un transfert ou d'un établissement;
- ➔ d'augmenter le plafond des avances exemptes d'intérêts pour les entreprises de la relève de 50 % durant les cinq premières années d'existence afin de réduire la pression sur les liquidités de celles-ci.

2.3.8 Liens avec le commerce extérieur

Alors que certains pays développés basent leurs politiques agricoles principalement sur une approche budgétaire, comme les États-Unis et l'Union européenne qui interviennent par des paiements directs aux producteurs, d'autres utilisent plutôt la réglementation, comme le fait le Canada avec la gestion de l'offre. Ainsi, les négociations internationales visant à libéraliser davantage les marchés imposent des ajustements réglementaires, mais devraient également établir des ajustements budgétaires. La réalité est tout autre. Les importantes subventions accordées au secteur agricole par de grandes puissances économiques comme les États-Unis et l'Union européenne permettent à ces pays d'exporter leurs produits agricoles à bas prix. Ils peuvent ainsi maintenir leur production agricole en dépit des baisses de tarifs douaniers.

C'est pourquoi il est essentiel, pour favoriser les exportations des produits agricoles canadiens, que des règles équitables en ce sens soient mises en place. Des outils efficaces doivent être disponibles en tout temps pour les agriculteurs afin qu'ils puissent assurer une bonne gestion des risques de leur entreprise même dans un contexte de marché globalisé. Que ce soit de manière réglementaire, comme avec la gestion de l'offre, ou par des programmes de gestion des risques de l'entreprise, le maintien et le développement du secteur agricole canadien reposent sur un soutien concurrentiel.

En ce sens, il est demandé de :

- ➔ **continuer de mettre de l'avant les choix du Canada en matière de gestion des risques des entreprises, ceux-ci étant axés sur un appui réglementaire (gestion de l'offre) et sur le soutien des marges de production (autres secteurs) plutôt que des paiements découplés de la production;**
- ➔ **s'assurer que les politiques et accords commerciaux n'ont pas d'impact sur le filet de sécurité du revenu des entreprises agricoles canadiennes.**

2.4 Résumé des recommandations

La gestion des risques des entreprises agricoles contribue au maintien et au développement du secteur, un moteur économique important pour le Canada. Or, le financement des programmes en place est insuffisant et ceux-ci sont essentiels bien qu'incomplets. Ainsi, l'Union des producteurs agricoles estime que, de manière générale, les programmes de gestion des risques devraient :

- ➔ permettre aux entreprises agricoles de survivre à des baisses prolongées de leurs revenus et de faire face aux situations exceptionnelles;
- ➔ être concurrentiels et permettre aux entreprises d'être compétitives sur les marchés;
- ➔ garantir une marge de production permettant aux entreprises de rester en activité et de se développer;
- ➔ faire place spécifique à la relève agricole pour stimuler sa participation et soutenir les premières années du transfert ou de l'établissement;
- ➔ inclure des mécanismes pour soutenir les productions émergentes et les modes de production alternatifs;
- ➔ minimiser les coûts de participation afin d'encourager les producteurs à participer aux programmes de GRE.

2.4.2 Agri-stabilité

- ➔ hausser le seuil de déclenchement à 85 % de la marge de référence et une couverture accrue pour les productions sous gestion de l'offre, comme dans le cadre de Cultivons l'avenir;
- ➔ retirer la limitation de la marge de référence aux dépenses admissibles;
- ➔ retirer le test de la marge négative pour l'établissement de la marge de référence;
- ➔ couvrir 100 % de la marge négative;
- ➔ intervenir en fonction d'un niveau de bénéfice net pour plafonner le versement d'aides, lorsque l'entreprise est profitable;
- ➔ inclure les paiements du programme dans l'établissement de la marge de référence, lorsqu'un paiement lié à une crise sanitaire ou une catastrophe a été réalisé.

2.4.3 Agri-protection

- ➔ s'assurer d'une couverture équitable et adéquate dans toutes les provinces, tant pour les situations à court terme que pour celles dont les impacts persistent dans le temps;
- ➔ favoriser le développement de protections adaptées aux nouvelles pratiques culturelles;
- ➔ couvrir l'intégralité des pertes liées à des dommages causés par la faune plutôt que le 80 % actuel;
- ➔ offrir une protection minimale aux productions émergentes afin de favoriser leur développement et l'innovation en agriculture;
- ➔ élaborer des lignes directrices en ce qui concerne l'assurance-production de la régie biologique et les autres produits de spécialité reconnaissant la rémunération supérieure offerte par le marché;
- ➔ prioriser l'établissement de prix unitaires basés sur le prix du marché, qu'ils soient établis à partir d'une enquête de prix ou à partir de l'historique des ventes des trois dernières années de l'entreprise assurée.

2.4.4 Agri-investissement

- ➔ hausser le taux de contribution égalé par Agri-investissement à 1,5 %, jusqu'à concurrence d'une contrepartie gouvernementale maximale de 22 500 \$;
- ➔ encourager les producteurs à investir l'argent versé à l'aide d'une exemption fiscale sur les impôts à payer pour la contrepartie gouvernementale, si les sommes retirées sont dirigées vers un investissement préétabli visant à atténuer les risques à la ferme ou augmenter la productivité. Une liste de projets admissibles pourrait être constituée à cette fin.

2.4.5 Agri-relance

- ➔ intégrer la notion de précédent dans l'administration du programme afin de s'assurer qu'une problématique transfrontalière soit résolue uniformément à travers le pays, pour éviter l'iniquité entre les producteurs;
- ➔ habiliter le ministre fédéral de l'Agriculture à former une équipe conjointe pour l'évaluation des catastrophes, s'ajoutant aux pouvoirs conférés aux administrations provinciales, lorsque la situation le requiert;
- ➔ définir clairement les mesures offertes dans le contexte du programme Agri-relance comme des mesures visant à fournir de l'aide en réponse à des catastrophes et les séparer d'autres programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'éviter que les paiements versés à la suite de catastrophes soient diminués ou récupérés en vertu d'un autre programme;
- ➔ modifier le programme Agri-relance afin que, lorsque des pertes extraordinaires résultent des effets d'un événement unique ou d'événements récurrents qui ne sont pas gérés efficacement par d'autres mécanismes, le programme couvre non seulement les effets à court terme, mais aussi ceux vécus sur de multiples années;

- ➔ permettre une intervention plus ciblée lorsqu'une catastrophe se réalise dans un territoire très restreint, mais a des conséquences importantes à court et moyen termes pour les entreprises agricoles affectées afin de mieux protéger les entreprises agricoles dans un contexte de changements climatiques;
- ➔ assurer l'accès au programme Agri-relance aux activités agricoles réalisées en forêt, comme l'acériculture

2.4.6 Agri-risques

- ➔ s'assurer que les projets visent à compléter le panier actuel de programmes de gestion des risques de l'entreprise;
- ➔ soutenir prioritairement le déploiement à l'échelle canadienne de projets pilotes réalisés à l'aide du programme et dont la réussite est démontrée, si d'autres provinces en font la demande.

2.4.7 Programme de paiements anticipés

- ➔ hausser le plafond des avances portant des intérêts pour refléter l'augmentation de la taille des entreprises et la hausse constante du coût des intrants;
- ➔ actualiser le plafond des avances exemptes d'intérêts, minimalement à 400 000 \$, et l'indexer aux cinq ans en fonction de l'indice des prix des entrées dans l'agriculture;
- ➔ permettre aux producteurs de rembourser les avances quand ils le souhaitent, tant qu'ils peuvent démontrer que leurs produits sont entreposés, sans avoir à fournir de preuve de vente et sans pénalité;
- ➔ reconnaître les animaux comme étant commercialisables à partir de l'embryon, à l'instar des productions végétales pour lesquelles l'inventaire des cultures est évalué dès les semis;
- ➔ offrir une plus grande flexibilité administrative aux agents d'exécution, afin qu'ils puissent mettre en place des projets mieux adaptés aux besoins de leurs secteurs;
- ➔ s'assurer que les modalités de remboursement soient énoncées dans un accord signé entre le producteur et AAC ou un administrateur du programme et qu'un producteur ne soit plus considéré comme étant en défaut de paiement une fois la conformité établie.

2.4.8 Mise en marché collective et gestion de l'offre

- ➔ reconnaître la mise en marché collective (incluant la gestion de l'offre) comme un pilier essentiel de l'agriculture et un outil de gestion des risques;
- ➔ reconnaître les différentes réglementations en vigueur découlant des lois et règlements fédéraux et provinciaux habilitant les offices de producteurs et les offices de promotion et de recherche.

2.4.9 Relève agricole

- ➔ réduire les coûts de participation aux programmes pour la relève agricole ou ajuster certains critères d'admissibilité pour faciliter l'accès aux programmes;
- ➔ augmenter le soutien offert dans les premières années de démarrage ou transfert, notamment en offrant un taux de contribution gouvernementale plus élevé;
- ➔ s'assurer que les programmes de gestion des risques offrent un filet suffisant aux entreprises, leur permettant d'accéder au financement nécessaire à la réalisation d'un transfert ou d'un établissement;
- ➔ augmenter le plafond des avances exemptes d'intérêts pour les entreprises de la relève de 50 % durant les cinq premières années d'existence afin de réduire la pression sur les liquidités de celles-ci.

2.4.10 Liens avec le commerce extérieur

- ➡ continuer de mettre de l'avant les choix du Canada en matière de gestion des risques des entreprises, ceux-ci étant axés sur un appui réglementaire (gestion de l'offre) et sur le soutien des marges de production (autres secteurs) plutôt que des paiements découplés de la production;
- ➡ s'assurer que les accords commerciaux n'ont pas d'impacts sur le filet de sécurité du revenu des entreprises agricoles canadiennes.

3. Innovation et science

Un investissement massif en recherche et développement pour rattraper le retard, faire face aux nouveaux défis et miser sur la durabilité

En 2015, dans son étude *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, l'OCDE faisait le portrait suivant du secteur :

« Du fait de son climat et de sa géographie, le Canada diffère notamment des nombreux autres pays exportateurs nets [...] Les gains de productivité résultant de l'innovation et des changements structurels ont entraîné une hausse de la production et des revenus sans trop peser sur les ressources. Le secteur agricole canadien, axé sur les exportations, **doit impérativement être capable d'innover pour tirer profit de l'augmentation et de l'évolution de la demande mondiale de produits agroalimentaires.** »¹⁹

Pour l'Union, il ne fait aucun doute qu'une aide supérieure à l'innovation, notamment en recherche et développement, est essentielle à la croissance du secteur agricole canadien. Ce soutien accru doit aussi permettre de « verdir » encore plus l'agriculture, en accélérant l'adoption et la mise au point d'innovations visant à répondre aux attentes sociétales, à limiter les impacts des changements climatiques, à réduire la participation du secteur à ces derniers et à assurer un développement durable de la réponse canadienne à la demande intérieure et internationale.

3.1 Investir pour la recherche et le développement : un tremplin vers l'augmentation de la productivité et l'innovation

3.1.1 Mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard

Le Canada apporte une contribution relativement solide à l'innovation agricole mondiale selon l'OCDE, mais aussi à l'économie nationale. Toutefois, la part du pays dans le nombre de publications et de citations en agronomie dans le monde a reculé ces 15 dernières années, malgré une progression des publications agricoles canadiennes de 3 % par année entre 1996 et 2012 : d'autres pays, principalement émergents, ont intensifié significativement la recherche dans ce secteur d'activité²⁰.

Les investissements en recherche et développement (R et D) du Canada accusent aussi un recul : tous secteurs confondus, ceux-ci ont stagné à environ 31 G\$ par année entre 2008 et 2015²¹. Concrètement, la part du PIB canadien consacré à l'investissement en R et D a donc reculé au cours des dernières années, alors qu'elle s'est maintenue ou a légèrement augmenté dans le reste des pays de l'OCDE (Figure 9). Le Canada affiche aujourd'hui un niveau d'investissement en R et D nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, avec 1,6 % du PIB contre 2,4 %. Dans le cas du secteur agricole, les entreprises commerciales agricoles et de transformation ont connu un recul plus important avec une baisse de 32 M\$ pour le secteur agricole et de 60 M\$ pour celui de la transformation (Figure 10)²².

¹⁹ OCDE, 2015. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Institut de la statistique du Québec, 2016. Dépenses intra-muros de recherche et développement en pourcentage du PIB, Québec, Ontario, pays de l'OCDE, Union européenne, G7 et certains pays hors de l'OCDE, mise à jour 2016.

²² Statistique Canada. CANSIM tableau 358-0024, juin 2016. Caractéristiques au titre de la recherche et développement dans les entreprises commerciales (DIRDE), selon le groupe d'industries basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) au Canada, annuel.

Figure 9 : Dépenses intérieures en recherche et développement, Canada et plusieurs régions du monde, 2008-2014 (% du PIB)²³

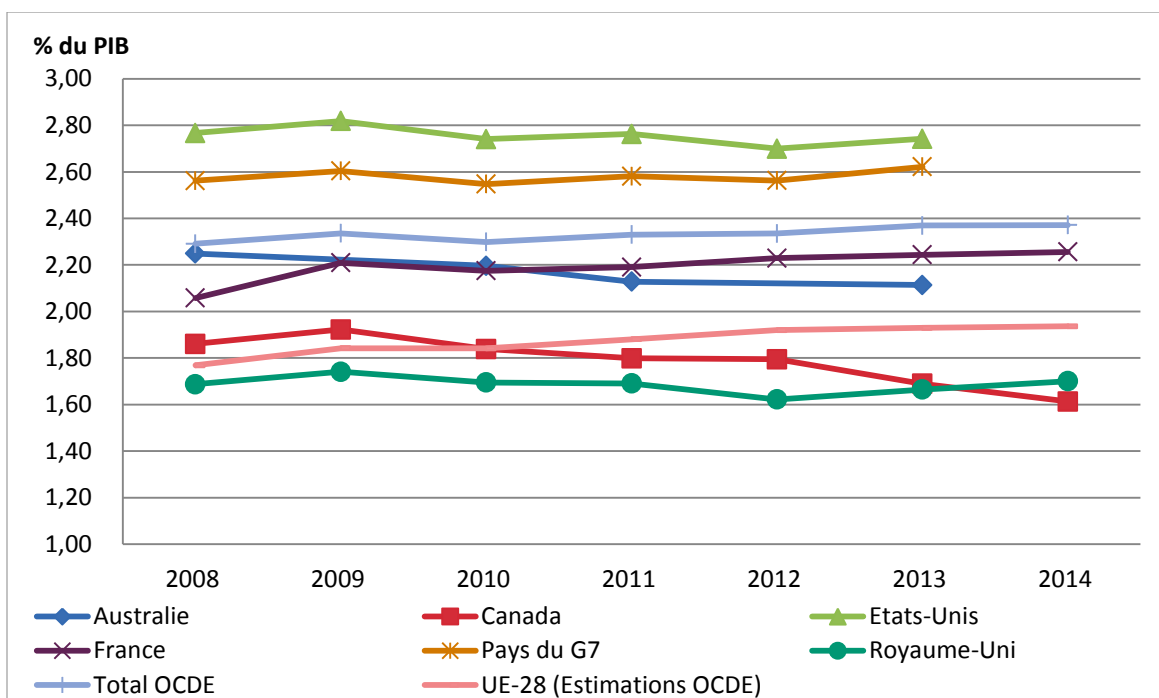
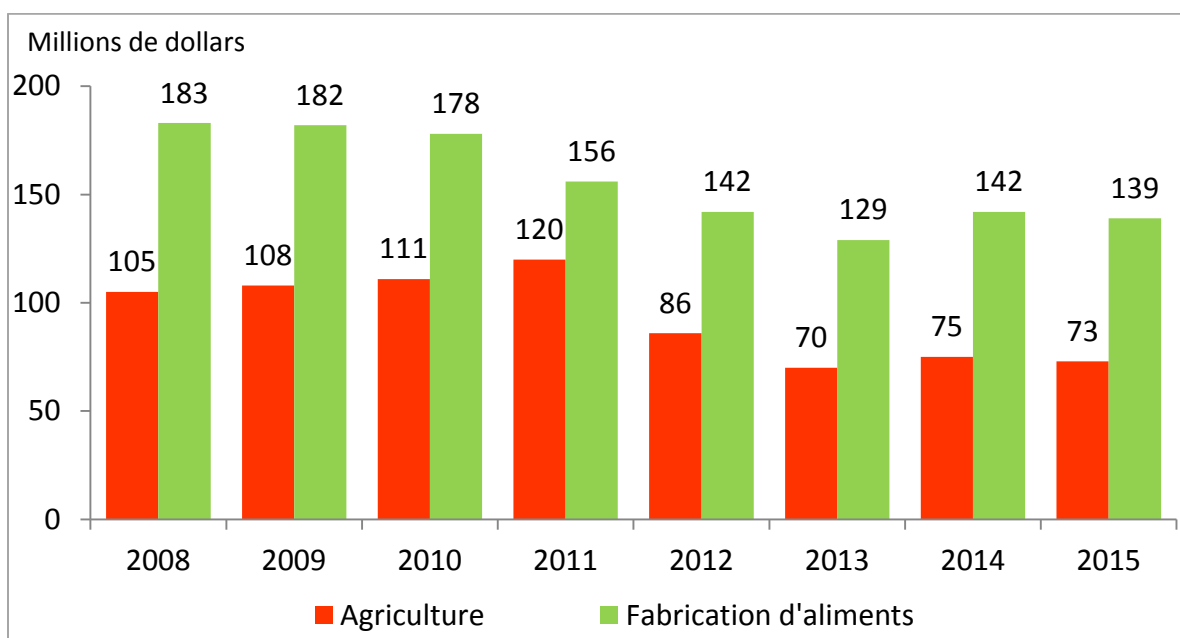


Figure 10 : Dépenses totales intra-muros au titre de la recherche et développement dans les entreprises commerciales, 2008-2015²⁴



Note : le secteur Fabrication d'aliments n'inclut pas le secteur de la Fabrication de boissons et de produits du tabac.

Pourtant, comme l'exprime l'OCDE, la situation économique et le contexte général de l'action des pouvoirs publics canadiens sont propices aux investissements nécessaires pour améliorer la croissance de la productivité en agriculture. Le système d'innovation canadien fonctionne relativement bien selon l'analyse réalisée, entre autres parce que les innovations sont largement adoptées par les producteurs, mais la baisse du financement en recherche et développement est nuisible. L'organisme souligne également que « le cadre d'action global en matière d'innovation pourrait encore être amélioré pour accroître la productivité et la durabilité »²³.

De plus, en 2014, le Comité des innovateurs en agriculture²⁴, initié par le gouvernement fédéral deux ans plus tôt afin de réfléchir aux moyens de stimuler l'innovation, a formulé ses conclusions, dont ce constat : « le principal défi de l'innovation à long terme pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien est de combattre le sous-investissement chronique dans la recherche et le développement ».

L'investissement en recherche et développement permet au secteur de s'adapter et de se développer, ce qui favorise la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Le transfert de ces connaissances incite le secteur agricole à innover pour combler les besoins des consommateurs et à adopter des méthodes plus saines pour l'environnement, notamment en rendant disponibles de nouveaux intrants qui diminuent les risques pour l'environnement ou en mettant en valeur l'écosystème agricole.

Comme le rapporte l'OCDE, les systèmes d'innovation agricole comportent des liens croisés avec ceux d'autres secteurs, entraînant ainsi un degré relativement élevé de complexité pour positionner le secteur agricole dans la structure d'innovation nationale. Selon l'organisme, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) représente le véhicule le plus pertinent pour l'investissement public en recherche pour le secteur. Si actuellement l'agriculture et l'environnement sont un axe d'intervention, il semble qu'un effort supplémentaire peut être réalisé pour véritablement stimuler la recherche dans le secteur agricole. En effet, alors que l'ensemble des subventions versées par le CRSNG a faiblement augmenté sur la période allant de 2008-2009 à 2015-2016 (+ 9 %), celles consacrées à l'agriculture et aux produits agroalimentaires primaires ont augmenté encore plus faiblement sur la même période (+ 6 %). De plus, les subventions du CRSNG accordées au Québec ont carrément diminué sur cette période, passant de 6,9 millions en 2008-2009 à 5,5 millions en 2015-2016, soit une diminution de 20 %.²⁵

De plus, le développement d'offices de promotion et de recherche vise à permettre à l'ensemble des acteurs d'une filière d'accroître les efforts de promotion dans toutes les provinces et à donner au secteur un puissant levier financier pour mettre sur pied des projets de recherche. L'office de promotion et de recherche est un mécanisme méconnu et peu utilisé pour échanger sur les enjeux de la production et développer les marchés intérieurs par des activités de recherche et de promotion générique des produits.

L'Union recommande donc :

- ➡ **d'augmenter significativement le soutien financier à la recherche dans le secteur agricole;**
- ➡ **d'intégrer l'agriculture et l'agroalimentaire dans les priorités du CRSNG;**
- ➡ **de faciliter le développement d'offices de promotion et de recherche, afin d'appuyer les actions sectorielles.**

²³ OCDE, 2015. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages, page 15.

²⁴ AAC, 2014. Rapport du Comité de l'innovation en agriculture au ministre d'AAC.

²⁵ CRSNG, 2016. Base de données sur les subventions et bourses du CRSNG.

3.1.2 Accroître le support aux entreprises agricoles innovantes

Comme mentionné précédemment, un retard s'accumule en ce qui concerne les investissements en recherche et développement des entreprises, une situation qui nuit à l'innovation et la compétitivité du secteur. L'OCDE relève par ailleurs dans son analyse que si la recherche universitaire canadienne est de qualité mondiale, le pays affiche un score médiocre en recherche et développement des entreprises du secteur agricole et agroalimentaire.

LINK Ltd, une entreprise spécialisée dans la recherche et le conseil en innovation pour le développement, issue notamment des activités de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), s'est attardée dans ses recherches sur les types d'entrepreneurs innovants en agriculture et comment mieux les soutenir²⁶. Ainsi, elle estime qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur le soutien des modes de créativité en émergence. Les politiques peuvent être modifiées pour faciliter l'instauration de conditions permettant à l'innovation de se déployer. Des grandes catégories d'intervention sont proposées :

- la détection : il faut tenter de détecter les nouveaux processus d'innovation prometteurs qui ont une forte pertinence sur le plan social et la durabilité;
- le financement : instaurer de nouvelles formes de financement, comme mettre en place du capital de risque à objectif social en agriculture, mais surtout reconnaître que les retours sur investissement peuvent être longs, étant donné la période d'incubation plus étendue et la nécessité de faire évoluer les politiques pour s'adapter aux innovations;
- les services de soutien adaptatifs : des services doivent être mis en place afin de soutenir le changement provoqué par l'innovation, que ce soit en matière technique, institutionnelle et politique. Un accompagnement professionnel, l'accompagnement et les possibilités de réseautage et financement de l'innovation, accompagnés par un soutien à la recherche, permettent d'avancer;
- la réduction des risques : il est important de prévoir des mécanismes pour réduire les risques auxquels sont exposées les nouvelles activités des entrepreneurs innovants.

Mais encore, pour l'OCDE, les allègements fiscaux canadiens en faveur de la recherche et du développement profitent tout d'abord aux grandes entreprises. L'organisme prône également le renforcement des incitations directes en faveur de l'innovation en la plaçant de manière croissante au cœur de la politique agricole.

Ainsi, afin de soutenir adéquatement les entreprises agricoles qui investissent de leur temps et argent en recherche et développement, certaines actions seraient à mettre de l'avant :

- ➡ **établir un fonds de capital de risque consacré au soutien d'initiatives innovantes à la ferme afin de permettre aux entreprises de financer celles-ci sans affecter leur situation financière;**
- ➡ **soutenir la recherche et le développement par l'entremise de services-conseils adaptés et de programmes répondant à la réalité des entreprises de petite et moyenne tailles, en complément des outils actuels;**
- ➡ **faciliter l'accès des PME aux allègements fiscaux pour la recherche et le développement;**

²⁶ Hall, Andy et Kumuda Dorai, 2012. *Apprendre à innover dans un monde incertain : concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, chapitre 3 : De quels types d'entrepreneurs innovants avons-nous besoin?, 248 pages, page 72.

- ➡ permettre, au besoin, le renouvellement ou l’allongement du soutien lorsqu’un projet prometteur est identifié;
- ➡ s’assurer d’offrir des couvertures minimales des risques vécus dans les secteurs en émergence et adaptées aux nouvelles pratiques, comme mentionné dans la section sur la gestion des risques du présent document.

3.2 *Des initiatives stratégiques à long terme pour un secteur agricole visant une amélioration continue*

En matière d’innovation, de recherche et de développement, tant les groupes de producteurs que le milieu scientifique canadien et international identifient la même problématique majeure : le cadre financier accompagnant les cadres stratégiques canadiens pour l’agriculture n’est pas adapté à la réalité dans laquelle se déroulent ces activités.

Comme mentionné par les chercheurs Andy Hall et Kumuda Dorai, de manière générale, les modes de financement disponibles sont presque toujours à trop court terme pour permettre l’incubation de projets susceptibles d’apporter un changement à la fois social et institutionnel – qui peuvent nécessiter plus de dix ans pour aboutir²⁷. Ce constat s’applique bien aux commentaires formulés par les groupes de producteurs consultés. De plus, ces chercheurs soulèvent également que le développement de nouvelles technologies et leur mise en place peut finir par s’essouffler, car les projets ne parviennent pas toujours à dépasser l’étape de l’adaptation technique nécessaire pour s’ajuster aux nouvelles réglementations politiques. **Ces éléments motivent la demande suivante :**

- ➡ **détacher, au moins en partie, le financement des programmes axés sur la recherche et l’innovation de la durée des CSA : lorsque nécessaire, le financement d’un projet pourrait s’établir sur une période pouvant atteindre dix ans afin de s’assurer de l’atteinte des objectifs fixés et de la mise en place d’un cadre favorisant le transfert des connaissances acquises.**

3.2.1 Programmes actuels

Le programme Agri-innovation est jugé structurant pour des initiatives d’envergure. Toutefois, des freins sont identifiés pour le programme Innov’action alimentaire du Québec. La participation obligatoire en argent pour les projets réduit l’accès au programme. Les entreprises qui peuvent y accéder sont de très grande taille, ce qui ne permet pas aux PME d’avoir accès à un appui à l’innovation. Les nombreux refus de projets envoient également un mauvais signal en ce qui concerne l’innovation sur les entreprises agricoles.

3.2.2 Centres de recherche et grappes scientifiques

L’organisation de la recherche autour des grappes scientifiques et des centres de recherche fédéraux et provinciaux a permis, au fil du temps, d’établir une réputation solide au Canada en matière de recherche dans le secteur agricole. Toutefois, comme mentionné précédemment, un déclin est observé depuis un certain nombre d’années. Le manque de financement est identifié comme principale problématique à la durabilité de la recherche agricole au pays, suivi de près par la courte durée des ententes.

²⁷ Op. cit., page 71.

Ainsi, l'analyse de l'OCDE va dans le même sens que les organisations consultées et conforte les demandes de l'Union en matière d'investissements en recherche. Tous identifient les constats suivants :

- le réseau de recherche en place est bien développé, mais il nécessite un financement stable. Celui-ci est notamment essentiel pour poursuivre la recherche dans les institutions d'enseignement, la collaboration internationale et assurer la viabilité des centres de recherche;
- une part croissante des fonds fédéraux en recherche et développement agricoles est consacrée à des projets précis ou de durée limitée;
- la courte durée des programmes et des cycles budgétaires qui s'y rattachent nuit au maintien de l'expertise : la précarité conduit au départ des chercheurs;
- les infrastructures de recherche sont vieillissantes et ont besoin d'être revitalisées.

Les activités de recherche liées à la productivité et l'augmentation de la rentabilité des entreprises agricoles sont identifiées par les organisations de producteurs comme essentielles, mais sous-représentées. Pourtant, ces deux éléments sont centraux dans la réussite du secteur. De plus, l'analyse réalisée par l'OCDE souligne également que les programmes publics visant à améliorer les compétences de gestion des entreprises facilitent efficacement l'adoption de méthodes innovantes.

Un autre des irritants identifiés est l'influence que peut avoir la localisation géographique d'un centre de recherche ou d'une grappe sur les projets de recherche. Par exemple, pour un secteur de production dont le développement est à des niveaux différents à travers le pays, l'adaptabilité des résultats de recherche peut être remise en cause. Des organisations consultées, certaines ont également souligné que les besoins en matière de recherche sont aussi liés à la taille des entreprises. Une perception est présente en ce qui concerne les difficultés à avoir des résultats adaptés à la réalité des entreprises de taille moyenne, qui pourraient les aider à progresser. Dans le cas des grappes scientifiques regroupant plusieurs productions, un partage équitable des activités entre celles-ci est à préconiser. De plus, les retombées des centres de recherche et des grappes scientifiques sont fortement liées à la diffusion de leurs résultats de recherche et aux activités de transfert de connaissance, une thématique abordée au point 3 du présent document.

Comme demandé, dissocier le cadre financier pour la recherche de la durée du CSA devrait aussi être l'occasion de réitérer la séparation entre les objectifs politiques des différents gouvernements et les processus de recherches fondamentale et appliquée. Certains secteurs de production ont noté des changements significatifs dans le type de projets réalisés, tandis que le manque de prévisibilité des politiques a été soulevé par l'OCDE.

Ainsi, en ce qui concerne les centres de recherche et les grappes scientifiques, les demandes suivantes sont énoncées :

- ➡ **majorer le financement des centres de recherche, des grappes scientifiques et des chaires de recherche;**
- ➡ **reconnaître la recherche sur la productivité et la rentabilité des entreprises agricoles comme étant prioritaire;**
- ➡ **s'assurer que les grappes scientifiques couvrent une diversité de problématiques, prenant en compte les variations entre l'avancement, la structure des secteurs et la taille des entreprises agricoles;**
- ➡ **s'assurer d'un partage équitable des activités entre les différentes productions regroupées dans une même grappe scientifique.**

3.2.3 Marché du carbone et agriculture

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont le résultat de phénomènes biologiques sur lesquels le secteur agricole a relativement peu de contrôle. Une bonne partie du carbone est aussi réabsorbée par les cultures en croissance. La part des émissions agricoles devrait donc être relativisée en tenant compte du cycle biotique du carbone. Quoi qu'il en soit, il est malgré tout possible, dans certains cas, de les atténuer. Les principales opportunités de réduction sont les suivantes :

- la captation et la destruction des biogaz qui émanent des lieux de stockage des fumiers;
- la réduction de méthane produit par les ruminants par une modification de leur régime alimentaire et par l'ajout de certains additifs;
- la réduction du protoxyde d'azote provenant des champs cultivés par une optimisation de la fertilisation azotée : meilleure estimation de la quantité d'azote déjà présente dans le sol et fractionnement des apports d'engrais;
- la séquestration du carbone dans les sols agricoles par l'adoption de pratiques culturales favorisant l'augmentation de la matière organique du sol;
- le boisement de terres agricoles marginales ne présentant plus d'intérêt pour la pratique de l'agriculture.

Chacune de ces interventions présente un certain potentiel de réduction des GES. Or, le marché du carbone, auquel participe le Québec avec la Californie et prochainement l'Ontario, offre théoriquement la possibilité d'obtenir des crédits compensatoires pour des projets de réduction de cette nature. L'admissibilité aux crédits compensatoires est cependant tributaire du respect d'un protocole reconnu par les parties du marché. Pour l'heure, un seul protocole a été reconnu et donc rendu disponible aux agriculteurs québécois. Celui-ci vise le recouvrement d'une fosse à lisier et la destruction du méthane qui autrement s'en échappe. Quelques dizaines de projets de ce type sont en cours au Québec après de longs délais pour l'obtention de l'autorisation requise du ministère attitré. La mise en place de protocoles propres au secteur agricole et crédibles nécessite une expertise scientifique et un appui financier.

Un autre problème à l'échelle de l'exploitation agricole concerne les coûts importants qu'impliquent l'obtention de crédits compensatoires et la participation au marché du carbone. Il faut notamment réaliser un rapport de projet qui doit, entre autres, démontrer la quantité de GES réduits ou séquestrés. Cela présuppose l'instrumentation du site pour mesurer, de manière fiable, la réduction réalisée. Le rapport de projet doit faire l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante et accréditée. L'ensemble du processus engendre des coûts qui sont, dans le contexte d'une entreprise agricole, la plupart du temps supérieurs au revenu espéré.

Compte tenu des règles en vigueur, le marché du carbone s'avère pratiquement inaccessible aux agriculteurs. Il faudrait les réviser en prévoyant, par exemple, des dispositions permettant l'agrégation des projets agricoles de réduction de GES et la vérification d'un échantillon représentatif des projets agrégés. Ceci contribuerait à réduire les coûts de transaction sur le marché qui, autrement, sont trop élevés.

De plus, dans une récente décision, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer une tarification du carbone avec un prix plancher de 10 \$ la tonne de CO₂, dès 2018, pour rejoindre 50 \$ d'ici 2022. Chaque province doit ainsi mettre en place son propre système d'ici 2018, que ce soit par le biais d'une taxe ou d'un marché. Le Québec, et bientôt l'Ontario, ont quant à eux opté pour un système de marché du carbone. Les objectifs de réduction du Québec étant plus ambitieux que la cible minimale fixée par le gouvernement fédéral, la tarification du carbone de ce marché poursuivra donc son évolution selon les règles établies.

Malgré les difficultés dépeintes plus haut, l'amélioration de l'accessibilité aux crédits compensatoires et la participation du secteur agricole au marché du carbone demeurent pour l'Union les meilleures façons de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture. Ce marché pourrait alors devenir un incitatif à l'innovation et à l'adoption de pratiques agricoles plus sobres en GES, tout en générant des crédits de réductions utiles aux entreprises québécoises visées par le système de plafonnement et d'échanges des droits d'émissions.

Le prochain CSA doit donc prévoir que le gouvernement fédéral collabore et investisse dans des solutions de réduction des émissions de GES propres aux entreprises agricoles canadiennes, et ce, par les mesures suivantes :

- ➡ **mettre à disposition l'expertise scientifique fédérale afin d'établir des protocoles propres au secteur agricole, aux objectifs atteignables et mesurables qui soient non contestables;**
- ➡ **participer financièrement à l'établissement desdits protocoles qui pourront être élaborés et utilisés par des tierces parties.**

3.2.4 Agroenvironnement

Dans le cadre de CA 2, au Québec, l'initiative stratégique en lien avec l'environnement s'est principalement articulée autour du programme Prime-vert, un programme d'appui axé sur l'agroenvironnement. Le programme 2013-2018 est doté des axes suivants :

- la diminution des risques liés à l'usage des pesticides;
- l'adoption de pratiques efficaces de conservation des sols;
- la conservation de la biodiversité.

Or, il est constaté que les crédits budgétaires consacrés à ce programme sont à la baisse²⁸, passant de 40,1 M\$ en 2012 à 27,5 M\$ en 2015. Les montants qui ont été offerts dans le cadre de ce programme par le passé étaient faibles, selon les producteurs; une situation qui ne les encourage pas à s'en prévaloir. Une des finalités du programme est de « soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles adoptent des modes de production respectueux de l'environnement »²⁹. Or, les technologies associées à cette finalité peuvent être onéreuses³⁰.

Les essais expérimentaux sur le plan canadien d'homologation de pesticides à usages limités sont réalisés par AAC à la demande des utilisateurs. En effet, les fabricants ne sont pas disposés à investir le temps et l'argent nécessaires pour faire homologuer des pesticides à l'intention des cultures qui sont produites sur de petites superficies. Le Programme des pesticides à usage limité du Centre de la lutte antiparasitaire d'AAC garantit ainsi l'accès de pesticides à usage limité aux producteurs, en particulier des produits à risque réduit, ce qui est essentiel pour maintenir leur compétitivité sur le marché international dans un objectif de durabilité.

Actuellement, les frais d'homologation des pesticides ne sont pas modulés en fonction des risques qu'ils présentent pour la santé et l'environnement, ce qui n'offre pas d'incitatif à l'industrie pour développer des produits à risque réduit. Les agents microbiens et écomones sont l'exception, alors qu'ils présentent des profils de risque moindre et que leur homologation requiert seulement l'acquittement des frais

²⁸ Budgets provinciaux - Crédits des ministères et organismes pour les années fiscales 2007-2008 à 2015-2016. Données disponibles en ligne sur le site du Conseil du Trésor du Québec (<http://www.tresor.gouv.qc.ca/>).

²⁹ MAPAQ, 2016. Programme Prime-Vert.

³⁰ Par exemple, pour la gestion du purin, une rampe de lancement avec un système d'injection dans le sol coûte le double d'une rampe d'épandage au sol, or l'aide maximale dans Prime-Vert pour de l'équipement était de 7 000 \$.

administratifs de base par le demandeur. Or, le règlement sur les frais relatifs aux produits antiparasitaires a été révisé avec une hausse prévue qui pourrait diminuer l'intérêt des fabricants à demander l'homologation de tels produits au Canada. Par exemple, l'homologation d'agents microbiens ou écomones (excluant les phéromones à chaîne droite de lépidoptères) passe de 262 à 7 236 \$³¹.

Ces demandes sont ainsi formulées :

- ➔ **s'assurer que les programmes découlant des initiatives stratégiques en environnement bénéficient d'un budget au moins stable et que les montants maximums ne soient pas trop limitatifs en termes d'équipements et d'investissements pour inciter les producteurs à participer aux programmes;**
- ➔ **maintenir le soutien pour le Programme des pesticides à usage limité du Centre de la lutte antiparasitaire;**
- ➔ **moduler les frais d'homologation en fonction des risques que présentent les pesticides;**
- ➔ **maintenir l'exemption des agents microbiens et des écomones aux frais relatifs à l'évaluation scientifique pour leur homologation.**

3.2.5 Énergie verte

Les dépenses énergétiques des entreprises agricoles canadiennes représentaient en moyenne 8,2 % de leurs dépenses d'exploitation en 2015³². Dans certains secteurs, on peut toutefois estimer que l'énergie peut être responsable de jusqu'à 30 % des coûts de production.

En 2013, l'énergie consommée par le secteur agricole au Canada était liée à 87 % aux hydrocarbures (essentiellement diesel à 44 %)³³. Les émissions de GES liées à ces sources d'énergie et leur caractère fossile obligent les producteurs agricoles, tout comme le reste de la société civile, à prendre conscience de leur empreinte environnementale. La situation du Québec est légèrement différente, étant donné la place de l'électricité : la part liée aux hydrocarbures était de 80 % au même moment.³⁴

Certains se tournent ainsi vers d'autres technologies comme la géothermie, la biomasse forestière, la méthanisation, l'éolien, etc. La conversion vers des sources d'énergie moins polluantes doit cependant se faire avec des appuis technique et financier solides qui incitent les producteurs à mener une réelle transition énergétique, tout en leur permettant de rester compétitifs.

Afin d'appuyer la transition énergétique du secteur agricole, il est recommandé :

- ➔ **de développer des vitrines technologiques et les échanges entre provinces au sujet des énergies renouvelables pour favoriser l'expertise technique par type de production agricole;**
- ➔ **d'encourager le développement de l'autoproduction par un incitatif financier.**

³¹ Gazette du Canada, Règlement sur les frais relatifs aux produits antiparasitaires. <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2016/2016-06-11/html/reg3-fra.php>.

³² Statistique Canada, 2016. Tableau 002-0005 – Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement.

³³ Ressources naturelles Canada, Secteur agricole, Canada, Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES par utilisation finale et source d'énergie – incluant les GES liés à l'électricité; consulté octobre 2016.

³⁴ Ressources naturelles Canada, Secteur agricole, Québec, Tableau 6 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES par utilisation finale et source d'énergie – excluant les GES liés à l'électricité.

3.2.6 Amélioration des terres

L'amélioration de la qualité des sols est un facteur important dans la croissance de la productivité des entreprises agricoles. Autant le drainage, le chaulage, la réduction de la compaction que d'autres actions en faveur de la santé des sols nécessitent des investissements de la part des producteurs. Les épauler dans cette démarche par un programme de réduction des coûts d'acquisition des intrants nécessaires et d'appui à la réalisation des travaux aurait des retombées rapides sur la productivité des sols et incidemment, celle des entreprises agricoles canadiennes. La revalorisation de terres possédant un potentiel de culture est également vue, par le secteur, comme un résultat positif pouvant découler d'une action concertée entre les gouvernements et les producteurs agricoles en matière d'amélioration des terres.

Considérant les disparités régionales entre les problématiques de santé des sols et les besoins à l'égard de l'amélioration des terres, un programme d'appui tel que proposé devrait être offert sans distinction de la région.

Pour les productions fruitières, une des conséquences appréhendée des changements climatiques est le stress hydrique. Les étés de plus en plus secs entraînent déjà des baisses de rendement et une croissance limitée de la taille des fruits, qui peinent parfois à répondre aux demandes des consommateurs. En ce sens, l'amélioration de la capacité de production passe notamment par le creusage d'étangs et puits artésiens permettant d'irriguer les cultures.

L'Union recommande donc :

- ➔ **de mettre en place un programme d'appui à l'amélioration des terres offrant la flexibilité nécessaire à la réalisation de projets permettant d'augmenter la productivité des sols agricoles;**
- ➔ **d'appuyer les producteurs dans leurs investissements en matière d'irrigation.**

3.2.7 Biens et services environnementaux

Les agriculteurs sont de plus en plus sollicités pour protéger ou conserver sur leur propriété des milieux à l'état naturel. Il peut s'agir de boisés, de bandes riveraines élargies, de ceintures vertes, de milieux humides, d'aires de nidification, d'habitats fauniques ou de corridors favorisant une meilleure connectivité des habitats, etc. L'Union reconnaît la grande importance de préserver des espaces à l'état naturel pour assurer la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes.

Toutefois, la superficie foncière représente, pour les producteurs agricoles et forestiers, un outil de travail principalement destiné à générer un revenu, de sorte que la perspective de laisser certains espaces improductifs au profit de la collectivité ne présente que peu ou pas d'intérêt, ou bien n'est tout simplement pas économiquement envisageable. Ces demandes sociétales de conservation de la nature posent le problème du coût privé que cela représente pour les propriétaires, alors que les bénéfices, eux, sont collectifs.

En outre, bien que l'importance de la protection des milieux naturels fasse consensus au sein de la population, il est difficile de compter sur les seules initiatives individuelles pour assurer le maintien d'un écosystème diversifié à l'échelle d'une région ou d'un bassin versant caractérisée par des terres de tenures essentiellement privées.

C'est particulièrement pour remédier à ce problème que l'approche de rétribution des biens et services environnementaux a été avancée. Celle-ci consiste à favoriser l'atteinte d'objectifs environnementaux en offrant un paiement en contrepartie des services écologiques générés par la protection de certains milieux ou par l'adoption de meilleures pratiques. Cette rétribution favorise le consentement des propriétaires à procéder à des aménagements essentiellement destinés à fournir des biens et services de nature écologique pour lesquels il n'existe autrement pas de marché.

Ce type de programme apparaît indispensable à la poursuite des objectifs environnementaux. C'est pourquoi l'Union demande de :

- ➞ **mettre en place un programme rétribuant financièrement les biens et services environnementaux fournis par les agriculteurs et compensant les pertes de revenu résultant, notamment, de la réduction de la superficie cultivable ou de l'adoption de pratiques conduisant à une baisse de la productivité au profit d'une meilleure protection de l'environnement.**

3.2.8 Bien-être animal

Les producteurs contribuent à l'élaboration et à l'adoption des codes de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage développés sous la supervision du Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE), car l'intérêt des codes de pratiques de ce dernier réside dans leur développement à l'échelle canadienne selon un processus standardisé où les décisions sont prises à l'unanimité. Par ailleurs, ces codes sont fondés sur les connaissances scientifiques pertinentes les plus actuelles et sur la collaboration des acteurs, ce qui confère au CNSAE une crédibilité sur les tribunes intérieures et internationales. Assurer le financement des activités du CNSAE est incidemment nécessaire à la poursuite de ses activités d'élaboration et de révision des codes de pratiques applicables aux soins et à la manipulation des animaux d'élevage.

Il est aussi primordial d'accompagner les producteurs par des programmes d'aide à l'investissement afin de réaliser l'adaptation aux nouvelles normes. Si le marché des viandes a connu une courte embellie ces deux dernières années, plusieurs productions animales ont connu des années difficiles dans un passé récent. Cette situation a nui aux investissements en immobilisations et donc freine significativement les avancées visant à répondre aux nouvelles exigences et aux attentes sociétales.

Un besoin criant

Le secteur porcin québécois a connu des années difficiles, entre 2007 et 2013, durant lesquelles les producteurs ont fait des choix difficiles sur leurs entreprises, faute d'un solde résiduel positif leur permettant d'investir. Le secteur a alors connu une diminution de la production et du nombre d'entreprises, certaines d'entre elles ayant fait faillite. Les investissements ont été quasi inexistants durant cette période, causant un vieillissement anormal des actifs du secteur, capté par l'étude de coûts de production réalisée pour l'année 2012¹. La situation était telle qu'une méthodologie a été mise en place par la suite afin de corriger la situation lorsqu'un sous-investissement était détecté dans un secteur de production¹. Les entreprises dont les actifs sont vieillissants ne sont pas en mesure de s'adapter efficacement aux besoins du marché ni aux nouvelles attentes sociétales. Des actifs usés peuvent aussi nuire à la productivité et entraîner des enjeux de biosécurité.

C'est pourquoi l'Union demande de :

- ➔ **mettre en place un programme d'appui aux investissements pour accompagner les entreprises dans l'adaptation de leurs installations afin de satisfaire aux normes de bien-être animal, et cela, préalablement à l'entrée en vigueur de toutes les exigences en la matière;**
- ➔ **financer le développement de matériel d'information et de conseils pour la mise en place des normes développées.**

3.2.9 Résistance aux antimicrobiens

La résistance aux antimicrobiens touche autant la santé publique que l'agriculture. L'utilisation responsable des médicaments est importante afin de maintenir un troupeau en bonne santé, de bien soigner les animaux et de s'assurer de leur bien-être. L'agriculture joue un rôle prépondérant à cet égard en s'attaquant directement à la résistance aux antimicrobiens, mais continuera d'être vulnérable à ce qui se passe à l'étranger.

Les besoins portent, entre autres, sur la recherche afin de découvrir et commercialiser des alternatives efficaces et abordables. L'utilisation judicieuse des antimicrobiens fera en sorte que les producteurs seront de plus en plus incités par les médecins vétérinaires à recourir aux antibiogrammes. Cette technique de laboratoire permet de choisir le bon antibiotique ou l'association d'antibiotiques nécessaires afin de traiter les animaux efficacement tout en prévenant le développement de la résistance aux antimicrobiens. Or, ces tests contribueront à augmenter les coûts de production du secteur animal : considérant les impacts bénéfiques sur la santé publique, les producteurs agricoles devraient être incités financièrement à leur utilisation.

Afin d'appuyer cette démarche, il est recommandé :

- ➔ **d'offrir un appui financier à la réalisation d'antibiogrammes pour favoriser une utilisation judicieuse des antimicrobiens; une action positive pour le secteur agricole et la santé publique.**

3.3 Un appui significatif à la diffusion et au transfert des connaissances

La vulgarisation et le transfert technologique sont essentiels à l'appropriation et à l'adoption de l'innovation scientifique par les entreprises agricoles. L'Union est fière de constater que la capacité des producteurs agricoles canadiens à mettre en application les nouvelles pratiques lorsque celles-ci se rendent jusqu'à eux est reconnue par l'OCDE³⁵. Toutefois, tant l'organisme international que le secteur agricole canadien notent des lacunes majeures dans le processus de diffusion et de transfert de connaissances actuellement en place.

³⁵ OCDE, 2015. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages.

Or, suite à divers ateliers d'échanges regroupant des chercheurs, intervenants et producteurs organisés dans le but de formuler des recommandations sur la diffusion des résultats de la recherche, le milieu forme un consensus à l'effet que l'information ne se rend généralement pas jusqu'aux producteurs agricoles et que, lorsqu'elle leur parvient, elle n'est pas vulgarisée ni adaptée à leurs besoins³⁶.

3.3.1 Rôle des organismes scientifiques

Les changements structurels adoptés par les gouvernements au fil du temps ont restreint la capacité à assurer la liaison entre les institutions de recherche et les entreprises agricoles, une partie de la main-d'œuvre assumant ce rôle de transfert sur le terrain ayant pris sa retraite et n'ayant pas été remplacée. L'absence d'une réelle structure de coordination assurant cette tâche fait en sorte que l'information est éparpillée sur différents médias et moteurs de recherche, rendant ardues la recherche d'information précise et l'appropriation de l'innovation technologique par le public cible.

Mais encore, la manière dont est organisé le financement des projets de recherche nuit à la diffusion des résultats. En effet, les programmes de financement de la recherche n'exigent généralement qu'un rapport à la fin du cycle du projet dont l'objectif est de présenter les résultats bruts. De plus, un des critères pour l'octroi de financement repose sur la quantité et la qualité des articles scientifiques publiés par le requérant d'un projet, cette formule n'incitant pas les chercheurs à produire du matériel vulgarisé. Le transfert des connaissances aux utilisateurs finaux ne constitue pas une exigence des programmes et n'est donc pas financé. Les publications scientifiques ont certes leur place pour partager le savoir entre chercheurs et conseillers stratégiques, mais ce moyen de communication s'avère non adapté aux producteurs.

Ainsi, la création d'un volet de financement visant spécifiquement la vulgarisation et le transfert technologique permettrait aux chercheurs ou à une structure de coordination d'assurer la vulgarisation et la diffusion des résultats et ainsi d'influencer un plus grand nombre de producteurs à utiliser des nouveaux produits et à adopter des pratiques innovantes. Ce volet de financement devrait aussi viser l'emploi de moyens de communication adaptés aux besoins des producteurs.

En ce sens, les moyens suivants devraient être mis de l'avant :

- ➔ **mettre en place un réseau pancanadien visant à mettre en relation tous les organismes dédiés au transfert de connaissances dans le secteur agricole;**
- ➔ **créer une initiative dédiée au financement d'organismes dont la mission serait la coordination de la vulgarisation des résultats de recherche au niveau provincial, en incluant le financement des organismes déjà en activité;**
- ➔ **modifier les exigences pour le rapport de fin de cycle des projets financés avec l'argent du CSA afin que la communication des résultats aux organismes de vulgarisation fasse partie des livrables;**
- ➔ **s'assurer que l'ensemble des résultats des recherches réalisées avec l'argent du CSA soit disponible dans les deux langues officielles;**
- ➔ **favoriser la mise en place de vitrines directement sur les fermes, en plus de projets de recherche réalisés sur les entreprises, pour tester les innovations développées et valider la capacité des producteurs à s'y adapter.**

³⁶ Rapport sur la conférence *Diffusion de la recherche agricole, de l'idée à la mise en œuvre*, Agricultural Institute of Canada, 2016. Forum sur la gestion intégrée des ennemis des cultures, Compilation des réponses, Producteurs de grains du Québec, 2016. Contexte d'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures, ÉcoRessources Consultants pour l'Union des producteurs agricoles, 2012.

3.3.2 L'importance des services-conseils

Plusieurs études démontrent que le développement des entreprises agricoles est accéléré par l'accès à des connaissances de pointe et à l'innovation. Des enquêtes recensées par l'OCDE montrent, par ailleurs, que les producteurs canadiens adoptent largement les nouvelles variétés à haut rendement et les nouvelles pratiques de production, comme la culture sans labour. Or, il est nécessaire que ces informations leur parviennent afin qu'ils les mettent en application. Pour y parvenir, les services-conseils traditionnels offerts par des professionnels représentent toujours une avenue importante. Rejoindre un maximum d'entreprises, et ce, peu importe l'endroit demeure toutefois un des défis. Par exemple, en 2015-2016, ce sont 34 %³⁷ des entreprises agricoles québécoises qui avaient recours aux services-conseils par l'entremise du Programme services-conseils découlant du CSA.

De plus, s'assurer d'offrir un accompagnement dans une démarche, peu importe le stade de développement d'une entreprise et de l'état d'avancement des projets de l'agriculteur, représente un autre défi. Offrir l'accès aux connaissances et à l'expertise passe trop souvent par les professionnels. Or, les formes traditionnelles de prestation des services-conseils doivent évoluer, tant dans la façon dont ils sont offerts que dans les champs de spécialisation, trop souvent d'ordre général, aux dires et aux besoins sans cesse évolutifs des agriculteurs. En complément, des efforts sont faits depuis peu pour offrir des services multidisciplinaires permettant à un entrepreneur agricole de faire appel à plusieurs conseillers d'expertises complémentaires sur un même dossier afin d'assurer que son projet soit le meilleur possible.

Une chose demeure toutefois, dans tous les cas, les services-conseils doivent permettre de développer l'autonomie des agriculteurs dans leur prise de décision. Dans cette perspective, l'appui aux groupes d'agriculteurs constitués pour la livraison des services-conseils non liés à la vente d'intrant demeure toujours une priorité. Pour l'OCDE, cette préoccupation est aussi présente en ce qui concerne le support offert au secteur agricole canadien. Elle estime que des intermédiaires indépendants entre le privé et les producteurs, comme des consultants, peuvent faciliter l'accès à ces informations et aider les producteurs à prendre des décisions en matière d'investissement ou de modification de certaines pratiques.

C'est pourquoi l'Union demande :

➞ **d'appuyer financièrement les services-conseils pour les rendre :**

- accessibles partout;
- basés sur les besoins des entreprises agricoles;
- permettant aux entrepreneurs agricoles d'approfondir leurs connaissances;
- proposant des formes de prestation diversifiées, tant sur une base individuelle ou de groupe;
- utilisant les nouvelles technologies grâce à Internet et aux divers moyens de communication, afin de rejoindre un plus grand nombre d'agriculteurs;
- répondant à des besoins pointus et spécifiques;
- offerts en ligne comme de l'information, des diagnostics, des tutoriels ou encore des séminaires;
- assurant le transfert des connaissances les plus actuelles et une formation continue de nos agriculteurs;

➞ **d'augmenter la flexibilité des programmes pour pouvoir offrir des services-conseils pouvant s'adapter aux besoins d'une variété d'enjeux, d'entreprises et d'agriculteurs.**

³⁷ MAPAQ, 2016. *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, 116 pages.

3.4 Résumé des recommandations

3.4.1 Recommandations générales

- ➔ augmenter significativement le soutien financier à la recherche dans le secteur agricole;
- ➔ faciliter le développement d'offices de promotion et de recherche, afin d'appuyer les actions sectorielles;
- ➔ intégrer l'agriculture et l'agroalimentaire dans les priorités du CRSNG;
- ➔ établir un fonds de capital de risque consacré au soutien d'initiatives innovantes à la ferme pour permettre aux entreprises de financer celles-ci sans affecter leur situation financière;
- ➔ soutenir la recherche et le développement par l'entremise de services-conseils adaptés et de programmes répondant à la réalité des entreprises de petite et moyenne tailles, en complément des outils actuels;
- ➔ faciliter l'accès des PME aux allègements fiscaux pour la recherche et le développement;
- ➔ permettre, au besoin, le renouvellement ou l'allongement du soutien lorsqu'un projet prometteur est identifié;
- ➔ s'assurer d'offrir des couvertures minimales des risques climatiques vécus dans les secteurs en émergence et adaptées aux nouvelles pratiques culturelles, comme mentionné dans la section sur la gestion des risques du présent document;
- ➔ détacher, au moins en partie, le financement des programmes axés sur la recherche et l'innovation de la durée des CSA : lorsque nécessaire, le financement d'un projet pourrait s'établir sur une période pouvant atteindre dix ans afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et de la mise en place d'un cadre favorisant le transfert des connaissances acquises.

3.4.2 Centres de recherche et grappes scientifiques

- ➔ majorer le financement des centres de recherche, les grappes scientifiques et les chaires de recherche;
- ➔ reconnaître la recherche sur la productivité et la rentabilité des entreprises agricoles comme étant prioritaire;
- ➔ s'assurer que les grappes scientifiques couvrent une diversité de problématiques, prenant en compte les variations entre l'avancement, la structure des secteurs et la taille des entreprises agricoles;
- ➔ s'assurer d'un partage équitable des activités entre les différentes productions regroupées dans une même grappe scientifique.

3.4.3 Marché du carbone et agriculture

- ➔ mettre à disposition l'expertise scientifique fédérale afin d'établir des protocoles propres au secteur agricole, aux objectifs atteignables et mesurables qui soient non contestables;
- ➔ participer financièrement à l'établissement desdits protocoles qui pourront être élaborés et utilisés par des tierces parties.

3.4.4 Agroenvironnement

- ➔ s'assurer que les programmes découlant des initiatives stratégiques en environnement bénéficient d'un budget au moins stable et que les montants maximums ne soient pas trop limitatifs en termes d'équipements et d'investissements pour inciter les producteurs à participer aux programmes;
- ➔ maintenir le soutien pour le Programme des pesticides à usage limité du Centre de la lutte antiparasitaire;

- ➡ moduler les frais d'homologation en fonction des risques que présentent les pesticides;
- ➡ maintenir l'exemption des agents microbiens et des écomones aux frais relatifs à l'évaluation scientifique pour leur homologation.

3.4.5 Énergie verte

- ➡ développer des vitrines technologiques et les échanges entre provinces au sujet des énergies renouvelables pour favoriser l'expertise technique par type de production agricole;
- ➡ encourager le développement de l'autoproduction par un incitatif financier.

3.4.6 Amélioration des terres

- ➡ mettre en place un programme d'appui à l'amélioration des terres offrant la flexibilité nécessaire à la réalisation de projets permettant d'augmenter la productivité des sols agricoles;
- ➡ appuyer les producteurs dans leurs investissements en matière d'irrigation.

3.4.7 Biens et services environnementaux

- ➡ mettre en place un programme rétribuant financièrement les biens et services environnementaux fournis par les agriculteurs et compensant les pertes de revenu résultant, notamment, de la réduction de la superficie cultivable ou de l'adoption de pratiques conduisant à une baisse de la productivité au profit d'une meilleure protection de l'environnement.

3.4.8 Bien-être animal

- ➡ mettre en place un programme d'appui aux investissements pour accompagner les entreprises dans l'adaptation de leurs installations afin de satisfaire aux normes de bien-être animal et cela préalablement à l'entrée en vigueur de toutes les exigences en la matière;
- ➡ financer le développement de matériel d'information et de conseils pour la mise en place des normes développées.

3.4.9 Résistance aux antimicrobiens

- ➡ offrir un appui financier à la réalisation d'antibiogrammes pour favoriser une utilisation judicieuse des antimicrobiens; une action positive pour le secteur agricole et la santé publique.

3.4.10 Diffusion et transfert de connaissances

- ➡ mettre en place un comité pancanadien visant à mettre en relation tous les organismes dédiés au transfert de connaissances dans le secteur agricole;
- ➡ créer un volet de financement dédié au financement d'organismes dont la mission serait la coordination de la vulgarisation des résultats de recherche au niveau provincial;
- ➡ modifier les exigences pour le rapport de fin de cycle des projets financés avec l'argent du CSA afin que la communication des résultats aux organismes de vulgarisation fasse partie des livrables;
- ➡ s'assurer que l'ensemble des résultats des recherches réalisées avec l'argent du CSA soit disponible dans les deux langues officielles;
- ➡ favoriser la mise en place de vitrines directement sur les fermes, en plus de projets de recherche réalisés sur les entreprises afin de tester les innovations développées et de valider la capacité des producteurs à s'y adapter.

3.4.11 Services-conseils

- ➡ répondre aux besoins financiers importants pour des services-conseils :
 - accessibles partout;
 - basés sur les besoins des entreprises agricoles;
 - permettant aux entrepreneurs agricoles d’approfondir leurs connaissances;
 - proposant des formes de prestation diversifiées, tant sur une base individuelle ou de groupe;
 - utilisant les nouvelles technologies grâce à Internet et aux divers moyens de communication, afin de rejoindre un plus grand nombre d’agriculteurs;
 - répondant à des besoins pointus et spécifiques;
 - offerts en ligne comme de l’information, des diagnostics, des tutoriels ou encore des séminaires;
 - assurant le transfert des connaissances les plus actuelles et une formation continue de nos agriculteurs;
- ➡ augmenter la flexibilité des programmes pour pouvoir offrir des services-conseils pouvant s’adapter aux besoins d’une variété d’enjeux, d’entreprises et d’agriculteurs.

4. Stratégie de croissance

Une vision claire en matière d'échanges commerciaux et de développement durable du secteur agricole

4.1 Rassembler tous les intervenants du secteur agricole autour d'un objectif commun

L'agriculture est un secteur économique hors du commun, comme en témoigne le fait que le *problème agricole* est toujours d'actualité en 2016³⁸. La présence de conditions particulières, mais aussi la croissance des risques assumés, ont une incidence sur le développement de la production agricole et son rayonnement sur les marchés local, provincial, national et international.

4.1.1 Un secteur économique aux caractéristiques particulières

Comme l'étude du Groupe AGÉCO sur l'intervention de l'État en agriculture le faisait ressortir en validant la présence du *problème agricole*, autant l'offre que la demande du secteur s'accompagnent de caractéristiques distinctives qui n'ont pas disparu avec le temps. Ainsi, tant la présence de cycles de production, la périssabilité des produits, les impacts des conditions climatiques et des ravageurs, la fixité et la spécificité des actifs que le rythme élevé des innovations technologiques influencent l'offre de produits agricoles. Du côté de la demande, l'inélasticité-prix, l'inélasticité-revenu, les rapports de force inégaux entre une production atomisée et des acheteurs fortement concentrés affectent l'agriculture encore aujourd'hui³⁹. Selon les chercheurs du Groupe AGÉCO, si l'intervention de l'État permet de corriger en partie ces caractéristiques spécifiques, il n'en reste pas moins que les faibles revenus agricoles et leur volatilité ont un effet déstabilisant et déstructurant, tant pour l'agriculture que pour les autres maillons de la filière agroalimentaire. Cette situation peut avoir des impacts jusque sur les consommateurs, comme ils le démontrent avec l'exemple de la crise alimentaire de 2008.

L'étude réalisée met aussi en lumière les nouveaux risques qui affectent l'agriculture au 21^e siècle, s'ajoutant à ceux déjà présents par le passé. L'ouverture des marchés entraîne dans certains cas une plus grande volatilité des prix, en exposant notamment les producteurs aux effets des variations de taux de change, qui peuvent avoir des effets rapides et significatifs sur leur compétitivité. Cette situation s'est par ailleurs observée dans le secteur porcin. La biosécurité, pouvant causer la fermeture soudaine de frontières, les enjeux environnementaux et les autres attentes sociétales ont également des répercussions, alors que les coûts qu'ils entraînent pour les producteurs sont difficilement transmissibles aux consommateurs dans un marché ouvert.

L'ensemble de ces caractéristiques et les nouveaux éléments auxquels doivent faire face les producteurs agricoles motivent donc une implication de l'État pour soutenir le maintien et le développement de l'agriculture canadienne.

³⁸ Voir la section Introduction et ses références.

³⁹ Voir l'annexe 1 du présent document pour une description plus complète de cette situation.

Un accès plus coûteux aux intrants

Dans le cas de produits dits « différenciés »¹, les fabricants peuvent se permettre une plus grande marge de manœuvre afin de fixer des prix différents pour un même produit présent sur des marchés différents¹. Ce constat a notamment une influence sur le secteur agricole, où, pour certains produits, dont la machinerie et les équipements agricoles, les prix sont supérieurs au Canada qu'aux États-Unis. Depuis 2004, les consommateurs canadiens ont payé globalement de 10 à 25 % de plus que les Américains pour des marchandises similaires, après ajustement en fonction du taux de change et des taxes de vente¹.

D'autres raisons peuvent également expliquer ces écarts de prix, comme la taille relativement restreinte du marché canadien, comparativement à celui des États-Unis ainsi que les coûts d'entrée et de fonctionnement plus élevés au Canada. Par exemple, selon Financement agricole Canada, la majorité des tracteurs et moissonneuses-batteuses vendus au Canada est fabriquée à l'extérieur du pays et leurs prix sont ainsi fixés, à l'origine, en dollars américains. Les États-Unis, représentant le plus gros exportateur d'équipements agricoles à destination du Canada, le taux de change a donc une influence sur le coût d'acquisition.

D'autre part, selon une étude réalisée pour l'Union en 2016¹, les prix de semences de blé et de maïs-grain conventionnel sont plus bas aux États-Unis qu'au Québec : pour le blé, l'écart était de 41,8 % pour la période de 2010 à 2014 et de 9,8 % pour le maïs-grain conventionnel de 2011 à 2014. Les raisons évoquées sont la taille plus petite du marché québécois, les différences de climat et l'existence de moins de barrières à l'entrée que dans le marché des semences transgéniques.

De tels coûts supplémentaires pour les entreprises canadiennes ont un effet sur leur compétitivité sur les marchés, où leurs concurrents sont bien souvent leurs voisins du sud. Une politique agricole forte, reconnaissant les multiples enjeux de compétitivité et travaillant à en atténuer les impacts est d'autant plus nécessaire, car certains éléments de ce type subsisteront dans tous les cas.

4.1.2 Un travail d'équipe essentiel pour une croissance durable

La recherche en matière d'innovation en agriculture vise, entre autres, à identifier le contexte le plus propice au développement de nouvelles pratiques et de produits innovants. La participation de la recherche, des services de conseils agricoles et de l'enseignement est ainsi identifiée comme étant nécessaire, mais pas suffisante pour apporter aux agriculteurs et aux entrepreneurs l'ensemble des savoirs, des technologies et des services dont ils ont besoin. Deux chercheurs, respectivement du CIRAD et de la Banque mondiale⁴⁰, concluent donc que, outre de robustes capacités en matière de recherche et développement, la capacité à innover va souvent de pair avec l'action collective, la coordination et l'échange de connaissances entre les acteurs. Ils identifient aussi du même souffle, comme facteurs d'un environnement propice au développement, les mesures incitatives et les ressources disponibles pour forger des partenariats et développer des entreprises, et l'existence de conditions qui autorisent les agriculteurs et les entrepreneurs à faire usage des innovations.

⁴⁰ Triomphe, Bernard et Riikka Rajalahti, 2012. *Apprendre à innover dans un monde incertain : concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, chapitre 2 : Systèmes d'innovation : du concept à la pratique émergente, Éditions Quae, 248 pages, page 44.

Cette reconnaissance des bénéfices du travail d'équipe, partagée par plusieurs acteurs de l'agroalimentaire et le milieu de la recherche, est au cœur du travail de l'Union. Dans un contexte où le secteur agricole canadien sera appelé à s'adapter aux changements climatiques et aux attentes sociétales, promouvoir une vision collective du développement où les acteurs publics et privés doivent se mobiliser est important, comme identifié par l'OCDE dans les *Perspectives d'avenir pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* prônant une croissance durable de l'agriculture portée par l'engagement citoyen.⁴¹

Les stratégies identifiées par l'OCDE et énumérées dans l'introduction du présent document sont par ailleurs étroitement liées aux recommandations formulées dans cette section. Que ce soit la mobilisation des acteurs, l'amélioration de la cohérence de la réglementation des marchés, la croissance durable de la productivité, l'amélioration des infrastructures et celle des systèmes de gestion des risques, tous ces éléments sont essentiels au rayonnement de l'agriculture canadienne, tant comme un secteur économique durable et innovant que sur les marchés qu'elle dessert.

4.2 Protéger nos outils de soutien et de développement de l'agriculture, emblèmes des valeurs agricoles canadiennes

4.2.1 Commerce international

Certains secteurs agricoles exportateurs bénéficient des accords de libre-échange, notamment les productions porcine, bovine, céréalière et acéricole. En effet, ces ententes permettent de sécuriser leurs marchés dans les pays de la zone commerciale en leur assurant une capacité concurrentielle équivalente à celle des autres parties du traité. De plus, les accords de libre-échange entraînent l'abaissement, voire l'élimination, d'un ensemble de tarifs pour les produits agricoles. **Toutefois, le gouvernement canadien doit s'assurer que ces mesures engendrent une réelle ouverture des marchés sans que d'autres entraves au commerce soient mises en place.**

Au cours des années, le Québec et le Canada se sont dotés de diverses normes de certification liées au mode de production, de règles liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité et au bien-être animal, de normes environnementales et du travail, et ils ont mis en place divers systèmes de traçabilité. Toutes ces règles et ces mesures, en plus de créer une charge de travail supplémentaire pour le producteur agricole qui y est assujéti, représentent souvent un accroissement des coûts de production non rémunérés par le marché ou non valorisés par la distribution alimentaire. Par contre, beaucoup d'aliments importés sont produits selon des normes qui peuvent différer de celles du Canada : cette différence peut leur donner un avantage concurrentiel au détriment des hauts standards dont s'est dotée l'industrie locale.

En ce qui concerne le commerce international, la demande suivante est formulée :

- ➡ **interdire l'entrée de tous les produits et sous-produits alimentaires ne respectant pas les normes canadiennes et s'assurer que les produits agricoles concurrencent équitablement les produits importés.**

4.2.2 Mesures compensatoires

En ce qui concerne les mesures annoncées pour compenser les pertes des producteurs dues aux concessions de marché consenties dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), conclu avec l'Union européenne et dans l'entente sur le Partenariat transpacifique (PTP), le gouvernement libéral a annoncé sa volonté d'examiner attentivement la question des compensations à

⁴¹ OCDE, 2016. *Op. cit.*

être versées aux agriculteurs, en consultation avec les secteurs concernés. L'ancien gouvernement a annoncé, quant à lui, des programmes totalisant 4,3 G\$. En ce qui a trait au programme de garantie de la valeur du quota, qui vise à indemniser les producteurs qui quitteraient la production en cas de baisse de cette valeur, il est très peu probable que cette dernière diminue étant donné que le gouvernement libéral s'est engagé à maintenir la gestion de l'offre. **C'est pourquoi il est demandé :**

- ➔ **de modifier le programme de garantie de la valeur du quota en programme de compensation pour les parts de marché perdues lors de l'examen sur les questions des compensations de l'AECG et du PTP, ce qui serait plus juste pour les producteurs agricoles concernés qui subissent des pertes;**
- ➔ **d'utiliser une autre enveloppe budgétaire que celle consacrée au CSA pour le paiement de toute mesure compensatoire.**

4.2.3 Gestion des frontières et de la réglementation interne

Depuis plusieurs années, des produits alimentaires entrent au pays sans tarifs et échappent aux limites d'importations en raison de diverses lacunes au niveau de la gestion des frontières et de la réglementation interne. Cette situation mine l'efficacité de la gestion de l'offre. Dans le secteur laitier, le lait diafiltré introduit sur nos marchés remplace de plus en plus la protéine du lait frais canadien dans la fabrication de certains produits laitiers. Ces importations ont atteint plus de 32 000 tonnes en 2015, causant des pertes de plus de 220 millions de dollars aux producteurs⁴².

Dans le secteur de la volaille, le gouvernement canadien s'était engagé, lors de la conclusion du PTP, à limiter les contournements des frontières, notamment en ce qui concerne les importations de volailles de réforme et des mélanges définis de spécialités. L'ensemble de ces contournements aux frontières représentait environ 6 % du marché canadien du poulet en 2015, soit près de 140 M\$ de perte en recettes monétaires à la ferme pour les éleveurs de poulets canadiens⁴³. Les changements importants à la réglementation et les décisions du gouvernement devraient être communiqués aux intervenants des secteurs sous gestion de l'offre lorsqu'ils peuvent avoir des répercussions sur ceux-ci. Ils devraient également avoir l'opportunité de faire part de leur point de vue lorsque des modifications apportées au classement tarifaire sont avancées.

Aussi, le Programme de report de droits de douane laisse jusqu'à quatre ans pour réexporter les produits et ne convient pas aux produits alimentaires. Le Programme d'importation pour réexportation (PIR) a été conçu précisément pour les importations et les exportations d'aliments. Celui-ci est bien géré, supervisé et atteint le même objectif que le Programme de report des droits de douane.

Ainsi, il faut :

- ➔ **procéder à une révision des normes, des règles et des pratiques en vigueur relativement à l'importation de produits alimentaires, et que cet exercice donne lieu à des solutions permanentes aux contournements des frontières;**
- ➔ **mettre en place un processus transparent pour les décisions anticipées de classement tarifaire qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les secteurs sous gestion de l'offre;**
- ➔ **exclure les produits alimentaires du Programme de report des droits de douane;**
- ➔ **traiter le lait diafiltré en tant qu'ingrédient lorsqu'il est question de mise en application des normes canadiennes de composition pour le fromage.**

⁴² Producteurs de lait du Québec, 2016.

⁴³ Éleveurs de volailles du Québec, 2016.

4.2.4 Mise en marché collective

La mise en marché collective est un outil important pour le secteur agricole. Elle permet entre autres aux producteurs, par les plans conjoints, de se doter d'outils afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. À titre d'exemple : la promotion collective des produits, le regroupement des ressources pour favoriser la recherche, l'innovation, le développement des produits, l'efficacité dans les transactions, l'adoption de normes de qualité, d'uniformité, de salubrité, de traçabilité et un accès facilité à du financement et à des programmes d'aide sont une partie des effets positifs de ce travail d'équipe.

La mise en marché collective contribue également à assurer aux acheteurs un rapport qualité-prix optimal, un accès facilité à des volumes garantis, un contrôle de la qualité du produit, une rationalisation des frais de mise en marché et un support promotionnel.

L'ensemble de ces éléments sont des vecteurs importants d'innovation; sans travail collectif et sans concertation, la mise en œuvre de projets d'adaptation, d'innovation et de développement peut prendre plus de temps, comme les recherches présentées à la section *Innovation et science* du présent document le faisaient ressortir. **Pour l'Union, il est essentiel que le prochain CSA continue de :**

- reconnaître l'importance de la mise en marché collective et en favoriser le développement, tant de plans conjoints que de chambres de coordination.

Un exemple de la contribution du secteur à son développement

En 2015-2016, la mise en marché collective a permis aux groupes de producteurs agricoles et forestiers du Québec d'investir collectivement 59 M\$ en promotion et publicité ainsi que plus de 4 M\$ en recherche et développement¹. Ces différentes initiatives ont aussi un effet multiplicateur sur l'ensemble des acteurs de la filière, comme en témoignent de nombreux projets développés en partenariat, dont ces deux exemples québécois :

Une innovation nommée NAPS

Un bel exemple d'innovation réalisée dans le cadre de la mise en marché collective est celui de l'eau d'érable 100 % pure certifiée NAPS. Il aura fallu sept ans de recherche à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) pour développer ce nouveau produit lancé au printemps 2013. L'eau d'érable NAPS est désormais reconnue pour son authenticité et sa qualité. Les techniques de stérilisation développées par la FPAQ permettent de préserver les caractéristiques originelles de cette eau pendant 18 mois, à température ambiante.

Haricots Extra Fins – Une première en Amérique du Nord, pour le bonheur des consommateurs

À la suite d'essais concluants menés en 2007, une entente a été conclue entre la Fédération des producteurs de fruits et légumes de transformation et l'entreprise Bonduelle pour la production d'haricots extra-fins. Grâce à l'organisation des producteurs, cette nouvelle production horticole a débuté en 2008. En 2016, le haricot extra-fin représente maintenant plus de 35 % des haricots produits au Québec. La province est d'ailleurs le principal lieu de production de ce haricot en Amérique du Nord. Initialement destiné aux marchés de la restauration et de la gastronomie, il est maintenant disponible sous la marque *Artic Gardens* dans la section des surgelés chez les principaux détaillants alimentaires du Québec. Implantée initialement dans la région de Lanaudière, pour contrebalancer la perte de la culture du tabac, cette nouvelle production horticole est maintenant cultivée aussi sur la Rive-Sud de Montréal. En 2016, plus de 77 fermes produisaient au Québec du haricot extra-fin.

4.3 Une marque distinctive qui met de l'avant l'importance accordée par notre agriculture à son environnement

4.3.1 Maintien et développement des marchés

Les produits agricoles et alimentaires canadiens sont reconnus sur divers marchés, du plus petit au plus grand, et contribuent grandement au commerce international du pays. En 2014, 58 % de la production agricole canadienne était exportés⁴⁴. La balance commerciale de l'agriculture et de l'agroalimentaire a par ailleurs contribué à réduire significativement l'écart négatif entre les exportations et les importations du pays. Le Canada affichait en 2015 une balance commerciale de -11,7 G\$, contre une balance commerciale positive de 17 G\$ pour les produits agricoles et alimentaires⁴⁵. Mais encore, en 2015, seulement 38 % de la production canadienne était transformée au pays⁴⁶; une augmentation de cette activité à l'intérieur des frontières permettrait de bonifier encore plus la valeur ajoutée à l'économie par le secteur agricole.

Les entreprises d'ici sont actives sur plusieurs marchés, de la vente à la ferme aux grands marchés internationaux. Afin de maintenir leurs parts et d'en développer d'autres, elles ont toutefois besoin d'un environnement propice au commerce, qui leur permet également d'innover et de mettre en valeur la qualité de leurs produits.

Parmi les éléments pouvant soutenir les producteurs agricoles dans leur développement, la présence de programmes de gestion des risques est essentielle, comme argumenté dans la première section du présent document. La présence d'opportunités sur les marchés et l'innovation réalisée par le secteur agricole canadien ont résulté en plusieurs succès au fil du temps, pensons notamment à l'avancée de la filière porcine, les nombreux débouchés pour le sirop d'érable, la demande croissante pour le soya à identité protégée, etc.

Toutefois, d'autres mesures sont à souligner :

- ouvrir l'accès au programme Agri-Marketing à un plus grand éventail de projets, incluant plus de flexibilité dans le type de projets acceptés;
- permettre aux petites entreprises d'avoir accès à une aide au développement des marchés par l'entremise des programmes, notamment pour les marchés locaux et nationaux.

4.3.2 Acceptabilité sociale

L'alimentation revêt une importance croissante pour les consommateurs, ainsi les modes de production des aliments les préoccupent de plus en plus⁴⁷. Par le dialogue national réalisé en 2016⁴⁸, le secteur agricole a souligné l'importance de conserver ou même de renforcer la confiance des consommateurs dans les aliments et le système agroalimentaire canadien. Pour ce faire, il importe de faire un inventaire des programmes mis en place par les différents maillons de la chaîne agroalimentaire et, au besoin, de

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Industrie Canada, *Rapport – données sur le commerce en direct*, août 2016. Données de Statistique Canada et du Bureau du recensement des États-Unis pour les codes SCIAN 11, 311 et 3121.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ MAPAQ, 2015. *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2015, 96 pages, page 12.

⁴⁸ *Raffermir la confiance de la population à l'égard du système agroalimentaire canadien*, Rapport sommaire, Août 2016. Commandé par AAC au nom des tables rondes sur les chaînes de valeur. 13 pages. Rapport de l'information recueillie lors du dialogue national *Le parcours du Canada vers la confiance du public*, qui avait rejoint plus de 300 dirigeants de l'industrie. *Raffermir la confiance de la population à l'égard du système agroalimentaire canadien*, Rapport sommaire, Août 2016.

travailler à leur adaptation afin de mieux répondre aux attentes sociétales. Il est également nécessaire de mettre en place les mesures d'accompagnement appropriées (techniques, professionnelles et financières) pour que les maillons le nécessitant puissent répondre aux attentes des gouvernements et des consommateurs (par exemple, la mise en place d'un plan de contrôle préventif sectoriel dans le cadre de la modernisation de l'inspection de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)).

Une enquête menée par la firme Nielsen⁴⁹ reflète les différentes opinions exprimées par les répondants de diverses régions du monde sur des attributs alimentaires qu'ils jugent importants et ceux pour lesquels ils sont prêts à payer plus cher. Concernant bon nombre de ces attributs, il existe un écart entre la reconnaissance de leur importance et la disposition affichée de verser un surplus pour en bénéficier. Par exemple, 43 % des participants à l'enquête tiennent pour très importante l'absence d'OGM dans leur alimentation, mais seulement 33 % de ces répondants sont prêts à payer un supplément pour avoir des aliments sans OGM. Seule exception : les aliments biologiques sont jugés très importants par 33 % des répondants qui, dans la même proportion, se montrent prêts à payer davantage pour en consommer. Cela illustre l'importance pour le secteur agroalimentaire de suivre les tendances tout en mesurant la disposition réelle des consommateurs à payer pour.

Répondre aux attentes sociétales en constante évolution signifie souvent pour les producteurs agricoles des modifications de leurs pratiques et/ou des investissements spécifiques pour pouvoir y répondre. Or, les attentes sociétales sont prises au sérieux par l'industrie. **C'est pourquoi l'Union demande :**

- ➡ **de vérifier l'adéquation des programmes mis en place par les différents maillons de la chaîne agroalimentaire avec les attentes sociétales et mettre en place des mesures d'accompagnement appropriées (techniques, professionnelles et financières);**
- ➡ **d'appuyer les investissements nécessaires aux exploitations agricoles pour s'adapter à des tendances de marchés dictées par les évolutions des attentes sociétales qui modifient de manière importante les pratiques.**

4.3.3 Marque distinctive Canada

Si la renommée des produits canadiens ne peut passer uniquement par l'indication de la provenance, les modifications apportées aux règles en la matière par l'ACIA, en 2010, nuisent à la reconnaissance des produits. En effet, plusieurs produits alimentaires n'arborescent plus l'indication *Produit du Canada*, car celle-ci a été modifiée par l'ACIA et est maintenant plus restrictive : tous les ingrédients importants d'un produit alimentaire doivent être d'origine canadienne et la proportion du contenu étranger doit être négligeable (habituellement moins de 2 % du produit⁵⁰).

Au Québec, la mise en valeur des produits par le label *Aliments du Québec* a un cadre plus souple, où « peut être considéré comme *Aliments du Québec* tout produit entièrement québécois ou tout produit composé d'un minimum de 85 % d'ingrédients d'origine québécoise, et ce, à condition que tous les

⁴⁹ The Nielsen Compagny, 2015. *Nielsen Global Health & Wellness Survey – Q3 2014*. Disponible en ligne : www.nielsen.com/content/dam/nielsen-global/eu/nielseninsights/pdfs/Nielsen%20Global%20Health%20and%20Wellness%20Report%20-%20January%202015.pdf.

⁵⁰ Bureau de la concurrence du Canada, 2009. Les indications Produit du Canada et Fait au Canada – Lignes directrices. www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02228.html. Et Agence canadienne d'inspection des aliments, 2014. Foire aux questions sur les allégations Produit du Canada et Fabriqué au Canada. www.inspection.gc.ca/aliments/etiquetage/l-etiquetage-des-aliments-pour-l-industrie/origine/faq/fra/1409006338948/1409006392199.

ingrédients principaux proviennent du Québec. Toutes les activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec »⁵¹.

Ainsi, les produits *Aliments du Québec* ne peuvent pas bénéficier, pour l'instant, de la valeur ajoutée liée à la marque distinctive *Produit du Canada* sur les marchés des autres provinces ou à l'international, et cela, en raison de la limite maximum d'ingrédients étrangers. Cette asymétrie des normes nuit à la reconnaissance des produits.

L'Union et une variété d'intervenants du secteur⁵² demandent donc, depuis 2010, une augmentation de 2 à 15 % du taux d'ingrédients d'origine étrangère admissible pour l'utilisation de la mention *Produit du Canada*, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux étiquetés proviennent du Canada. Cela permettrait à un produit reconnu provincialement de recevoir également une reconnaissance canadienne.

En complément à la modification de ces règles, la mise en place d'une initiative stratégique visant la promotion des produits agricoles et alimentaires canadiens et basée sur les qualités distinctives de ceux-ci permettrait de soutenir le développement des marchés et l'achat local. Pour l'Union, il importe de mettre de l'avant les caractéristiques des produits d'ici, dont :

- le respect de normes environnementales élevées et actions en faveur de la protection des cours d'eau;
- la présence de normes de salubrité et contrôle de l'application de celles-ci;
- l'utilisation judicieuse des antibiotiques;
- le développement de réseaux pour assurer la traçabilité des produits;
- la rémunération adéquate de la main-d'œuvre et bonnes conditions de travail;
- l'incidence sur le développement des collectivités canadiennes;
- les retombées directes, mais aussi indirectes et induites pour l'économie du pays, notamment des recettes fiscales pour tous les paliers de gouvernements.

Afin d'accroître le rayonnement des produits agricoles et alimentaires canadiens, il est donc nécessaire de :

- ➡ **hausser de 2 à 15 % du taux d'ingrédients d'origine étrangère admissible pour l'utilisation de la mention *Produit du Canada*, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux étiquetés proviennent du Canada;**
- ➡ **mettre en place une stratégie nationale impliquant les gouvernements FPT pour la promotion des produits agricoles et alimentaires canadiens, tant aux niveaux local, provincial, national qu'international.**

4.4 *Des outils concrets pour une économie durable*

4.4.1 **Adaptation aux changements climatiques**

L'accroissement annoncé de la fréquence des événements climatiques extrêmes expose les producteurs agricoles à des risques accrus qui nécessiteront, dans plusieurs cas, des adaptations aux pratiques actuelles. Comme énoncé par Ouranos, les changements climatiques seront à la fois créateurs d'opportunités et de risques pour l'agriculture : jusqu'à présent, il n'est pas possible d'affirmer si le bilan

⁵¹ Aliments du Québec, 2016. Définition d'*Aliments du Québec*.

⁵² Conseil de la transformation alimentaire du Québec, associations de consommateurs, Fédération canadienne de l'agriculture. Mémoire 2010 à l'ACIA.

global sera positif ou négatif⁵³. Jusqu'à maintenant, l'organisme souligne que « le secteur agricole a fait preuve d'un très grand dynamisme pour s'adapter aux aléas climatiques, mais aussi aux évolutions des marchés ou aux changements climatiques. Pour continuer à s'adapter, il pourra s'appuyer sur les mécanismes et outils déjà en place après s'être assuré de leur robustesse »⁵⁴. Ouranos met aussi en garde ce dernier par rapport au rythme et à l'intensité des changements climatiques attendus, qui représentent des défis importants. C'est pourquoi le consortium recommande d'innover, d'une façon proactive, en s'inspirant, notamment, des technologies et des pratiques présentes dans des régions vivant actuellement les conditions climatiques appréhendées.

Cette proposition rejoint les préoccupations de l'Union, qui reconnaît également la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur dans la lutte aux changements climatiques : producteurs, conseillers, institutions, organismes de recherche, intervenants du secteur privé et autres doivent collaborer. Un tel travail d'équipe pourrait permettre d'identifier les actions prioritaires à réaliser dans chaque secteur, mais aussi les enjeux de compétitivité qui peuvent découler des changements climatiques : quelles seront les opportunités pour l'agriculture canadienne? Au plan international, quels changements majeurs pourraient survenir sur les marchés?

C'est pourquoi la sensibilisation des producteurs agricoles aux impacts des changements climatiques est indispensable, de même que la recherche de solutions favorisant l'adaptation du secteur et le soutien nécessaire pour la mise en application de ces solutions. En effet, tôt ou tard, l'agriculture canadienne sera confrontée à de nouveaux enjeux, comme :

- la gestion phytosanitaire : on anticipe une augmentation des pressions exercées par les ravageurs des cultures, notamment en raison de l'arrivée de nouveaux organismes nuisibles ainsi que par des conditions favorisant un plus grand nombre de générations d'insectes par saison;
- la gestion de l'eau : on appréhende un accroissement des événements extrêmes. Excès d'eau à certains moments de l'année, déficit en été. Il faudra donc apprendre à mieux gérer l'eau, réduire la vulnérabilité des sols à l'érosion, améliorer la résilience en période de sécheresse, réduire les risques de conflits d'usage par une gestion plus économe de l'eau et le développement de l'irrigation;
- le bien-être animal : des canicules plus fréquentes et d'une durée prolongée sont nuisibles au confort des animaux, réduisent la productivité et peuvent même accroître la mortalité dans les élevages. Une adaptation des bâtiments pourra s'avérer nécessaire pour offrir des conditions satisfaisantes lors d'épisodes de chaleur accablante. L'approvisionnement en eau de certains élevages pourrait aussi être compromis en période de sécheresse;
- la compétitivité : au Québec, par exemple, il a été évalué que la position concurrentielle de la province devrait s'améliorer ou se maintenir pour les productions de maïs-grain et de pommes considérant des conditions de production plus favorables, ou, pour le sirop d'érable, à la suite de la détérioration plus importante des conditions des régions compétitrices⁵⁵. Toutefois, des adaptations ont été identifiées par les chercheurs et elles requièrent des investissements;
- le déplacement de la production : les recherches réalisées sous la gouverne d'Ouranos démontrent que la production agricole pourrait se déplacer sur le territoire et s'étendre à de nouvelles régions pour certaines cultures. Ces changements nécessiteront un accompagnement des producteurs visés.

⁵³ Consortium Ouranos, 2015. *Vers l'adaptation : Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, Édition 2015, Partie 2 : Vulnérabilités, impacts et adaptation aux changements climatiques, 231 pages, pages 15 à 30.

⁵⁴ *Ibid.*, page 15.

⁵⁵ Tamini, Lota D. et al., 2015. *Incidences des changements climatiques sur la compétitivité de quelques cultures du Québec*, Cahiers Agricultures, volume 24, numéro 5, septembre-octobre 2015, pages 261 à 269.

Par l'entremise des initiatives du prochain CSA, l'Union estime donc nécessaire :

- ➡ de soutenir des actions de sensibilisation du secteur agricole aux changements climatiques;
- ➡ d'accentuer la recherche et le développement sur les aspects liés aux changements climatiques actuellement identifiés, notamment la gestion phytosanitaire, la gestion de la ressource en eau et le bien-être animal;
- ➡ d'octroyer les ressources financières nécessaires à l'adaptation proactive des entreprises agricoles afin qu'elles puissent prévenir les risques et saisir les opportunités liées aux changements climatiques plutôt que de réagir aux conséquences prévues.

4.4.2 Infrastructures : transports, communications, transformation et conditionnement

Le secteur agricole étant par définition majoritairement situé en milieu rural, des infrastructures permettant d'assurer le dynamisme des régions et la croissance économique du secteur sont indispensables. Toutefois, ces investissements ne doivent en aucun cas être financés à même le budget consacré à l'agriculture : déjà, plusieurs programmes en place visent à intervenir sur des aspects non agricoles (faune, cours d'eau, etc.)

À titre d'exemple, les axes de transport, le réseau de distribution électrique triphasé, le développement du réseau du gaz naturel et l'accès à Internet haute vitesse sont à développer pour permettre à l'agriculture canadienne de se développer.

D'autre part, l'entretien des emprises ferroviaires est à prendre en considération. En effet, la responsabilité pour les mesures de sécurité liées aux chemins de fer, l'accès à ceux-ci et les coûts y afférents ne devraient pas être transférés du propriétaire du réseau ferroviaire au propriétaire agricole.

En ce qui concerne les infrastructures agroalimentaires, les retombées pour les producteurs agricoles des investissements en transformation doivent aussi être au cœur de toute allocation d'une partie du budget du CSA aux étapes subséquentes à la production agricole. Les activités de conditionnement et de transformation à la ferme devraient donc être priorisées et financées si un élargissement des soutiens accordés à la transformation est présent dans le prochain CSA. **Il est également demandé de :**

- ➡ faire bénéficier au réseau rural des meilleures infrastructures possible au regard de ce qui se fait en milieu urbain pour maintenir le dynamisme des régions et favoriser la croissance économique;
- ➡ prioriser le conditionnement et la transformation à la ferme advenant des investissements en transformation, dans une optique de valeur ajoutée pour le secteur agricole.

4.4.3 Gestion de l'eau et des écosystèmes en milieu agricole

L'amélioration de la qualité de l'eau demeure pour les agriculteurs une priorité au plan environnemental. Des progrès importants ont été réalisés dans le contrôle ponctuel de la pollution, cependant la réduction de la pollution diffuse demeure un enjeu pour les prochaines années. Cette diminution de la pollution diffuse repose sur l'adoption de pratiques qui ont pour but de réduire les risques d'érosion, par exemple l'aménagement de bandes riveraines, les pratiques de conservation des sols et les aménagements hydroagricoles. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant propose des solutions adaptées à la réalité du milieu, c'est pourquoi elle est privilégiée pour y parvenir. Les interventions mises de l'avant doivent tenir compte des particularités propres au territoire, mais aussi de celles des fermes.

La question de la qualité de l'eau est fortement liée à celle relative aux travaux d'entretien des cours d'eau. Le niveau de précipitations annuelles couplé avec l'impact des changements climatiques oblige à la vigilance et à une bonne gestion du réseau hydrographique. Pour obtenir des résultats plus concluants dans la gestion de l'eau par bassin versant, il faut également proposer des pratiques agronomiques efficaces qui tiennent compte des connaissances en hydrologie.

Engagés dans la pratique d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, les producteurs agricoles posent au quotidien des gestes qui ont un impact favorable sur l'environnement, mais aussi sur la diversité des écosystèmes. Leurs efforts et leur bonne volonté à préserver la biodiversité ne sauraient prendre le dessus à la nécessité de pratiquer une agriculture rentable.

Pour l'Union, les agriculteurs n'ont pas à supporter seuls les frais de la préservation des milieux sensibles. D'autant plus que ces actions se traduisent par des services écologiques accrus pour l'ensemble de la société comme la conservation de milieux sensibles, l'aménagement de la zone riveraine, etc. On note toutefois des besoins pour le développement d'expertise dans les services-conseils et les activités de transfert de connaissance auprès des producteurs agricoles face aux enjeux des changements climatiques, de cohabitation faune-agriculture et de phytoprotection.

Les producteurs devant faire face à plusieurs enjeux liés à l'eau, tous importants, l'Union demande de :

- ➔ **mettre en place des mesures d'accompagnement et des programmes d'indemnisation lorsque leurs activités agricoles sont restreintes ou prohibées;**
- ➔ **soutenir adéquatement les producteurs agricoles pour leur contribution à la préservation des milieux sensibles, que ce soit par des services-conseils adaptés que par des programmes d'aide financière.**

4.4.4 Support au secteur biologique

La production biologique canadienne n'est actuellement pas en mesure de répondre à la demande intérieure : 66 % du marché canadien des produits biologiques est comblé par les importations, dont la moitié provient des États-Unis⁵⁶. Il importe donc que le secteur soit soutenu de manière équivalente à ses concurrents s'il souhaite être en mesure d'accroître l'autonomie canadienne en matière d'aliments biologiques. Or, depuis 2002, l'État américain s'implique dans un programme national de partage des coûts de certification remboursant 75 % des coûts, jusqu'à 750 \$ par entreprise⁵⁷.

Une telle mesure, si elle était déployée au Canada, permettrait d'augmenter la production biologique en incitant les producteurs à maintenir leur certification ou encore à s'engager dans une démarche de conversion et de certification d'une production biologique. Les petites et moyennes entreprises seraient, par ailleurs, les principales gagnantes d'une telle démarche, considérant le poids de cette dépense dans leurs finances. **Pour stimuler le développement de la production biologique, il est demandé de :**

- ➔ **créer un programme de partage des coûts de certification biologique, comme aux États-Unis, afin d'être compétitifs et de favoriser le développement de ce mode de production.**

⁵⁶ COTA, 2013. The National Organic Market : Growth, Trends & Opportunities.

⁵⁷ USDA – Agricultural Marketing Service, 2016. Organic Certification Cost Share Programs, en ligne : <https://www.ams.usda.gov/services/grants/occsdp>.

4.4.5 Salubrité et normes

Le Canada s'est doté de normes et de politiques visant à offrir des produits agricoles et alimentaires répondant à des normes de qualité et de salubrité de haut niveau, des normes environnementales, phytosanitaires, de salubrité, de traçabilité et sociétales élevées pour répondre aux exigences grandissantes des consommateurs et des citoyens. Ces normes ont pour conséquence d'accroître les responsabilités des producteurs et des autres acteurs de la chaîne agroalimentaire et ont donc une incidence sur le coût de production de ces produits. Malgré ces exigences, des produits agricoles et alimentaires ne répondant pas à ces standards sont importés et vendus sur les mêmes marchés que les produits canadiens, leur conférant ainsi un net avantage concurrentiel. Devant cette asymétrie relative aux normes, les producteurs agricoles demandent depuis plusieurs années au gouvernement de mettre en place des mesures visant à informer les consommateurs de la teneur et de la portée des diverses normes canadiennes. Ils demandent de plus que le gouvernement affecte les ressources nécessaires à la surveillance du respect des normes, règles et standards et interdisent l'entrée ou la commercialisation des produits importés qui ne respecteraient pas ces exigences.

C'est dans ce contexte que le prochain CSA doit répondre aux besoins des producteurs en leur fournissant un soutien continu qui leur permettra de renforcer leurs programmes d'assurance de la salubrité alimentaire qui ont fourni d'excellents résultats jusqu'à présent.

Également, la traçabilité est essentielle pour pouvoir réagir rapidement durant une situation d'urgence. Un système national de traçabilité constituerait un outil de gestion des risques qui améliorerait grandement la compétitivité de notre industrie, puisqu'il permettrait de repérer les sources de la contamination, de réduire le temps de réponse en cas de crise et de réduire les impacts économiques de la flambée d'une maladie s'attaquant à des animaux ou plantes ou d'une autre crise compromettant la salubrité des aliments. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce qu'il y ait des ressources suffisantes et adéquates pour intervenir dans une crise nuisant à la salubrité alimentaire et qu'un régime d'indemnisation approprié et rapide.

La non-disponibilité des médicaments à usage mineur pour espèces mineures (UMEM) représente également une problématique. La rareté des médicaments à UMEM s'explique en partie par le fait que les marchés de ces produits sont trop petits pour permettre au fabricant du médicament de récupérer les coûts fixes rattachés à la mise au point, à l'approbation et à la vente du médicament. L'inaccessibilité des médicaments à UMEM peut entraîner un plus grand recours, néanmoins sous supervision vétérinaire, à l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.

Un chercheur s'étant penché sur l'innovation dans le secteur agricole a par ailleurs soulevé une préoccupation partagée par l'Union à propos des certifications privées et publiques. Lawrence Busch de l'Université du Michigan a soulevé les contraintes entraînées par la vaste gamme de certifications et d'audits commandée par les détaillants. Bien que ces normes, certifications et audits soient en principe facultatifs, ils sont, dans la pratique, obligatoires, car si un producteur ne respecte pas ces demandes, il se retrouve dans l'impossibilité d'écouler sa production sur le marché visé. Le chercheur dénonce aussi le fait que ces myriades de normes à respecter ont pour résultat de geler l'innovation sur les exploitations agricoles⁵⁸.

⁵⁸ Busch, Lawrence, 2012. *Apprendre à innover dans un monde incertain : Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation – Chapitre 1 : Normes gouvernant l'innovation agricole*, 248 pages, page 32.

Afin d'appuyer le secteur agricole dans ses efforts constants en matière de salubrité et de normes, l'Union demande de :

- ➔ poursuivre le support des programmes visant à accroître les initiatives liées à la salubrité alimentaire;
- ➔ continuer les travaux afin de mettre en place un système national de traçabilité;
- ➔ veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles afin d'intervenir rapidement en cas de crise sanitaire et qu'un régime d'indemnisation efficace soit disponible pour limiter les impacts sur le secteur agricole et l'industrie alimentaire;
- ➔ donner un accès contrôlé aux médicaments vétérinaires à UMEM;
- ➔ financer la réalisation de projets pilotes d'approbation des médicaments à UMEM avec les secteurs de production d'espèces mineures (ex. : agneaux-moutons, chèvres, lapins) pour tester l'efficacité de médicaments vétérinaires pour ces espèces, déterminer les limites maximales de résidus exigées par la réglementation ou encore d'étudier les données provenant d'autres pays utilisant des médicaments pour les mêmes élevages;
- ➔ établir, en concertation avec l'ensemble de l'industrie, une politique d'équivalences entre les certifications privées et publiques pour faciliter l'accès des produits canadiens aux différents marchés.

4.5 *Résumé des recommandations*

4.5.1 Commerce international

- ➔ interdire l'entrée de tous les produits et sous-produits alimentaires ne respectant pas les normes canadiennes et s'assurer que les produits agricoles concurrencent équitablement les produits importés.

4.5.2 Mesures compensatoires

- ➔ modifier le programme de garantie de la valeur du quota en programme de compensation pour les parts de marché perdues, lors de l'examen sur les questions des compensations de l'AECG et du PTP, ce qui serait plus juste pour les producteurs agricoles concernés qui subissent des pertes.
- ➔ d'utiliser une autre enveloppe budgétaire que celle consacrée au CSA pour le paiement de toute mesure compensatoire.

4.5.3 Contournement des frontières

- ➔ procéder à une révision des normes, des règles et des pratiques en vigueur relativement à l'importation de produits alimentaires, et que cet exercice donne lieu à des solutions permanentes aux contournements des frontières;
- ➔ mettre en place un processus transparent pour les décisions anticipées de classement tarifaire qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les secteurs sous gestion de l'offre;
- ➔ exclure les produits alimentaires du Programme de report des droits de douane;
- ➔ traiter le lait diafiltré en tant qu'ingrédient lorsqu'il est question de mise en application des normes canadiennes de composition pour le fromage.

4.5.4 Mise en marché collective

- ➔ reconnaître l'importance de la mise en marché collective et en favoriser le développement, tant de plans conjoints que de chambres de coordination.

4.5.5 Maintien et développement des marchés

- ➡ ouvrir l'accès au programme Agri-Marketing à un plus grand éventail de projets, incluant plus de flexibilité dans le type de projets acceptés;
- ➡ permettre aux petites entreprises d'avoir accès à une aide au développement des marchés par l'entremise des programmes, notamment pour les marchés locaux et nationaux.

4.5.6 Acceptabilité sociale

- ➡ vérifier l'adéquation des programmes mis en place par les différents maillons de la chaîne agroalimentaire avec les attentes sociétales et mettre en place des mesures d'accompagnement appropriées (techniques, professionnelles et financières);
- ➡ appuyer les investissements nécessaires aux exploitations agricoles pour s'adapter à des tendances de marchés dictées par les évolutions des attentes sociétales qui modifient de manière importante les pratiques (biologique, bien-être animal).

4.5.7 Marque distinctive Canada

- ➡ hausser de 2 à 15 % du taux d'ingrédients d'origine étrangère admissible pour l'utilisation de la mention Produit du Canada, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux étiquetés proviennent du Canada;
- ➡ mettre en place une stratégie nationale, impliquant les gouvernements FPT, pour la promotion des produits agricoles et alimentaires canadiens, tant au niveau local, provincial, national qu'international.

4.5.8 Adaptation aux changements climatiques

- ➡ soutenir des actions de sensibilisation du secteur agricole aux changements climatiques;
- ➡ accentuer la recherche et le développement sur les aspects liés aux changements climatiques actuellement identifiés, notamment la gestion phytosanitaire, la gestion de la ressource en eau et le bien-être animal;
- ➡ octroyer les ressources financières nécessaires à l'adaptation proactive des entreprises agricoles, afin qu'elles puissent prévenir les risques et saisir les opportunités liées aux changements climatiques plutôt que de réagir aux conséquences prévues.

4.5.9 Infrastructures : transports, communications, transformation et conditionnement

- ➡ faire bénéficier au réseau rural des meilleures infrastructures possibles au regard de ce qui se fait en milieu urbain pour maintenir le dynamisme des régions et favoriser la croissance économique;
- ➡ prioriser le conditionnement et la transformation à la ferme advenant des investissements en transformation, dans une optique de valeur ajoutée pour le secteur agricole.

4.5.10 Gestion de l'eau et des écosystèmes en milieu agricole

- ➡ mettre en place des mesures d'accompagnement et des programmes d'indemnisation lorsque leurs activités agricoles sont restreintes ou prohibées;
- ➡ supporter adéquatement les producteurs agricoles pour leur contribution à la préservation des milieux sensibles, que ce soit par des services-conseils adaptés que par des programmes d'aide financière.

4.5.11 Support au secteur biologique

- ➡ créer un programme de partage des coûts de certification biologique, comme aux États-Unis, afin d'être compétitifs et de favoriser le développement de ce mode de production.

4.5.12 Salubrité et normes

- ➡ poursuivre le support des programmes visant à accroître les initiatives liées à la salubrité alimentaire;
- ➡ continuer les travaux afin de mettre en place un système national de traçabilité;
- ➡ Veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles afin d'intervenir rapidement en cas de crise sanitaire et qu'un régime d'indemnisation efficace soit disponible pour limiter les impacts sur le secteur agricole et l'industrie alimentaire;
- ➡ donner un accès contrôlé aux médicaments vétérinaires à UMEM;
- ➡ financer la réalisation de projets pilotes d'approbation des médicaments à UMEM avec les secteurs de production d'espèces mineures (ex. : agneaux-moutons, chèvres, lapins) pour tester l'efficacité de médicaments vétérinaires pour ces espèces, déterminer les limites maximales de résidus exigées par la réglementation ou encore d'étudier les données provenant d'autres pays utilisant des médicaments pour les mêmes élevages;
- ➡ établir, en concertation avec l'ensemble de l'industrie, une politique d'équivalences entre les certifications privées et publiques pour faciliter l'accès des produits canadiens aux différents marchés.

5. Administration des programmes et des initiatives stratégiques

Des mécanismes simples, des processus transparents et des délais réduits au minimum pour un développement fluide de l'agriculture

Les programmes et initiatives stratégiques découlant du CSA sont nombreux et leur administration est complexe dans plusieurs cas. Tant les organisations consultées que les producteurs agricoles rapportent plusieurs lacunes, souvent communes à plusieurs programmes et initiatives. Ces problématiques constituent un frein majeur à l'universalité du filet de sécurité des producteurs, à l'innovation et à la croissance du secteur agricole.

Par ailleurs, l'OCDE a noté dans son analyse, à plusieurs reprises, ces problématiques et a proposé la simplification de l'administration des programmes. L'organisme avait soulevé des plaintes du secteur agricole par rapport aux charges administratives, aux règles différentes qui s'appliquent en fonction de la source de financement, aux retards entre l'acceptation du projet, le déblocage des fonds et au manque de prévisibilité des politiques. Préoccupé, celui-ci avait aussi signifié que les incohérences entre les procédures à suivre pour le financement des différents programmes et initiatives font obstacle à la collaboration. Les commentaires par rapport à l'administration des programmes avaient par ailleurs été élargis afin de tenir compte du cadre dans lequel s'effectue l'innovation pour le secteur agricole canadien : l'OCDE avait soulevé le besoin d'une meilleure cohérence entre les politiques d'innovation et agricole à l'échelle du pays.

Les organisations de producteurs ne sont ainsi pas les seules à se questionner sur la manière dont les programmes sont administrés au Canada. La gestion de programmes ne permet pas d'atteindre des objectifs stratégiques pour les secteurs et avoir un impact substantiel sur les entreprises. Certaines solutions pourraient toutefois être envisagées pour accompagner plus efficacement l'agriculture canadienne. **Une préoccupation centrale du secteur est la transition fluide du présent cadre stratégique au prochain**, contrairement à la situation vécue entre *Cultivons l'avenir* et *Cultivons l'avenir 2*. **Les programmes doivent être prêts à accueillir les demandes des producteurs et organisations dès les premiers jours d'avril 2018.**

5.1 Des programmes par et pour les producteurs agricoles

Afin de répondre adéquatement aux besoins du secteur agricole, il est nécessaire d'avoir des programmes réellement arrimés avec leur réalité et qui savent répondre aux besoins exprimés sur le terrain. C'est pourquoi la présence de producteurs dans l'administration des initiatives stratégiques devrait être formellement inscrite dans le prochain cadre stratégique. Que ce soit pour l'évaluation des projets soumis ou par l'administration de programmes par des organismes à but non lucratif mis sur pieds par des organisations de producteurs, le lien direct entre le terrain et l'administration des programmes est essentiel.

L'administration de programmes financés par le CSA par l'entremise d'organismes comme le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ), qui avait permis et accompagné, par le passé, la réalisation de projets porteurs pour le secteur, devrait être valorisée et reconnue comme un important vecteur de développement. Par les échanges entre les ressources du CDAQ et les groupes de producteurs, plusieurs projets ont pu être réalisés et pérennisés, car l'aide apportée à l'adaptation de l'agriculture par l'entremise de cet organisme a eu de nombreuses retombées positives.

Mais encore, l'administration de programmes par des organismes peut être un outil de premier plan pour favoriser l'innovation : en étant proche des producteurs, il leur est plus facile de mettre en lien les programmes existants, les opportunités de soutien et les projets innovateurs issus des différentes productions agricoles. Ainsi, pour l'Union, une politique agricole réactive et axée sur l'innovation passe par une plus grande implication du milieu.

Il importe donc :

- ➔ **d'impliquer les producteurs dans l'administration des programmes, notamment dans les comités d'évaluation des projets;**
- ➔ **d'orienter le financement des programmes en adaptation, en innovation à la ferme et en vulgarisation vers des organismes à but non lucratif en contact constant avec le milieu agricole.**

Des programmes par et pour le secteur agricole

La livraison de programmes fédéraux par le CDAQ et la réalisation d'initiatives issues du milieu ont prouvé à plusieurs reprises l'efficacité des pratiques innovantes. Parmi les succès, trois exemples distincts permettent de voir le type d'intervention proactive pouvant résulter de la participation des producteurs agricoles au développement de programmes. L'organisme a toutefois vu son financement redirigé vers le MAPAQ dans les dernières années.

Par et pour des groupes d'agriculteurs innovants

Le CDAQ a contribué significativement au démarrage du réseau des clubs-conseils en agroenvironnement comme il est aujourd'hui. Mise en place en 1997, l'initiative a permis la création de plus de 100 regroupements dès le début des années 2000, rejoignant plus de 10 000 agriculteurs et permettant à ceux-ci de prendre en charge les enjeux agroenvironnementaux du moment. Aujourd'hui, ces regroupements d'agriculteurs sont devenus la norme en matière d'agroenvironnement.

Par et pour des agriculteurs engagés à redonner la santé à nos cours d'eau

En matière de livraison de programme visant l'introduction de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme, le CDAQ a permis la réalisation de 152 projets collectifs entre 2005-2009. Ces projets consistaient notamment à mieux gérer les zones riveraines, lutter contre le phénomène de dégradation des berges, planter des haies brise-vent. Au total, 577 entreprises auront été rejointes dans 76 bassins versants.

Par et pour des agriculteurs désirant implanter des systèmes de salubrité et la biosécurité

Au terme de la gestion de certains programmes (2009-2013), le CDAQ a permis la réalisation de près de 2 000 projets pour appuyer l'implantation des systèmes de salubrité alimentaire ou en matière de mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme. Les programmes permettant cette réponse aux besoins de producteurs agricoles ont permis des activités de sensibilisation (1 260 participants), des conseils techniques (soutien pour 4 737 producteurs) ou encore la mise à niveau des installations pour des entreprises (1 728 fermes).

5.2 Des délais considérables

De l'avis des organismes rencontrés et des expériences vécues par les producteurs, le temps requis pour traiter les dossiers dans le cadre de certains programmes et initiatives stratégiques est à la source de problèmes majeurs. Que ce soit des dossiers de producteurs pour les programmes de gestion des risques ou encore l'obtention d'une réponse à une demande d'aide financière pour un projet, l'incertitude créée par cette situation immobilise beaucoup de ressources, tant humaines que monétaires.

Par rapport à la gestion des risques, la conception des programmes doit mettre de l'avant un versement rapide et facile d'aides prévisibles aux producteurs. L'administration des Initiatives Agri-risques a été soulevée à plusieurs reprises comme étant opaque et ayant des délais hors du commun : certains groupes font état de demandes déposées en 2014 qui sont toujours sans réponse.

Des délais de réponse concernant les projets de recherche et les autres initiatives stratégiques sont aussi répertoriés par plusieurs. Ceux-ci sont nuisibles pour un grand nombre de raisons, principalement parce qu'elles sont un frein à la vitalité économique du secteur, à l'innovation et à la rétention des ressources spécialisées. En effet, lorsque le financement ne s'enchaîne pas rapidement, certaines ressources mobilisées dans un projet ou au bénéfice des producteurs (services-conseils, entre autres) peuvent se retrouver dans une situation précaire et saisir d'autres opportunités. Les services-conseils spécialisés et les consultants peuvent, pour leur part, remplir leur agenda d'autres projets afin d'assurer leur viabilité et ne plus être disponibles lorsque le financement attendu est finalement transmis au mandataire d'un projet.

Cette problématique se doit d'être corrigée. Il est proposé de :

- ➡ **fixer, pour chaque programme, un délai maximal de réponse, ou encore, un calendrier balisant les différentes étapes de dépôt et d'acceptation créé pour les initiatives plus complexes.**

5.3 Une lourdeur administrative qui décourage la participation

Les processus administratifs liés aux programmes découlant des initiatives stratégiques sont complexes, différents selon les programmes, mais aussi, évolutifs au travers d'un même cadre stratégique de cinq ans. Rarement transparents, ces processus incluent souvent la réalisation de devis de participation exhaustifs, mobilisant significativement des ressources ou nécessitant l'aide de ressources externes selon la complexité.

Souvent, la compréhension des bénéfices que peuvent rapporter les programmes ou même la connaissance de leur existence fait en sorte que des producteurs ne participent pas à ceux-ci. En matière de gestion des risques, l'une des problématiques rapportées est la nécessité, dans bien des cas, pour un producteur de faire appel à son comptable pour comprendre l'intervention des programmes sur son entreprise.

Par rapport aux programmes liés à l'innovation, le peu de disponibilité des répondants et le manque d'information sur les critères d'accès aux programmes sont déplorés. Dans plusieurs cas, il fut possible de constater que les critères exigés diffèrent de ceux affichés. Les programmes, particulièrement sélectifs, ne permettent pas de fournir le levier financier ou technique nécessaire au développement et à l'innovation du secteur : plusieurs mentionnent les montants faibles octroyés comparativement aux efforts déployés pour les obtenir.

La contribution exigée du secteur, élevée et excluant les ressources consacrées à la gestion de ceux-ci, freine également le développement et l'innovation dans plusieurs secteurs. Si elle a des impacts sur toutes les organisations demanderesse, ceux-ci sont encore plus significatifs pour les productions en émergence et les secteurs innovants, dont les ressources sont particulièrement limitées.

Les solutions suivantes doivent être appliquées :

- vulgariser et promouvoir les programmes en place, particulièrement en gestion des risques, pour stimuler la participation à ceux-ci;
- financer la réalisation des devis de participation aux programmes considérant l'importance en terme de ressources de la réalisation de ceux-ci pour les secteurs en développement ou au financement plus restreint;
- annexer le processus de demande d'aide, les critères de sélection des projets et les différentes balises fixées pour un programme au texte de celui-ci afin que l'ensemble soit accessible pour les bénéficiaires;
- diminuer le niveau de contribution du secteur pour l'ensemble et inclure la gestion des projets dans les frais admissibles;
- organiser le niveau de contribution de manière progressive selon le budget des organisations demanderesse ou offrir, pour chaque programme, un volet particulier pour les productions en émergence ou en développement. L'évaluation de la catégorisation de ces productions devrait se faire de manière régionale, considérant les disparités dans la répartition des productions et leur niveau d'avancement selon les provinces et territoires.

5.4 Une administration plus transparente et ouverte

La transparence est essentielle afin d'assurer le développement fluide du secteur : le maintien d'une bonne relation entre le secteur et les administrateurs des programmes repose principalement sur une bonne compréhension mutuelle. En effet, les contraintes de chacun, les raisons qui motivent les délais ou encore les refus, la répartition des ressources, les problématiques sectorielles, etc. se doivent d'être communiquées d'une part et d'autre.

Différents indicateurs mériteraient d'être mis de l'avant afin de s'assurer que les programmes découlant du CSA répondent adéquatement aux besoins du secteur agricole. Tout en reconnaissant l'importance de la flexibilité dans la livraison des programmes issus des initiatives stratégiques d'une province ou territoire à l'autre, certains éléments de suivi supplémentaires devraient être mis en œuvre. Les résultats de ceux-ci se doivent d'être mesurés par des examens périodiques, mais aussi faire l'objet d'une reddition de comptes des administrateurs au gouvernement fédéral, liée à la satisfaction de la clientèle. Bien que nécessaires, l'évaluation actuarielle des programmes et les critères en place ne permettent pas de mettre en lumière des problématiques remarquées sur le terrain.

Par ailleurs, l'accumulation de sommes dans les fonds du programme Agri-protection, bien que confortable du point de vue actuariel, immobilise des montants considérables qui pourraient contribuer au développement du secteur agricole, notamment en matière d'autogestion des risques et en augmentation de la productivité. En ce sens, un point d'équilibre clair pourrait être établi dans les paramètres du programme.

Améliorer l'administration des programmes passe, entre autres, selon l'Union, par les éléments suivants :

- ➔ **lier le financement des programmes et initiatives stratégiques à la réalisation annuelle ou aux deux ans d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle permettant de quantifier l'utilisation des programmes, la satisfaction par rapport à différents éléments et à l'administration de ces programmes (délais, relations, aide versée, adéquation avec la réalité sur le terrain, etc.)** Les résultats du sondage devraient montrer une appréciation suffisante des programmes par le secteur (minimalement 70 %, selon les indicateurs), sans quoi les administrations présenteraient un plan d'action pour atteindre ces seuils dans un délai raisonnable;
- ➔ **viser un équilibre équivalent à 1:1 en ce qui concerne le ratio des primes par rapport aux sommes versées par les protections d'assurance récolte établies dans le cadre du programme Agri-protection;**
- ➔ **planifier de manière transparente le financement de la recherche en agriculture, sur plusieurs années, afin de s'assurer du maintien des projets en cours et de l'expertise en place.**

5.5 *Résumé des recommandations*

5.5.1 Des programmes par et pour les producteurs

- ➔ impliquer les producteurs dans l'administration des programmes, notamment dans les comités d'évaluation des projets;
- ➔ orienter le financement des programmes en adaptation, en innovation à la ferme et en vulgarisation vers des organismes à but non lucratif en contact constant avec le milieu agricole.

5.5.2 Délais

- ➔ Fixer, pour chaque programme, un délai maximal de réponse, ou encore, un calendrier balisant les différentes étapes de dépôt et d'acceptation créé pour les initiatives plus complexes.

5.5.3 Administration des programmes

- ➔ vulgariser et promouvoir les programmes en place, particulièrement en gestion des risques, pour stimuler la participation à ceux-ci;
- ➔ financer la réalisation des devis de participation aux programmes considérant l'importance en terme de ressources de la réalisation de ceux-ci pour les secteurs en développement ou au financement plus restreint;
- ➔ annexer le processus de demande d'aide, les critères de sélection des projets et les différentes balises fixées pour un programme au texte de celui-ci afin que l'ensemble soit accessible pour les bénéficiaires;
- ➔ diminuer le niveau de contribution du secteur pour l'ensemble et inclure la gestion des projets dans les frais admissibles;
- ➔ organiser le niveau de contribution de manière progressive selon le budget des organisations demanderesse ou offrir, pour chaque programme, un volet particulier pour les productions en émergence ou en développement. L'évaluation de la catégorisation de ces productions devrait se faire de manière régionale, considérant les disparités dans la répartition des productions et leur niveau d'avancement selon les provinces et territoires.

5.5.4 Transparence

- ➡ lier le financement des programmes et initiatives stratégiques à la réalisation annuelle ou aux deux ans d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle permettant de quantifier l'utilisation des programmes, la satisfaction par rapport à différents éléments et à l'administration de ces programmes (délais, relations, aide versée, adéquation avec la réalité sur le terrain, etc.) Les résultats du sondage devraient montrer une appréciation suffisante des programmes par le secteur (minimalement 70 %, selon les indicateurs), sans quoi les administrations présenteraient un plan d'action pour atteindre ces seuils dans un délai raisonnable;
- ➡ viser un équilibre équivalent à 1:1 en ce qui concerne le ratio des primes par rapport aux sommes versées par les protections d'assurance récolte établies dans le cadre du programme Agri-protection;
- ➡ planifier de manière transparente le financement de la recherche en agriculture, sur plusieurs années, afin de s'assurer du maintien des projets en cours et de l'expertise en place.

6. Agriculteurs

Des producteurs agricoles en bonne santé psychologique et physique, une main-d'œuvre suffisante, bien formée et un climat propice au transfert et à l'établissement

Au cœur de la production agricole se retrouvent des femmes et des hommes qui ont choisi de se consacrer à une activité singulière : nourrir la planète. En accomplissant au quotidien ce rôle dont ils peuvent être fiers, ceux-ci permettent à des millions de personnes d'occuper leurs journées à d'autres tâches. Toutefois, comme le présent document le fait ressortir, leur contribution inestimable est accompagnée d'une variété de risques et préoccupations. Il est donc particulièrement important, pour l'Union, que le prochain CSA s'attarde aussi aux personnes derrière les entreprises du secteur agricole.

6.1 Un réseau de soutien au fait de la réalité agricole

Le producteur agricole vit dans son milieu de travail et travaille dans son milieu de vie. Le risque de contamination de toutes les sphères de son existence est grand, de même que les risques de conflits. Pour le secteur agricole, l'isolement et les maladies non diagnostiquées et non soignées qui peuvent affecter ces gens ne sont plus acceptables : le support professionnel doit être adapté.

La plus récente étude auprès des agriculteurs du Québec, réalisée en 2006 par Ginette Lafleur, constate que le taux de suicide chez les producteurs agricoles est plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la société pour le même groupe d'âge⁵⁹. De plus, 50 % des agriculteurs consultés reconnaissent vivre de la détresse entre 50 et 100 % du temps. Parmi ceux-ci, 5,6 % ont des idées suicidaires. Une autre étude réalisée par le D^r Philippe Roy auprès des hommes agriculteurs arrive aux mêmes conclusions. Les deux chercheurs constatent que les services professionnels sont peu utilisés et mal adaptés à la clientèle agricole⁶⁰.

Les causes de suicide identifiées par M^{me} Lafleur sont, notamment, la pression de la performance, le difficile transfert du patrimoine, l'insécurité face à la fluctuation des prix et la hausse des coûts ainsi que l'incapacité de trouver un équilibre entre la vie professionnelle, personnelle, sociale et familiale. De plus, un lien étroit existe entre la perte de capacité physique à la suite d'une maladie ou d'un accident et la santé mentale.

Afin de mieux aider les producteurs en détresse, un accroissement de la recherche sur le terrain pourrait éclairer les interventions des acteurs de la santé et des groupes communautaires qui agissent en support et permettre d'anticiper l'effet des problématiques qui s'annoncent pour l'avenir, notamment en tenant compte des différences entre provinces.

⁵⁹ Lafleur G. & Allard M.-A. (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec : Rapport final présenté à La Coop fédérée*, 77 pages.

⁶⁰ Roy, P. (2014). *Pratiques masculines : expérience et adaptation au stress vécues par les agriculteurs québécois*. (Université Laval, Québec).

Pour l'Union, il est donc primordial de réaliser certaines interventions pour combattre le déni et l'isolement et encourager les agriculteurs malades à consulter. C'est dans cet ordre d'idée que le prochain cadre stratégique devrait prévoir du financement pour les éléments suivants à l'échelle canadienne :

- former le plus grand nombre possible de professionnels qui sont en contact avec des agriculteurs afin qu'ils puissent identifier les cas de détresse et connaître les actions adéquates à poser. Par exemple, une formation sentinelle déclinaison agricole est maintenant offerte au Québec;
- supporter la mise en place d'un réseau de travailleurs de rang dont la mission est d'accompagner le producteur lorsque celui-ci a besoin de support psychologique et agir avec efficacité lorsque la situation l'exige. Ces personnes formées en travail social connaissent la réalité des agriculteurs et obtiennent facilement leur confiance;
- développer des outils d'information et de sensibilisation pour rappeler l'importance d'un équilibre de vie, comme des campagnes de sensibilisation pour rappeler qu'il est normal de consulter lorsqu'un problème de santé mentale est identifié;
- actualiser les études auprès des agriculteurs pour mieux connaître les causes de la détresse et, surtout, quelles actions poser pour en réduire les impacts sur la profession.

6.2 Des fermes sécuritaires

Le secteur agricole est le 4^e secteur d'activité économique le plus risqué après les mines, la forêt et la construction⁶¹. Selon la dernière étude complète réalisée à cet égard, les blessures dans la population agricole ont coûté 465 M\$ aux Canadiens, en 2004, en plus de faucher 295 vies. Durant cette seule et même année, 107 individus ont été handicapés de manière totale et permanente et 1 325 personnes vivent depuis avec une incapacité partielle permanente. À cette époque, 4 558 Canadiens ont été hospitalisés et 76 049 autres ont été traités dans les services d'urgences à la suite de blessures⁶².

Les blessures non intentionnelles attribuées au secteur agricole accaparent la grande majorité des dépenses. En 2004, au Canada, les blessures non intentionnelles représentaient 80 % des dépenses (373 M\$). Toutes les blessures, qu'elles soient intentionnelles⁶³ ou non, sont pour la très grande majorité prévisibles et évitables. Les dépenses directes des blessures associées au secteur agricole, soit la valeur des ressources utilisées les personnes malades, se chiffraient à 234 M\$, en 2004, et représentaient 51 % des dépenses des blessures totales. Les dépenses indirectes ont, quant à elles, représenté une valeur perdue pour la société à la suite de la maladie en question de 226 M\$.

Une étude réalisée au Québec permet d'identifier les principaux risques : tracteurs et machinerie agricole (70 %), chutes (8,5 %) et chutes d'objets (5 %)⁶⁴. Il est constaté que le tracteur est de loin la machine agricole la plus meurtrière. De ce fait, les principales mesures de prévention reconnues efficaces et d'impact portent sur l'installation de structures de protection et de ceintures de sécurité sur les tracteurs.

⁶¹ SAUVE-QUI-PENSE. (2009). Le fardeau des blessures au Canada. SAUVE-QUI-PENSE : Toronto, Ontario.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Les blessures intentionnelles sont principalement liées aux suicides et aux blessures auto-infligées.

⁶⁴ Avis de santé publique sur la prévention des traumatismes à la ferme au Québec. Institut national de santé publique du Québec 2011.

La participation à une mutuelle de prévention constitue une action positive en matière de santé et sécurité au travail. Il s'agit d'un regroupement d'employeurs intéressés à implanter des techniques de travail plus sécuritaires dans leur entreprise. Les membres de la mutuelle de l'Union, par exemple, reçoivent la visite d'un préventionniste annuellement. Ces personnes conseillent les entreprises pour identifier les principaux risques et élaborer un plan de prévention afin de réduire les risques de réclamation.

Une étude réalisée pour l'organisation sur les membres d'une telle mutuelle confirme une baisse marquée de la fréquence des accidents après l'adhésion au groupe. Les résultats sur dix ans démontrent une baisse de 14 % des accidents. Avoir accès à un conseiller en prévention pour une ferme avec de la main-d'œuvre familiale est encore plus important, car ces entreprises n'ont pas facilement accès à des travailleurs de remplacement en cas d'incapacité de travail. Cela constitue donc un motif supplémentaire pour aider les producteurs à identifier les risques et corriger les éléments ou méthodes de travail non sécuritaires.

Le prochain cadre stratégique devrait ainsi incorporer les éléments suivants :

- **supporter financièrement l'équipement de tous les tracteurs d'un arceau de protection contre les renversements et une ceinture de sécurité pour le conducteur afin de réduire le nombre de décès, notamment;**
- **appuyer les producteurs dans l'achat d'équipements de protection individuelle, en visant les principaux risques comme le travail en espaces clos (silos, fosses à lisier) ainsi que la préparation et l'utilisation de pesticides;**
- **ajouter la visite annuelle d'un préventionniste aux services-conseils subventionnés pour aider à identifier les principaux risques en santé et sécurité du travail et à déterminer la façon de corriger la situation.**

6.3 Une main d'œuvre présente et compétente

6.3.1 Main-d'œuvre

En terme de main-d'œuvre, force est de constater que le décalage entre la demande et les ressources disponibles est significatif. Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a, par ailleurs, révélé que l'agriculture était aux prises avec un taux d'emplois vacants de 7 %, en 2014, soit le taux le plus élevé d'emplois non comblés toutes industries confondues. Ces emplois vacants en agriculture coûtent aux producteurs 1,5 G\$.

À l'heure actuelle, l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre canadienne agricole est de 59 000 travailleurs et selon les prévisions, ce manque de travailleurs pourrait grimper à 114 000 travailleurs d'ici 2025.⁶⁵ Or, l'embauche de main-d'œuvre fiable et qualifiée est au cœur du maintien, du développement et de la rentabilité des entreprises agricoles canadiennes.

⁶⁵ Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2016. Les emplois vacants en agriculture coûtent aux producteurs 1,5 G\$ et se répercutent sur les foyers canadiens, en ligne : www.cahrc-ccrha.ca/fr/les-emplois-vacants-en-agriculture-co%C3%BBtent-aux-producteurs-15-g-et-se-r%C3%A9percutent-sur-les-foyers-can.

Ainsi, certains enjeux sont identifiés en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, notamment ⁶⁶ :

- l'attrait et la diversification des sources de main-d'œuvre, où les défis sont la valorisation du secteur, l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail ainsi que la diversification des bassins de recrutement;
- la disponibilité de ressources compétentes, dont la formation et la promotion de celle-ci, notamment la formation continue;
- la rétention de la main-d'œuvre par de bonnes pratiques en ressources humaines et le développement d'outils de référence afin de promouvoir les pratiques adéquates.

De plus, pour près de 70 000 entreprises agricoles canadiennes déclarant des salariés en 2011, un support en matière de gestion des ressources humaines est demandé. Actuellement, un financement permet à celles-ci d'avoir accès à des services-conseils par les centres d'emploi agricole au Québec. Ce financement fédéral est essentiel au bon fonctionnement des relations de travail dans le secteur.

Le recensement agricole de l'agriculture fait état, pour l'année 2011, de 112 059 salariés payés sur une base annuelle (à temps plein ou partiel) et de 185 624 salariés sur une base saisonnière ou occasionnelle⁶⁷. Ainsi, sur les 297 683 salariés, 38 % ont travaillé toute l'année, à temps plein ou à temps partiel, tandis que 62 % étaient des travailleurs saisonniers ou occasionnels.

Cette main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle peut être locale ou provenir de l'international. Nécessaire en période de pointe, elle se heurte, entre autres, à une problématique de transport entre le lieu de résidence et les entreprises agricoles, particulièrement lorsque ces personnes résident en milieu urbain. Pour corriger la situation vécue dans la région montréalaise au Québec, l'organisme Agrijob permet la prise en charge des travailleurs entre des points déterminés du réseau de transport en commun et les entreprises agricoles. Une partie des coûts est couverte par un programme d'aide au transport des travailleurs horticoles, financé par le MAPAQ par l'entremise des centres d'emploi agricole. Un apport financier supplémentaire de la part des gouvernements permettrait de diminuer celui des travailleurs, déjà difficile à recruter.

En 2015, aux 41 700 ouvriers agricoles venus du Mexique et des Antilles sous le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) canadien s'ajoutaient aussi 11 000 personnes du volet agricole et peu spécialisé du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), provenant surtout du Guatemala, du Honduras ou du Salvador. Ces travailleurs œuvrent principalement au Québec et en Ontario, avec respectivement 12 000 et 27 000 travailleurs⁶⁸. Plusieurs demandes en lien avec ces deux programmes ont été formulées par les organisations de producteurs, considérant l'incompatibilité entre leur complexité, les délais, les contraintes qui en découlent et les besoins liés à la main-d'œuvre agricole.

⁶⁶ Groupe AGÉCO, 2015. *Étude sectorielle de la production agricole au Québec 2015 – volet main d'œuvre*, réalisé pour AGRlcarrières.

⁶⁷ Statistique Canada, 2016. *Tableau 004-0236 – Recensement de l'agriculture, travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement, aux 5 ans (nombre)*.

⁶⁸ Statistique Canada, 2016. *Statistiques sur les études d'impact sur le marché du travail, 2008-2015, Pour les professions du secteur agricole*.

Ces problématiques ont été abordées ainsi que les solutions à envisager, dans le rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur le PTET, déposé à la Chambre des communes en septembre 2016⁶⁹. La mise en œuvre rapide des recommandations du rapport est demandée par le milieu agricole.

De plus, dans le cas d'un travailleur étranger temporaire œuvrant en production agricole, les frais d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) sont réduits à zéro pour l'employeur. Cependant, si ce même travailleur œuvre également dans le secteur de la transformation alimentaire sur la ferme dans le prolongement de la production, des frais d'embauche d'environ 1 000 \$ sont demandés. Ces frais constituent un véritable frein à l'embauche de la main-d'œuvre dans ce créneau créateur de valeur ajoutée pour les entreprises agricoles. Afin de stimuler le conditionnement et la transformation à la ferme, les travailleurs œuvrant dans la transformation sur les fermes devraient être dispensés de frais d'EIMT, comme c'est le cas pour la production.

Il est donc demandé :

- ➡ **d'accroître le soutien au transport des travailleurs agricoles afin de faciliter le déplacement de la main d'œuvre saisonnière sur le territoire;**
- ➡ **de mettre en place, dès que possible, les recommandations du rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur le PTET;**
- ➡ **de dispenser les entreprises faisant du conditionnement et de la transformation à la ferme de frais d'étude d'impact sur le marché du travail pour stimuler la création de valeur ajoutée à même l'exploitation agricole.**

6.3.2 Formation

Dans son analyse de l'agriculture canadienne, l'OCDE soulignait la nécessité d'améliorer les capacités et les services en faveur de l'innovation par une plus grande intégration des systèmes de développement des compétences, de formation en cours d'emploi et de recherche d'emploi⁷⁰. D'autres chercheurs⁷¹ se sont, quant à eux, penchés sur les changements nécessaires afin de mettre en place un milieu plus propice à l'innovation et on fait ressortir qu'ils sont principalement liés à la formation. Que ce soit la mise au point de nouveaux cursus ou la modification de ces derniers, qui confèrent la capacité de faire face à la complexité de la réalité agricole actuelle, ou encore l'adaptation de la formation au contexte multidisciplinaire de l'innovation en milieu rural, plusieurs éléments trouvent écho dans les demandes de l'Union. En effet, rares sont les sujets abordés dans les thématiques des programmes et initiatives stratégiques qui ne nécessitent pas le développement de nouvelles compétences ou l'actualisation continue de celles-ci par les acteurs du secteur agricole.

⁶⁹ Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, 2016. *Quatrième rapport – Programme des travailleurs étrangers temporaires*, Chambre des Communes, 80 pages.

⁷⁰ OCDE, 2015. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages, page 28.

⁷¹ Chapitre 2 : Systèmes d'innovation : du concept à la pratique émergente Bernard Triomphe et Riikka Rajalahti page 57

Toutefois, l'Union estime important de mentionner que la pénurie de main-d'œuvre actuellement vécue par l'agriculture canadienne nuit aussi à sa capacité d'innover : qu'on pense aux besoins de formation des travailleurs, dont notamment ceux étrangers temporaires, et à faible rétention du personnel⁷².

Concernant la formation initiale, plusieurs programmes agricoles existent, du niveau secondaire au niveau universitaire en passant par le collégial (Québec). Par ailleurs, on observe un certain dynamisme en ce qui concerne la vocation agricole des jeunes au Québec, où les inscriptions sont en hausse depuis quelques années et où plus de 1 000 d'entre eux sont diplômés annuellement. La rétention de ces jeunes doit rester une priorité pour le secteur agricole canadien, en visant une augmentation continue du taux d'occupation de ces diplômés⁷³.

Principalement au niveau universitaire, l'adéquation entre la formation et le milieu du travail est aussi une priorité afin de faciliter la transition entre l'école et la profession. L'Union désire toutefois souligner la nécessité de reconnaître les deux rôles de la formation universitaire, soit la création de savoirs découlant des activités de recherche et la formation appliquée de professionnels sensibles et éveillés à la réalité sur le terrain. Ces deux axes essentiels et complémentaires sont cruciaux à la vitalité du secteur agricole.

De plus, bien que cette main-d'œuvre locale et formée soit la priorité pour le développement du secteur agricole canadien, les grands besoins de ce dernier ne peuvent reposer que sur les finissants des programmes en agriculture. De plus, les travailleurs étrangers temporaires, même avec leur apport indispensable pour les entreprises agricoles, ne seront pas ceux qui feront survivre les programmes de formation initiale en agriculture. C'est pourquoi des alternatives en matière de formation sont essentielles pour le secteur.

À titre d'exemple, depuis 35 ans au Québec, le Plan de soutien de la formation agricole permet aux producteurs d'avoir une ressource par région pour organiser et promouvoir une offre de formation continue axée sur les besoins identifiés par les intervenants, par l'entremise des collectifs régionaux en formation agricole. Le Plan de soutien, financé par trois organismes gouvernementaux recoupant l'agriculture (MAPAQ), le travail (Commission des partenaires du marché du travail) et l'éducation (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) voit son financement remis en question chaque année, ce qui insécurise le secteur. Une aide par l'entremise du prochain CSA pourrait être un moyen d'assurer ce programme de manière pluriannuelle.

D'autre part, soulignons que les travailleurs étrangers temporaires n'ont pas de droit à la formation continue étant donné leur statut, celle-ci étant réservée aux résidents permanents et citoyens canadiens. Ainsi, il serait opportun, dans un souci de qualification de la main-d'œuvre de ce bassin, de leur donner accès à la formation continue au même titre que les résidents permanents. Un frein supplémentaire à la formation des travailleurs étrangers temporaires et à l'obtention des attestations requises à leurs fonctions est la barrière de la langue. Avoir du matériel de formation ainsi que des formulaires d'examen

⁷² Groupe AGÉCO, 2015. *Étude sectorielle de la production agricole au Québec 2015 – volet main-d'œuvre*, réalisé pour AGRlcarrières.

⁷³ Au Québec, environ 70 % des finissants des niveaux collégial et universitaire occupent un emploi 18 mois après leur diplomation, considérant que certains d'entre eux poursuivent leur formation. La relance au collégial en formation technique : la situation d'emploi en 2013 de personnes diplômées en 2011-2012, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2015. Domaines considérés : agriculture, économie rurale et agricole et génie agricole et rural. Données de La relance à l'université : la situation d'emploi de personnes diplômées de 2011 pendant la semaine du 20 au 26 janvier 2013, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie, 2014.

en plusieurs langues, ou du moins en espagnol, pourrait favoriser le développement de compétences et l'autonomie de ces travailleurs dans le cadre de leur travail.

Finalement, valoriser l'agriculture et son rôle dans l'économie aux yeux du grand public, y compris en améliorant l'information sur les débouchés du secteur. Outre la formation initiale, un travail important se doit d'être mené pour valoriser adéquatement le secteur agricole, aux yeux du grand public et aussi des intervenants en orientation scolaire et en employabilité. Les métiers en agriculture sont trop peu connus par les jeunes et les chercheurs d'emplois, ou trop mal perçus.

En matière de formation, l'Union demande :

- **d'investir en formation agricole à tous les niveaux, du secondaire à l'université jusqu'au milieu de travail;**
- **de supporter financièrement, dans un cadre d'au moins cinq ans, le maintien ou le déploiement de ressources dédiées à la promotion et la réalisation d'activités de formation continue pour le secteur agricole;**
- **de permettre aux travailleurs étrangers temporaires d'accéder à la formation continue au même titre que les résidents permanents, en collaboration avec les organismes et ministères concernés.**

6.4 Une relève dynamique, qui a les moyens de réaliser ses rêves

Les travaux réalisés par l'Union et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) ces dernières années ont permis de mettre en lumière un constat majeur, qui doit guider la création d'un environnement propice à l'établissement et au transfert d'entreprises agricoles :

« Considérées individuellement, les mesures d'aide à la relève ont un poids limité. C'est la combinaison des aides qui permet aux entreprises de réaliser leurs projets de transfert ou de démarrage. Ceci dit, toutes productions confondues, ces aides ne permettent généralement pas d'éliminer la présence d'un don pour le transfert ou d'une mise de fonds pour le démarrage d'entreprises agricoles. Dans bien des cas, il apparaît évident que le support de la famille, parfois de la communauté, et l'apport d'un salaire externe sont des éléments essentiels. »⁷⁴

Ce constat découle d'analyses quantitatives des mesures d'aide en place au Québec, mais peut probablement trouver écho dans les autres provinces canadiennes. En effet, l'enjeu de l'accès aux actifs de production est à la source de contraintes vécues par la relève agricole un peu partout sur la planète.

6.4.1 Programmes de soutien

Plusieurs sections du présent document abordent des sujets touchant la relève agricole. En ce qui concerne la gestion des risques, des adaptations aux programmes sont demandées, tandis qu'un bon nombre des demandes formulées par rapport à l'innovation, la science et la stratégie de croissance ont des répercussions positives sur les futurs agriculteurs, par exemple la présence de capital de risque, le transfert de connaissances, les services-conseils et autres.

⁷⁴ FRAQ et UPA, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain : Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture*, 53 pages, page 29.

D'autres programmes dédiés à la relève agricole s'articulent au niveau provincial. Certains d'entre eux émanent des gouvernements, d'autres organismes, d'institutions financières ou encore des organisations de producteurs agricoles. **Il serait toutefois opportun d'introduire l'élément suivant dans le prochain CSA :**

➡ **introduire des mesures en faveur de la relève agricole dans le plus grand nombre de programmes, considérant le rôle clé joué par celle-ci dans la pérennité du secteur agricole.**

6.4.2 Financement agricole

En matière de financement agricole, plusieurs mesures sont présentes pour la relève. Toutefois, l'accès à celles-ci est souvent limité par le risque que représente l'action de se lancer en agriculture ou encore de reprendre une ferme. Le principal obstacle est donc, bien souvent, le niveau de tolérance au risque et à l'innovation des institutions financières et organismes de financement agricole (garanties de prêts et autres).

Le support apporté aux cédants, dont le transfert de l'entreprise est une étape significative, devrait être également un élément à considérer dans l'établissement de mesures visant la pérennité du secteur agricole.

6.4.3 Pérennité et accès aux actifs agricoles

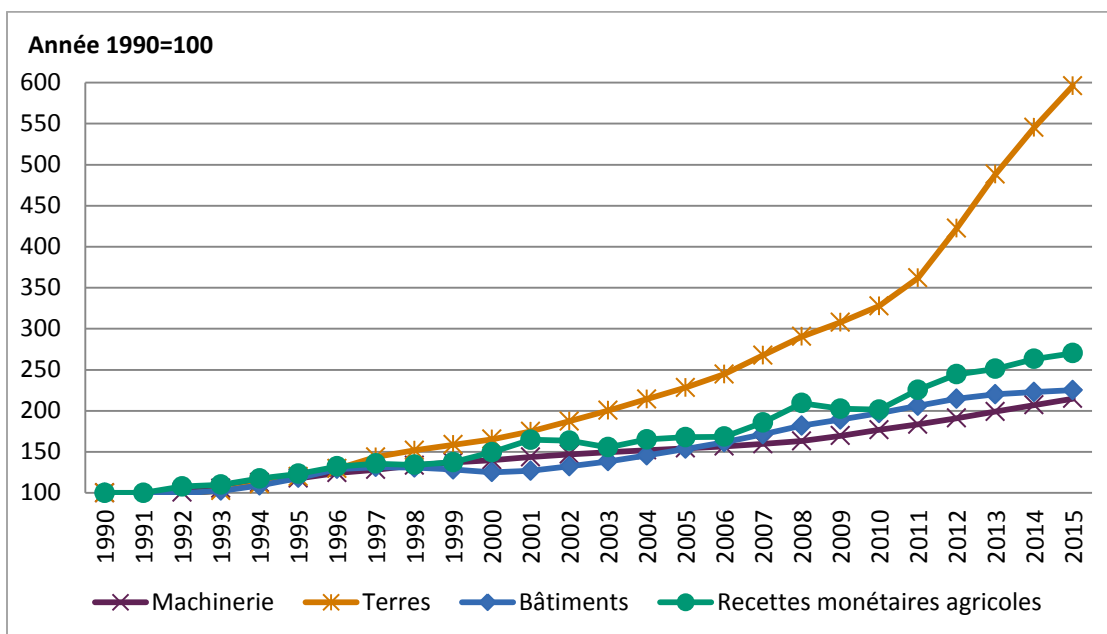
Un élément crucial pour le maintien et le développement du secteur agricole canadien est sa relève. Toutefois, avant même d'avancer des mesures pour aider la relève, faut-il qu'elle ait accès aux actifs nécessaires à la production. Les terres agricoles subissent des pressions constantes, que ce soit par l'urbanisation (usages résidentiel, commercial et industriel), la spéculation foncière, le transport d'énergie, la création de zones écologiques ou encore simplement la rareté des sols cultivables dans certaines régions.

Au Canada, la valeur des bâtiments et de la machinerie agricoles a augmenté respectivement de 115 et de 125 % de 1990 à 2015, tandis que les recettes monétaires agricoles canadiennes ont connu une hausse de 170 % et l'indice des prix à la consommation a progressé de 48,2 points (voir

Figure 11)⁷⁵. En parallèle, durant la même période, la valeur des terres agricoles a presque sextuplé. Ces données mettent en évidence un écart significatif entre la croissance de la valeur des autres principaux actifs, des recettes monétaires et des terres agricoles.

⁷⁵ Statistique Canada, 2016. Tableaux CANSIM : 002-0020 - Bilan du secteur agricole, au 31 décembre, et ratios, annuel, 002-0001 Recettes monétaires agricoles, annuel et 326-0021, Indice des prix à la consommation, annuel (2002=100).

Figure 11. Évolution de la valeur des principaux actifs et des recettes monétaires agricoles, Canada, 1990-2015⁸⁵



Un total de 7 % de la superficie du pays était à usage agricole en 2014, dont 5 % des terres véritablement productives⁷⁶. Environ 40 % des terres agricoles étaient en location en 2011 (terres louées des gouvernements, louées des autres et exploitées en métayage), soit environ 26 millions d'hectares⁷⁷. Lors de la réalisation d'un mémoire sur la relève agricole⁷⁸ présenté au ministre de l'Agriculture du Québec, en octobre 2015, l'Union et la Fédération de la relève agricole du Québec arrivaient aux constats suivants :

- selon Statistique Canada, la valeur marchande (actifs agricoles) des fermes québécoises a sextuplé au cours des 30 dernières années⁷⁹. La valeur des terres en culture a, quant à elle, crû de près de 800 % entre 1990 et 2014⁸⁰. Pendant ce temps, la valeur économique des fermes québécoises reste stable⁸¹;
- actuellement, plus de 600 000 hectares de terre sont en location au Québec⁸²;
- Depuis 2010, les 15 sociétés les plus actives sur le marché québécois des terres auraient acquis à elles seules plus de 32 000 hectares⁸³. Il ne faudrait que 300 investisseurs possédant chacun 10 000 hectares pour remplacer les 30 000 fermes du Québec. La superficie moyenne des fermes au Québec est de 100 hectares, et la société PANGEA, à elle seule, posséderait déjà plus de 4 000 ha;

⁷⁶ Connell, David J. et al. août 2016. Farmland : A Prerequisite for Farmers, Food and Agri-food Policy, Policy Brief, 8 pages.

⁷⁷ Statistique Canada. Tableau 004-0204 - Recensement de l'agriculture, mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres, aux 5 ans, CANSIM (base de données). (site consulté : 25 octobre 2016).

⁷⁸ FRAQ et UPA, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain : Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture*, 53 pages.

⁷⁹ Statistique Canada, 2015. Tableau CANSIM 002-0020.

⁸⁰ Groupe AGÉCO, 2012 et précédentes et La Financière agricole du Québec, 2014 et 2015. Bulletins Transac-terres.

⁸¹ Info-Transfert, 2011. Numéro 2, avril 2011.

⁸² Groupe AGÉCO, 2012 et La Financière agricole du Québec, 2014 et 2015. Bulletins Transac-terres.

⁸³ GDL Crédit Ressource Québec Inc. *L'Agricole*, publication quotidienne 2015. Compilation Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA, 2015.

- la valeur des terres est un frein majeur et, dans bien des cas, un obstacle insurmontable à l'établissement des entreprises agricoles. La croissance fulgurante du prix des terres en culture au cours des cinq dernières années a fait augmenter de façon considérable le montant du don ou de la mise de fonds nécessaire. Par exemple, dans les régions centrales québécoises, c'est 3,9 M\$ de plus que les cédants sont appelés à donner aujourd'hui comparativement à il y a cinq ans pour permettre le transfert de leurs entreprises de grandes cultures à la relève⁸⁴.

Pour la pérennité du secteur agricole, ces données sont préoccupantes. Dans ce contexte, les propositions avancées dans le cadre d'une étude en cours sur les principes et les pratiques bénéfiques pour l'utilisation des terres agricoles⁸⁵ seraient intéressantes à intégrer au prochain CSA :

- protéger les terres agricoles en tant que ressource d'intérêt collectif par notamment une collaboration des différents échelons : municipal, provincial et fédéral. Les terres agricoles devraient être considérées comme pierre d'assise d'une politique agroalimentaire générale impliquant les ministères et paliers gouvernementaux visés;
- mettre en place des outils permettant le suivi des usages et transactions de terres notamment par une banque de données canadienne. Actuellement, les données les plus récentes proviennent d'images satellites ou d'entreprises privées.

Ainsi, l'Union demande de :

- ➔ **dresser un portrait détaillé et instaure un mécanisme de suivi des transactions visant les terres agricoles;**
- ➔ **assurer une cohérence entre les provinces en terme de protection des terres agricoles, notamment en incitant les provinces à utiliser des outils réglementaires;**
- ➔ **limiter la superficie que toute personne ou entité peut acquérir en une année à des fins autres que le transfert intergénérationnel.**

6.5 *Résumé des recommandations*

6.5.1 Santé psychologique

- ➔ former le plus grand nombre possible de professionnels qui sont en contact avec des agriculteurs afin qu'ils puissent identifier les cas de détresse et connaître les actions adéquates à poser. Par exemple, une formation sentinelle déclinaison agricole est maintenant offerte au Québec;
- ➔ supporter la mise en place d'un réseau de travailleurs de rang dont la mission est d'accompagner le producteur lorsque celui-ci a besoin de support psychologique et agir avec efficacité lorsque la situation l'exige. Ces personnes formées en travail social connaissent la réalité des agriculteurs et obtiennent facilement leur confiance;
- ➔ développer des outils d'information et de sensibilisation pour rappeler l'importance d'un équilibre de vie, comme des campagnes de sensibilisation pour rappeler qu'il est normal de consulter lorsqu'un problème de santé mentale est identifié;
- ➔ actualiser les études auprès des agriculteurs pour mieux connaître les causes de la détresse et, surtout, quelles actions poser pour en réduire les impacts sur la profession.

⁸⁴ FRAQ et UPA, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain : Analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture*, 53 pages, page 29.

⁸⁵ Connell, David J. et al. août 2016. *Farmland : A Prerequisite for Farmers, Food and Agri-food Policy*, Policy Brief, 8 pages.

6.5.2 Santé et sécurité au travail

- ➔ supporter financièrement l'équipement de tous les tracteurs d'un arceau de protection contre les renversements et une ceinture de sécurité pour le conducteur afin de réduire le nombre de décès, notamment;
- ➔ appuyer les producteurs dans l'achat d'équipements de protection individuelle, en visant les principaux risques comme le travail en espaces clos (silos, fosses à lisier) ainsi que la préparation et l'utilisation de pesticides;
- ➔ ajouter la visite annuelle d'un préventionniste aux services-conseils subventionnés pour aider à identifier les principaux risques en santé et sécurité du travail et à déterminer la façon de corriger la situation.

6.5.3 Main-d'œuvre et formation

- ➔ accroître le soutien au transport des travailleurs agricoles afin de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre saisonnière sur le territoire;
- ➔ mettre en place, dès que possible, les recommandations du rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur le PTET;
- ➔ dispenser les entreprises faisant du conditionnement et de la transformation à la ferme de frais d'étude d'impact sur le marché du travail pour stimuler la création de valeur ajoutée à même l'exploitation agricole;
- ➔ investir en formation agricole à tous les niveaux, du secondaire à l'université jusqu'au milieu de travail;
- ➔ supporter financièrement, dans un cadre d'au moins cinq ans, le maintien ou le déploiement de ressources dédiées à la promotion et la réalisation d'activités de formation continue pour le secteur agricole;
- ➔ permettre aux travailleurs étrangers temporaires d'accéder à la formation continue au même titre que les résidents permanents, en collaboration avec les organismes et ministères concernés.

6.5.4 Relève et transfert

- ➔ introduire des mesures en faveur de la relève agricole dans le plus grand nombre de programmes, considérant le rôle clé joué par celle-ci dans la pérennité du secteur agricole;
- ➔ dresser un portrait détaillé et instaure un mécanisme de suivi des transactions visant les terres agricoles;
- ➔ assurer une cohérence entre les provinces en terme de protection des terres agricoles, notamment en incitant les provinces à utiliser des outils réglementaires;
- ➔ limiter la superficie que toute personne ou entité peut acquérir en une année à des fins autres que le transfert intergénérationnel.

7. Conclusion

Travailler ensemble pour une agriculture verte et tournée vers l'avenir

7.1 Des investissements essentiels

Le travail effectué en vue de la réalisation de ce document, tant la consultation des groupes affiliés de l'Union que la revue de la littérature, a permis d'identifier les besoins du secteur agricole québécois et les pistes d'intervention pour stimuler l'innovation et la croissance durable de celui-ci. L'intervention de l'État orientera toutefois le développement de l'agriculture canadienne, car le soutien actuel ne permet pas aux entreprises d'évoluer dans un environnement compétitif, que ce soit en matière de gestion des risques ou de recherche et développement.

Ainsi, alors que des études démontrent l'existence de nouveaux risques, comme la biosécurité et ceux découlant de la mondialisation⁸⁶, et de problématiques au niveau de la recherche en agriculture au Canada⁸⁷, des indicateurs internationaux permettent de voir que le pays soutient moins le secteur que ses compétiteurs et qu'il prend du retard en matière de recherche et développement⁸⁸. Pour l'Union, il est clair que le prochain CSA doit avoir pour objectif principal de corriger ces deux situations préoccupantes. Ces éléments sont au cœur du développement d'une agriculture canadienne qui est en mesure de s'adapter aux changements climatiques et aux attentes sociétales, dans une perspective de croissance durable.

7.2 Le secteur agricole au cœur d'une économie canadienne plus verte

Le Canada a plusieurs atouts pour devenir une vitrine mondiale de la croissance durable de l'agriculture portée par l'engagement citoyen prônée par l'OCDE. La qualité des produits, les normes et règlements en place, la conservation des ressources, la réactivité du secteur agricole aux demandes des consommateurs et les conditions de la main-d'œuvre permettent notamment de se distinguer sur les marchés. En créant un climat propice à l'innovation par l'entremise du prochain CSA, le pays doit reconnaître le potentiel significatif de contribution du secteur agricole à la création d'une économie plus verte.

En effet, l'agriculture et l'agroalimentaire sont des moteurs de développement durable pour de nombreuses raisons :

- en utilisant essentiellement le vivant dans un contexte où les biotechnologies sont un des secteurs innovants les plus dynamiques, accumulant les avancées majeures dont le potentiel n'est pas encore pleinement mesuré;
- en ressentant significativement la nécessité du développement durable alors que la biodiversité, les changements climatiques et l'usage des sols sont à la base de trois grandes conventions sur l'environnement;
- en contribuant à réduire la pauvreté et les inégalités par l'innovation et le développement requis pour nourrir une population mondiale en expansion, une condition forte de la durabilité qui concerne l'ensemble de la planète.⁸⁹

⁸⁶ Groupe AGÉCO, 2015.

⁸⁷ OCDE, 2015.

⁸⁸ ESP et DIRD, notamment. Voir les introductions des sections 1 et 2 du présent document.

⁸⁹ Requier-Desjardins, Denis, 2012. *Apprendre à innover dans un monde incertain : concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, chapitre 5 : Innovation et insertion sociale, réduire la vulnérabilité des populations rurales, Éditions Quae, 248 pages, page 97.

Or, si les producteurs agricoles sont sensibles à ces enjeux et souhaitent contribuer activement au verdissement de l'économie, ils doivent être en mesure de se projeter dans l'avenir. En considérant l'apport important du secteur agricole à l'économie canadienne, tant en matière de retombées que d'emplois, appuyer les entreprises dans leur gestion des risques leur permettrait donc d'investir en ce sens, et ainsi se consacrer à bâtir l'agriculture de demain.

7.3 Une vision compatible avec les principes du prochain CSA

En conclusion, la vision de l'Union présentée dans ce document rejoint en plusieurs points celle présentée dans la Déclaration de Calgary et les orientations établies à ce point de la discussion sur le prochain CSA. Toutefois, pour l'organisation, il importe de rappeler que la priorité numéro un doit être la **gestion des risques de l'entreprise**. La seconde, la **science et l'innovation**, permettra à l'agriculture d'assurer une **durabilité environnementale** et de faire face aux **changements climatiques**. Elle servira également de tremplin pour gagner la **confiance du public**. Finalement, la troisième, une **stratégie de croissance** pourra mettre en lumière ces caractéristiques de l'agriculture canadienne pour le **développement de l'industrie et des marchés**.

De nombreux défis sont présents pour le secteur agricole et d'autres s'y ajouteront probablement dans le futur. Toutefois, la proactivité démontrée des producteurs agricoles canadiens permet d'avancer qu'avec un support adéquat de l'État, orchestré autour des bons outils, ces défis pourront se transformer en opportunités.